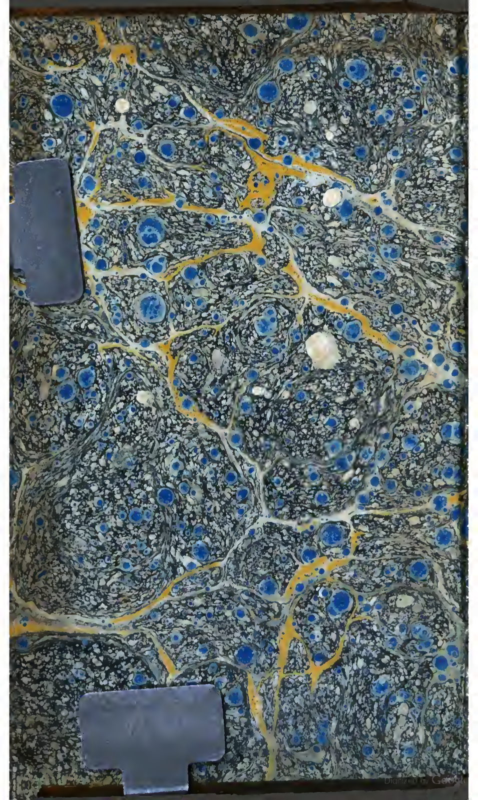
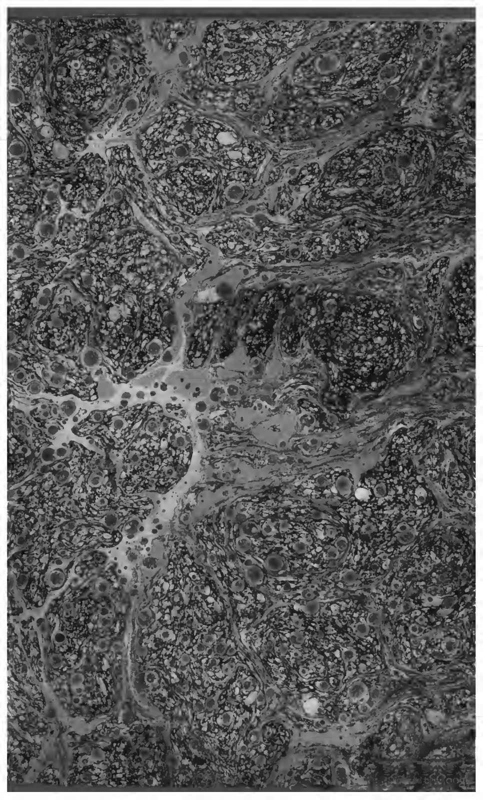




Digitized by Google



10523

Digitized by Google

Palat. LVIII-86

Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME IV.

Digitized by Google

5 / 4857
S6N

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

TOME QUATRIÈME.

1404 — 1483.

PARIS,
LEDENTU, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 31.
1821.



Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME IV.

SUITE DE LA BRANCHE DES VALOIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE
DE FRANCE.

SUITE

DE LA TROISIÈME RACE,

ET DE LA BRANCHE DES VALOIS.

1404 — 1483.

CONTINUATION DU RÈGNE DE CHARLES VI.

Le schisme continuait toujours. De même qu'il aurait pu finir après la mort de Clément XII, pape d'Avignon, si ses cardinaux ne s'étaient pas pressés d'élire Benoît XIII; de même il aurait été possible de se réunir, si les cardinaux de Rome avaient suspendu l'élection après la mort de Boniface; mais ils la précipitèrent dans la crainte d'être engagés à la différer. En effet, elle était consommée quand les députés, envoyés de France pour la retarder ou l'empêcher, arrivèrent. Cosmat de Méliorati, cardinal de Sainte-Croix, prit la tiare sous le nom d'Innocent VII, avec la condition, signée par lui et les cardinaux, et déjà reconnue si inutile, de se démettre si la paix de l'église l'exigeait. L'université lui écrivit pour le prier de confirmer cet engagement à la face de l'univers; mais elle n'en reçut que des promesses vagues.

On a déjà connu la délicatesse de ce corps académique sur la conservation des honneurs et déférences qu'il croyait lui être dus. Charles Savoisi, chambellan du roi, pour n'avoir pas assez ménagé cette délicatesse, eut une affaire fâcheuse. Ses domestiques prirent querelle avec des écoliers pendant une procession du recteur qui passait devant sa porte. Des coups furent donnés, des pierres lancées et la cérémonie mise en désarroi. Aussitôt les écoles sont fermées, les sermons cessent : c'était en carême. Le peuple murmure. Le duc d'Orléans se donna du mouvement pour apaiser l'affaire. A sa sollicitation le parlement différait de juger; mais enfin le prince consentit à laisser le cours de la justice libre. Le parlement condamna Savoisi à payer une amende pour n'avoir pas retenu ses domestiques, et avoir même paru les approuver, et à fonder une chapelle dont la nomination appartiendrait à l'université. Sa maison, d'où on avait vu partir les pierres et où s'étaient retirés les domestiques après la bataille, fut rasée, et quelques-uns des coupables qui s'étaient laissé prendre, promenés, prêchés et fustigés. C'était pour gagner l'université et par elle le peuple, sur lequel elle avait une grande influence, que le duc d'Orléans lui avait enfin laissé donner cette satisfaction; mais sa condescendance n'empêcha pas les austères docteurs de présenter un mémoire vigoureux contre les désordres de la cour et du gouvernement. Le conseil promit de travailler à la réforme.

La reine usait largement de l'autorité qui lui avait été donnée par le dernier règlement. Elle y faisait par-

ticiper le duc d'Orléans. Elle tenait l'état le plus brillant, qui contrastait singulièrement avec la cour délaissée et mesquine de l'infortuné monarque. Dans un de ses instants de raison, la gouvernante de ses enfants vint se plaindre *qu'ils n'avaient souvent que manger et que vêtir.* — *Hélas!* dit-il en soupirant, *je ne suis pas mieux traité.* Cette pénurie était plus remarquable par les fêtes brillantes que se donnaient le beau-frère et la belle-sœur, et les plaisirs qu'ils prenaient soit en public, soit dans le particulier d'une intimité qu'on ne manquait pas de mal interpréter.

Le duc d'Orléans paraît avoir eu le défaut de ne pas s'inquiéter de l'estime publique. Il se permettait même de braver l'opinion, soit par des plaisanteries, soit par des duretés. Il fit un jour avertir ses créanciers de venir recevoir ce qu'il leur devait. Ils accoururent pleins de confiance au nombre de plus de huit cents. Au lieu d'argent ils ne reçurent que des mépris. A ceux qui en murmuraient on répondit qu'ils étaient encore trop heureux que le prince voulût bien leur devoir. Un autre jour il repoussa avec dédain les remontrances de l'université. « On n'a que faire de vous, « dit-il aux députés; si vous aviez un point de loi à « décider, appelleriez-vous des soldats? retirez-vous. « Retournez à vos écoles et ne vous mêlez que de votre « métier. » Traiter si *cavalièrement* un corps qui avait une si grande influence sur le peuple, c'était au moins une imprudence.

Le duc d'Orléans avait un ennemi qui recueillait avec soin tous ces traits d'une conduite irréfléchie, et ne manquait pas de les orner des observations les plus

propres à exciter l'indignation publique. Ce dénonciateur perfide était Jean-sans-Peur, le nouveau duc de de Bourgogne. Les deux cousins germains, nés le même mois de la même année, étaient bien différents de caractère. Le duc d'Orléans, insouciant, songeant par préférence à ses plaisirs, aimait l'autorité pour le faste, l'éclat, la satisfaction de dépenser et de répandre les faveurs : le duc de Bourgogne, sombre, réservé, occupé des affaires, recherchait l'autorité pour dominer et agir en maître.

Après la mort de son père il demanda et obtint l'entrée au conseil. Il s'y présenta comme héritier des sentiments de son père pour le peuple dont il plaignait la misère. Sous prétexte d'une prochaine invasion des Anglais, le duc d'Orléans proposa l'établissement d'un nouveau subside. Le duc de Bourgogne, qui s'y opposa en vain, eut grand soin de divulguer les représentations qu'il avait faites dans le conseil. Cette conduite lui gagna l'affection des Parisiens. Ce que firent le duc d'Orléans et la reine pour obtenir leur estime ne servit à rien. C'était le temps du carême. Ils assistaient ensemble aux offices, visitaient les hôpitaux et faisaient de grandes aumônes; mais dans cette association de bonnes œuvres et de bienfaits, la malignité voyait plutôt le scandale d'une liaison trop intime que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets répandus avec profusion noircissaient les actions indifférentes et dépréciaient les bonnes.

La prépondérance marquante du duc d'Orléans au conseil sur le duc de Bourgogne, avait mortifié ce dernier, qui s'était retiré dans ses états. Isabelle et le duc

d'Orléans triomphaient de son absence, quand tout à coup le duc, partant de Flandre avec un cortége qui pouvait passer pour une armée, avance sans fracas et sans en avertir. Il était déjà près de Paris que la reine et son beau-frère ignoraient encore sa marche, déguisée quelque temps sous le nom d'une expédition contre les Anglais. Effrayé de cette espèce d'irruption, et n'en devinant pas l'intention, le duc d'Orléans se sauve précipitamment à Melun avec tout le conseil; la reine l'y suit et ordonne qu'on lui amène son fils aîné, ainsi que sa bru. On soupçonne que le projet du duc de Bourgogne était de s'assurer du roi, de la reine, du dauphin Louis, et de gouverner sous le nom de celui-ci pendant les rechutes de son père. Dans cette vue il avait le plus grand intérêt à s'assurer du jeune prince.

Le duc de Bourgogne était beau-père du dauphin Louis, auquel il avait eu l'adresse de faire épouser Marguerite, sa fille. Il apprend en arrivant à Louvres, que les deux jeunes époux ont été enlevés de Paris contre leur gré, et qu'ils sont sur la route de Melun. Il y court, lui sixième, fait arrêter la litière, demande à son gendre s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris que d'aller où on le mène. Louis répond affirmativement : *Retournez donc*, dit impérieusement le beau-père aux conducteurs. Louis de Bavière, frère de la reine, commandait l'escorte; il veut faire quelques remontrances. Le duc ne l'écoute seulement pas, et ramène le couple fugitif à Paris. Le roi de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, le comte de la Marche, beaucoup de seigneurs, et les Parisiens en foule, les reçoivent avec les démonstrations d'une vive allé-

gresse. Le duc de Bourgogne est proclamé défenseur de l'état. L'université, le corps de ville et tous les autres corps viennent le remercier.

Il assemble le conseil. Après avoir protesté qu'il ne prétend aucune part au gouvernement, il en expose énergiquement les désordres, offre ses biens et sa personne pour y remédier. Ces propositions obligeantes étaient appuyées de ses troupes, qui occupaient les quartiers de Paris et les postes principaux des environs. Le duc d'Orléans en leva aussi; mais il dut s'estimer heureux de ce que l'affaire tourna en négociation. Les ducs de Berry et de Bourbon, les rois de Sicile et de Navarre se portèrent pour médiateurs. Le duc de Bourgogne, qui avait protesté dans le conseil qu'il ne prétendait aucune part dans le gouvernement, en prit cependant une portion, au moins égale à celle du frère du roi. Il laissa adroitement les finances dans le lot de son rival, administration délicate, toujours voisine de la haine des peuples. Les deux cousins s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et couchèrent dans le même lit : cette familiarité était la marque de confiance la plus sincère que des ennemis réconciliés pussent se donner. La reine revint et fit une entrée triomphante, chargée de bijoux, et entourée de ses dames, brillantes de richesses. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne marchaient aux deux côtés de la litière, et les Parisiens remplissaient l'air d'acclamations. Avec le gouvernement, les deux ducs se partagèrent ce qui restait de la collecte des impositions; et le peuple, à qui l'on avait donné le spectacle d'une entrée pompeuse, d'un *Te Deum* bien chanté, d'un festin ma-

gnifique et des fêtes qui suivirent, se montra bien content.

La tranquillité aurait été complète, si on avait pu se débarrasser de ce malheureux schisme. Il s'en présenta encore une occasion. Innocent VII mourut. Les cardinaux de Rome, selon leur coutume, élurent promptement Ange Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Il promit sa démission si Benoît donnait la sienne. Tous deux s'écrivirent, se fixèrent un rendez-vous pour une entrevue à Savone. Benoît s'y rendit; Grégoire n'alla que jusqu'à Sienne. De ces deux villes, tous deux publièrent des écrits pour s'accuser ou s'excuser réciproquement, et après des démarches d'accommodement, plus démonstratives que sincères, les choses en restèrent au même état.

Les deux gouvernants de la France s'appliquèrent à des entreprises propres à leur donner de la considération. Le duc d'Orléans publia qu'il allait réunir à la couronne les provinces que les Anglais en avaient détachées. L'occasion, en effet, ne pouvait être plus favorable, parce que l'Angleterre était troublée par des factions contre lesquelles Henri IV avait bien de la peine à soutenir son usurpation. Le duc de Bourgogne fit des préparatifs pour reprendre Calais. Le premier alla attaquer Blaye et Bourg, deux villes dont la prise aurait entraîné celle de Bordeaux; mais les siéges se prolongèrent, les pluies vinrent, ensuite les inondations et les maladies, l'armée se perdit en désertions. Le duc de Bourgogne prenait prudemment pour le siége de Calais des mesures qui auraient pu réussir; mais le duc d'Orléans, de retour de sa malheureuse

expédition, fit brusquement renouveler la trêve avec l'Angleterre. On envoya au Bourguignon l'ordre du roi de renoncer à son projet. Il n'obéit qu'à regret après des injonctions réitérées, et regarda cette trêve venue si à propos comme le fruit d'une manœuvre du duc d'Orléans, humilié du mauvais succès de son expédition, et jaloux de la gloire que son rival pouvait acquérir dans la sienne; mais il n'en revit pas moins son cousin avec toutes les apparences d'une sincère cordialité.

Cependant leur animosité perçait malgré la contrainte qu'ils s'imposaient. Ils se contrariaient en tout, ne paraissaient au conseil que pour se contredire, et ne manquaient aucune occasion de se désobliger quand ils pouvaient le faire sans trop d'éclat. On rapporte du duc d'Orléans une imprudence très-croyable de la part d'un libertin qui avait déjà donné plus d'une preuve d'indiscrétion. Il gardait dans un appartement reculé les portraits des dames de la cour dont il prétendait avoir obtenu des faveurs. Entre eux était placé celui de la duchesse de Bourgogne. Quelques bas flatteurs en avertirent le mari. Il conçut de cet affront un dépit mortel qu'il s'efforça de cacher; mais il ne put si bien y réussir que les ducs de Berry et de Bourbon ne s'en aperçussent et ne s'en alarmassent. Ils firent ce qu'ils purent pour rapprocher les deux cousins. Le duc de Bourgogne se montra difficile, cependant il consentit à se laisser apaiser, du moins en apparence, soit parce qu'il n'avait pas encore arrangé dans son esprit son projet de vengeance, soit qu'il lui fallût les dehors de l'amitié pour l'exécuter.

Il ne se refusa donc pas à l'invitation du duc de Berry, qui employait tous les moyens pour réconcilier ses deux neveux. Le duc les fit assister à une même messe et communier ensemble, et se donna le plaisir de les traiter à sa table; ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement qui était sacré entre guerriers. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre, et se confirmèrent la promesse de vivre désormais en amis. Enfin, dit la chronique, *ils prirent les épices et burent le vin ensemble.* Le duc d'Orléans invita celui de Bourgogne à dîner chez lui le dimanche qui suivait cette cérémonie: Jean promit de s'y rendre, et ils s'embrassèrent en se quittant.

Pendant ces protestations amicales, le Bourguignon tenait cachés, dans une maison de la vieille rue du Temple, dix-huit hommes commandés par Raoul d'Octonville, homme d'exécution, de tout temps dévoué à la maison de Bourgogne. Le lendemain de la réconciliation que nous venons de détailler, le duc d'Orléans devait passer la soirée chez la reine, qui était en couches à l'hôtel Barbette. Au jour tombant, il lui arrive un prétendu exprès du roi, qui demeurait à l'hôtel Saint-Paul, et qui le demande. Il part aussitôt sans attendre son escorte, qui était ordinairement très-nombreuse, et précédé seulement de deux écuyers montés sur le même cheval. Les assassins étaient serrés le long des murs de la rue du Temple; le cheval les aperçoit, s'effraie, prend le mors aux dents, et emporte les cavaliers jusque dans la rue Saint-Antoine. Le duc d'Orléans reste seul, et est aussitôt environné par des gens armés qui crient : *à mort. Je*

suis le duc d'Orléans, leur dit-il, croyant ou qu'ils se trompaient, ou que son nom leur en imposerait. *Tant mieux*, répondent-ils, *c'est ce que nous demandons.* Un premier coup de hache lui coupe la main dont il tenait la bride; d'autres coups de masse et d'épée l'abattent de son cheval. Il s'écrie en tombant : *Qu'est-ce ceci? d'où vient ceci?* Un coup de massue, hérissée de pointes de fer, lui fracasse la tête et fait sauter la cervelle. Enfin un homme *caché sous un chaperon vermeil*, une petite lanterne à la main, sort de la maison où les meurtriers étaient auparavant cachés, approche du cadavre, le considère attentivement, lui décharge un dernier coup de massue, et se retire en disant : *Éteignez tout, allons-nous-en, il est mort.*

Il serait difficile de peindre le tumulte de la ville, la consternation de la cour pendant la nuit. Le corps fut transporté dans l'église des Blancs-Manteaux. Le duc de Bourgogne vint avec les autres princes visiter le cadavre. Il avait un air triste, la contenance d'un homme profondément affligé. *Oncques mais*, dit-il, *on ne perpetra, en ce royaume, si mauvais ni si triste meurtre.* Le conseil s'assembla de bon matin. Le duc de Bourgogne s'y rendit. Les portes de la ville avaient été fermées pour empêcher l'évasion des coupables. Guillaume Tignonville, prévôt de Paris, instruit qu'un homme soupçonné s'était réfugié dans l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne, vient demander la permission de fouiller les hôtels des princes. A cette proposition le duc pâlit, s'approche du duc de Berry et du roi de Navarre, et leur avoue son crime. Le duc de Berry, pénétré d'horreur, s'écrie, les

larmes aux yeux : *J'ai perdu mes deux neveux!* Le meurtrier tâche de s'excuser. *Le diable*, dit-il, *m'a tenté et surpris.* Surpris? L'est-on avec tant de préparatifs? La journée fut remplie par les premières cérémonies des obsèques. Le conseil se rassembla le lendemain. Jean-sans-Peur se présenta pour entrer. Le duc de Berry le repoussa, heureusement pour le coupable; car le duc de Bourbon, arrivant, trouva fort mauvais qu'on ne l'eût pas arrêté. Il se retira précipitamment dans ses états, où il donna des asiles aux exécuteurs de ses ordres. La populace de Paris, séduite par les déclamations du Bourguignon contre les impôts, se réjouit de la mort du duc d'Orléans. Il avait trente-six ans. De Valentine, son épouse, il laissa trois fils, Charles, duc d'Orléans, qui fut père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de prospérité légitime; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I. Quatre ans auparavant il avait fait son testament qui prouve que ce malheureux prince n'était pas entièrement perverti, puisqu'il y avouait les erreurs de sa jeunesse, qu'il les déplorait, en demandait pardon à Dieu et aux hommes, et à ceux-ci leurs prières pour l'obtenir. Une dernière imprudence attira la punition de toutes les autres; car on ne peut guère douter que la vengeance atroce du duc de Bourgogne n'ait été provoquée par l'honneur blessé dans l'endroit le plus sensible pour un époux.

L'audace, et l'audace d'un scélérat sans honte et sans remords, présida désormais à la conduite de Jean-sans-Peur. Il osa tout. La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry lorsqu'elle apprit la mort de son

époux. Son premier soin fut de sauver ses enfants. Elle les envoya à Blois, ville alors fortifiée, et partit pour Paris. Son affliction, le spectacle d'un grand deuil, son entrée lugubre touchèrent le peuple pour un moment. On tâcha d'adoucir son chagrin par des honneurs. Le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon, les autres princes, le connétable et un cortége de seigneurs allèrent au-devant d'elle. Le roi la reçut avec la plus tendre affection. Il était alors dans son bon sens. Il l'embrassa en versant des larmes, lui dit d'avoir bon courage et qu'il la vengerait : promesse, comme bien d'autres, plus aisée à faire qu'à tenir.

Pendant ces cérémonies, le duc de Bourgogne assemblait des troupes. Dans la convocation adressée aux Flamands et à ses autres sujets, il avouait le meurtre, chargeait le défunt de péculat, de magie, d'attentat à la vie de son frère pour régner à sa place, et de tyrannie dans le gouvernement. Il prétendait, en le tuant, avoir rendu un grand service au royaume. Jamais depuis il ne s'écarta de ce langage. Loin d'attendre qu'on le mît sur la défensive, il se disposa à attaquer. Ses préparatifs étaient si formidables, que la cour, dénuée d'argent, de soldats, et on peut dire de conseils, prit le parti de négocier. Elle lui envoya le roi de Sicile et le duc de Berry à Amiens, où il était déjà arrivé. Ils ne lui demandaient que d'avouer son crime, en marquer du repentir, et d'en *crier au roi mercy*. Il refusa cette légère satisfaction. Les négociateurs se retirèrent très-courroucés de son opiniâtreté. La seule mortification qu'on jugea possible de lui donner fut de ne pas le mettre au nombre de ceux qui

devaient gouverner le royaume pendant l'*occupation* du roi. Cette nomination se fit dans un lit de justice.

Mais il sut se passer du droit dont on le privait indirectement. Il continua sa marche vers Paris avec un corps de cavalerie d'élite, suivi d'une nombreuse infanterie. Quand il fut à quelques lieues de la capitale, le roi lui envoya défendre d'avancer et d'y entrer. Nonobstant la défense, il avança toujours, et entra sans aucune opposition. Ses gendarmes s'emparèrent des portes, des rues et des places; et ses fantassins, des postes les plus importants des environs. Il fit pour lui-même, avec des barricades, une espèce de citadelle dans son hôtel d'Artois. D'avance il s'était construit en pierres une chambre percée d'une seule ouverture, où il se retirait pendant la nuit à l'abri du danger, mais non sans doute exempt des transes inséparables du crime.

Ainsi préparé, il alla droit au roi demander permission de justifier son action. Le monarque, non tout-à-fait aliéné, mais dans un état de débilité reconnue, lui accorda une audience publique dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul. Là parut le fameux Jean Petit, cordelier, chargé d'une tâche qui aurait été très-pénible pour un honnête homme. On jugera, par l'exorde du discours, de la confiance que l'orateur devait inspirer. Il dit qu'il avait entrepris de défendre monseigneur de Bourgogne, *parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avait, depuis trois ans, donné bonne et grosse pension, dont il avait trouvé ses dépens et trouverait encore, s'il lui plaisait de sa grâce*. Entrant ensuite en matière, il prétendit prouver la

légitimité du meurtre par *douze raisons en l'honneur des douze apôtres.* Presque toutes ces raisons étaient des exemples tirés de l'histoire sainte et profane, assez adroitement adaptés à son sujet; des inductions de ces faits et des raisonnements qui ont été employés quelquefois depuis pour enhardir des scélérats à commettre le même crime. Jean Petit, habile en sophismes, n'ignorait pas non plus l'art de la calomnie. Il accusa le duc d'Orléans d'être cause de la maladie du roi, son frère; de s'être lié, pour cet objet, avec des sorciers; d'avoir employé avec eux des opérations magiques, et il faisait une peinture effrayante de ces terribles évocations, ajoutant qu'il avait tenté de faire mourir le roi par le poison pour se mettre à sa place; toutes imputations déjà divulguées par le duc de Bourgogne : de plus, le harangueur insinua que la reine s'était prêtée au complot. Quant au grand ressort pour faire mouvoir le peuple et exciter son indignation, les impôts, leur multitude, leur pesanteur, leur accumulation; il n'y a point de figure de rhétorique que l'orateur n'employât pour en rejeter tout l'odieux sur le défunt. Il conclut que le roi devait avoir le *duc de Bourgogne et son fait pour agréables, et le rémunérer à l'exemple des rémunérations faites à monseigneur Saint-Michel l'Archange, pour avoir tué le diable.* Le roi, immobile sur son trône comme une statue, écouta, ne dit mot, se retira, et toute l'assemblée en fit autant. Le lendemain Jean Petit répéta le même discours, placé sur une tribune élevée dans le parvis de la cathédrale, et ce discours, prononcé de-

vant une multitude gagnée d'avance, fut couvert d'applaudissements.

La reine s'était sauvée à Melun, emmenant le dauphin et ses autres enfants. Le roi de Sicile, le duc de Berry et le jeune duc de Bretagne Jean VI la suivirent. Ce jeune prince avait été enlevé par les nobles du pays à Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais, sa mère, lorsqu'elle épousa le roi d'Angleterre Henri IV; et il avait été confié par eux au duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, qui l'avait amené en France pour y être élevé. Le duc de Bourbon s'était retiré le premier, indigné des offres de pardon faites à Amiens au coupable. Le monarque, laissé ainsi seul, fit tout ce que le Bourguignon exigea. Il signa un écrit, dont il convient de rapporter les propres termes. Il y disait : *Pour ce que le duc de Bourgogne a été pleinement informé, si comme il l'a fait dire et proposé, que notre frère avait machiné et machinait de jour en jour la mort et l'expulsion de nous et de notre génération, et tendait par plusieurs voies et moyens à parvenir à la couronne et seigneurie de notre royaume; il, pour la sûreté et préservation de nous et de notredite lignée, pour le bien et utilité de notredit royaume, et pour garder envers nous la foi et loyauté en quoi il nous est tenu, a fait mettre hors de ce monde notredit frère; et nous supplie que si, par le rapport d'aucuns ses malveillants, et autrement, nous avons pris aucune déplaisance contre lui, pour cause dudit cas advenu en la personne de notredit frère, nous, considérant les causes pourquoi il l'a fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaisance,*

Digitized by Google

savoir faisons que nous considérant le fervent et loyal amour et bonne affection que notredit cousin a eue et a à notre lignée, avons ôté et ôtons de notre couraige toute déplaisance que, par le rapport d'aucuns malveillants de notredit cousin ou autrement, pourrions avoir eue envers lui pour occasion des choses dessus dites : et voulons qu'icelui cousin de Bourgogne soit et demeure en notre singulier amour. En lui remettant ces lettres, Charles eut encore assez de présence d'esprit pour lui dire qu'il craignait bien qu'elles ne le garantissent pas de la vengeance des personnes intéressées.

Le duc de Bourgogne était alors à l'apogée de sa gloire, au comble de sa puissance, ne paraissant jamais sans être entouré d'une populace qui chantait ses louanges. Cependant il ne diminuait pas les impôts; mais il rejetait la nécessité de les continuer sur les profusions du duc d'Orléans, sur les vices de l'ancien gouvernement, et il faisait des promesses. Dans cet état de prospérité, malheur à ceux qui ne l'avaient pas assez ménagé dans des circonstances fâcheuses! Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, en fit l'épreuve. Quand il était venu demander au conseil la permission de fouiller les maisons des princes pour découvrir les assassins, le duc de Bourgogne le soupçonna d'avoir eu principalement en vue la sienne, et se promit de se venger. Un procès, que le prévôt soutenait depuis deux ans contre l'université, fournit au duc le double plaisir, et de satisfaire son ressentiment, et d'obliger le corps académique dont la faveur était précieuse. Tignonville avait fait pendre deux clercs,

convaincus d'homicide et de vol de grand chemin. L'université prétendait qu'il y avait eu vice dans la procédure, et violation de ses priviléges. L'ancienne cour avait fait suspendre le jugement; c'était un motif au duc de Bourgogne de le reprendre : pour la mortification de ses ennemis dans la personne de leur protégé, il fait porter la sentence, dont voici le prononcé. « Le prévôt se transportera aux fourches patibulaires, « où les deux corps sont exposés depuis deux ans. Il « les baisera à la bouche, les dépendra lui-même, les « accompagnera à l'église des Mathurins, où ils seront « enterrés. » Le bourreau conduisait la charrette, et était revêtu d'un surplis. Le roi envoya cent écus d'or pour les frais du convoi.

Ces cérémonies lugubres et bizarres tiennent aux mœurs de ce siècle, où les esprits étaient encore exaltés par les disputes que le schisme occasionait, disputes qui donnaient une haute importance aux moindres événements touchant à la religion. Le zèle de l'université pour la soustraction aux deux obédiences, et pour sa stricte exécution, était toujours le même; de plus, ce zèle devint persécuteur. Des personnes, attachées par conviction ou par habitude à Benoît XIII, furent arrêtées et bannies sur les instances de l'université. Le pontife se vengea par des bulles fulminantes qu'il envoya signifier au roi. Les porteurs de ces anathèmes eurent la maladresse de se laisser arrêter. Ils subirent des peines humiliantes, des expositions en public, et la prison. Pendant ce temps les deux papes, comme s'ils se fussent concertés, jouaient toujours le même rôle de promettre d'abdiquer, et de ne point

tenir. Leurs cardinaux, las de cette collusion, qui devenait une dérision, les abandonnèrent en grande partie, et se réunirent en un concile qu'ils avaient convoqué à Pise. Les pères sommèrent Benoît et Grégoire d'abdiquer. Sur leur refus, ils les déposèrent et élurent Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Ainsi, il y eut trois papes et trois sacrés collèges, parce que les deux déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer leurs déserteurs.

Des troubles survenus à Liége déterminèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étaient révoltés. On crut qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parce que la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avaient repris courage, rassemblaient des troupes qui auraient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène; la reine y rentre, la duchesse d'Orléans y arrive. On tient au Louvre une assemblée composée des principaux membres de l'état. Il y est statué *que la puissance souveraine sera octroyée et commune à la reine et à monseigneur de Guienne*, qui était le dauphin, *le roi étant empêché et absent*. Suivit un lit de justice qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfants à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta elle concluait à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfants, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux : que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les

cours du Palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avait été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées; qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fût exilé outre-mer, pendant vingt ans au moins, avec défenses d'approcher de cent lieues de l'endroit où la reine et les princes d'Orléans se trouveraient : se référant d'ailleurs à ce qu'ordonnerait la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur-général, dont les plaignants demandaient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, présidant en l'*absence* du roi, promit à la princesse qu'il lui serait rendu pleine et entière justice.

Mais quand on en vint à commencer le procès, le conseil se trouva fort embarrassé. Les lois fondamentales de l'état exigeaient que le procès d'un pair fût suivi dans la cour des pairs, et le procureur-général refusait son accession si on procédait autrement. Mais combien ne fallait-il pas de formalités et de délais! Était-il sûr que dans cet intervalle les princes et les pairs, qui se montraient actuellement si animés contre le duc de Bourgogne, forcés par la crainte ou par l'intrigue, ne changeraient pas d'opinion? De plus, les Parisiens se montraient toujours très-attachés au duc de Bourgogne. Serait-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans? Ne serait-ce pas risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui serait favorable, ou de ne pouvoir l'exé-

cuter s'il lui était contraire? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable convaincu, et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paraissait favorable. Le duc se trouvait engagé dans une guerre d'un succès douteux. Les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettaient des secours à l'envi. Les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étaient très éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paraissaient fort capables de tenir long-temps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée, et prit la ville. Il acquit dans cette expédition, où il courut des risques, le nom de *Jean-sans-Peur*, et et son beau-frère, l'évêque de Liége Jean de Bavière-Hollande, celui de *Jean-sans-Pitié*, parce qu'il fit massacrer ses prisonniers.

Cet avantage renforça dans la capitale le parti du Bourguignon. Il déclara qu'il allait s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avait rien de prêt, ni troupes ni argent. Les seigneurs et les princes, qui avaient promis de si grands efforts, hésitaient et tremblaient. Jean arriva à Paris, orné de la double réputation d'homme ferme dans ses résolutions, et de brave guerrier. La reine se sauva et emmena au delà de la Loire son mari et ses enfants; les princes, le conseil et les courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police.

A la cour se rencontrait alors le frère aîné de l'é-

vêque de Liége, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, estimé pour sa probité et ses lumières. Il y était venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse Jaqueline, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement et offrit sa médiation. Quand il eut aplani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, Louis de Bavière, son frère, le grand maître de Montaigu, et d'autres ministres. Valentine, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvaient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avait besoin, et que le meurtrier de son mari resterait impuni : elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela auprès d'elle ses enfants, dont le plus âgé n'avait que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit Dunois, qu'elle paraissait chérir de préférence. *Celui-ci*, disait-elle quelquefois, *m'a été emblé* (volé), *et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père.*

Comme elle l'avait prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat, on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux ; son avocat récita une formule convenue, en ces termes : *Sire, il a été rapporté à monseigneur de Bourgogne que vous étiez indigné*

sur lui pour le fait qu'il a commis et fait faire en la personne de monseigneur le duc d'Orléans, votre frère, pour le bien de votre royaume et de votre personne, comme il est prêt de vous dire, et faire véritablement savoir, quand il vous plaira, et pourtant vous prie, tant et si humblement, comme il peut, qu'il vous plaise ôter votre ire et indignation de votre cœur, et le tenir en votre bonne grâce. Quand l'avocat eut fini, le duc dit : *Sire, de ce je vous prie.* Il s'éloigna ; le duc de Berry, le dauphin, les rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent aux pieds du roi, et lui dirent : *qu'il vous plaise, sire, de passer la requête de votre cousin le duc de Bourgogne.* Il répondit : *Beau cousin, nous vous accordons votre requête, et vous pardonnons tout.*

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit : *Messeigneurs, voici le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos cœurs, si vous avez aucune haine ou vengeance contre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et que dorénavant vous serez bons amis ensemble.* Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi, *de ce je vous prie.* Les enfants ne répondaient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictait : *Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui accordons sa requête, et lui pardonnons toute la malveillance qu'avions contre lui, car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit à votre plaisir.* Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y était dit que la grâce

entière ne regardait que le duc seul, et que ses complices seraient à perpétuité bannis du royaume. Après la paix de Chartres la reine, qui y avait été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut par ses flatteries gagner le duc de Berry, prince inconstant et faible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avait besoin. Le seul duc de Bourbon resta inflexible et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection de leurs magistrats, et d'autres priviléges et franchises dont ils avaient été privés à l'occasion de la sédition des Maillottins. Il annonça aussi, ce qui est toujours très-agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par Montaigu, leur chef, grand-maître de la garde-robe, et surintendant des finances. Il ne plaisait pas au duc. Ce prince l'avait trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières et d'une force de raisonnement qui lui faisaient redouter les moyens d'un pareil adversaire; il résolut sa perte. La recherche employée contre les financiers était une belle occasion : le duc de Bourgogne la saisit. Il parut contre le surintendant un acte d'accusation, qui ne lui imputait pas moins que d'être concussionnaire, administrateur infidèle et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avait été complice du duc d'Orléans pour *envoûter* le roi et ensorceler le dauphin. Montaigu se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres

points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers qui, après l'avoir contraint par la torture à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition; mais on a en outre de sa cupidité une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avait des moments de besoin qui le forçaient de vendre de la vaisselle, des meubles, des bijoux précieux, ou d'emprunter sur ces gages; on les trouva chez Montaigu, dans son château de Marcoussi, en nantissement de l'argent dont il faisait supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie : ses associés payèrent de leur bourse; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de Hainaut, le pacificateur de Chartres : les terres se distribuèrent entre les seigneurs; les plus considérables tombèrent au dauphin. Louis de Bavière, frère de la reine, eut Marcoussi; et cette aubaine consola Isabelle des malheurs de Montaigu, qui lui avait été fort attaché.

Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui; il s'appliqua à gagner la reine. Elle s'était retirée à Melun. Il avait l'at-

tention d'envoyer lui faire part des affaires les plus importantes, et de lui en déférer la décision. Il l'adoucit ainsi insensiblement. Elle souffrit qu'il se déclarât surintendant de l'éducation du dauphin, qui avait plus de quatorze ans : appliquant au jeune prince ce qui avait été ordonné par Charles V pour la majorité des rois, l'adroit Bourguignon fit décider, dans un lit de justice, que Louis, dauphin, jouirait désormais, pendant les *occupations* de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans; que par conséquent il gouvernerait souverainement. Or, comme lui-même, surintendant de l'éducation, devait gouverner le dauphin, qui de plus était son gendre, il s'ensuivait qu'il devenait tout naturellement maître du royaume.

Il était fâcheux que Jean-sans-Peur fût parvenu à l'autorité par des moyens reprochables; car on doit convenir qu'il était en état de l'exercer à la gloire et à l'avantage de la nation. Ce prince avait un esprit juste et réfléchi quand la passion ne l'emportait pas. Il était bon capitaine, noble dans ses manières, affable lorsque son intérêt le demandait, généreux, libéral, éloigné de cette sordide avidité qui déshonore quelquefois les grands. Par exemple, il était alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistaient au conseil; il les exhorta à s'en priver, et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernait, l'inconstance des Napolitains força Louis II d'Anjou, malgré des succès, à abandonner le terrain à Ladislas, fils de Charles de Duras, et de revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. Boucicaut, dans le même temps, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne

permettait pas de songer à ces expéditions étrangères, et d'y porter des secours; et Jean-sans-Peur avait en tête une entreprise plus utile, c'était de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands préparatifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglais de prolonger la trêve qu'ils auraient volontiers rompue, dans l'état de mésintelligence où ils voyaient la cour de France.

Pendant que le duc jouissait pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisait dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevait contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avait causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les ducs de Berry, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, de Clermont (dauphin d'Auvergne), d'autres princes et beaucoup de seigneurs se communiquèrent leur mécontentement. Ils s'en expliquèrent à Gien, où ils s'étaient donné rendez-vous pour terminer une contestation élevée entre le duc de Bretagne et la maison de Penthièvre. Pendant qu'ils pesaient lentement les droits respectifs, le duc de Bourgogne, plus prompt qu'eux, termina cette affaire de Bretagne à la satisfaction du jeune duc, et se procura sa neutralité, lorsque la ligue dont il connaissait tous les ressorts éclaterait.

Dans la réunion à Gien, les mécontents examinèrent les moyens de secouer le joug du Bourguignon, concertèrent leurs mesures, et se rendirent compte de ce qu'ils pouvaient lever de troupes. Elles devaient monter à cinq mille hommes d'armes, et six mille hommes de traits. Le reste de la soldatesque n'était pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédé-

ration, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous à Meun-le-Château, et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'Orléans avec Bonne, fille du comte d'Armagnac Bernard VII. Ce seigneur, très-puissant dans le midi de la France, se prétendait, non sans fondement, descendant de Clovis. Il devint le chef du parti orléanais, qui prit même son nom; alors la France fut divisée en deux factions, les Armagnacs ou Orléanais, et les Bourguignons.

La mort du duc de Bourbon, prince sage et modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel Jean, aurait pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de Bourgogne le retenait lui-même, se plaindre de sa tyrannie, et demander justice du meurtre du duc d'Orléans. En même temps ils faisaient marcher leurs troupes sur Paris. Jean, instruit de leurs intentions, ne s'était pas tenu oisif; il avait aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus, il était fortifié du nom et de la présence du roi; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affaibli, que ses envieux étaient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée, que le malheureux Charles voulait marcher contre eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravade.

Les horreurs de la guerre civile commençaient à se faire sentir. Les Armagnacs, en se rassemblant au delà de la Loire, pillaient les campagnes; les Bourguignons, en deçà de ce fleuve, ravageaient les provinces sur

leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étaient, dit-on, chacune de cent mille hommes tout disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensaient pas de même : un combat décisif était redouté des deux côtés. Ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences qui se tinrent au château de Winchester, ou Wicestre, ou Bicêtre (1), appartenant au duc de Berry, et où il avait son quartier général.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paraît une convention de circonstances, faite uniquement pour le moment. Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles-le-Mauvais, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'y seront mandés qu'ensemble, et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin, mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers; six de chaque parti; quatre prélats et quatre conseillers au parlement. Le duc de Bourgogne accorda au duc de Berry la destitution de des Essarts, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de Montaigu, après avoir été son juge, et l'un des plus chauds partisans du Bourguignon. Après la signature du traité, le duc de Berry se retira à Bourges; le duc de Bourgogne, dans ses états de Flandre; le duc d'Orléans, dans la ville de ce nom, et les autres chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa,

(1) Ce nom lui venait d'un évêque anglais de Winchester, qui y avait fait sa demeure.

et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avaient pas épuisés en venant.

Il est étonnant qu'au milieu des cris de guerre la voix d'Alexandre V, le pape de Pise, ait pu se faire entendre. Il demandait *une décime pour la réunion des églises grecque et latine, une quête pour la délivrance de la Terre Sainte, et la prédication de l'évangile à toute créature. L'imposition*, disait le souverain pontife, *est de droit naturel et positif*, *et quiconque dénie à payer, n'est mie chrétien.* L'université ne pensa pas ainsi, elle s'opposa à la demande; cependant on accorda une demi-décime.

Les chefs, dans les conférences de Bicêtre, avaient abandonné chacun ce qu'il aurait voulu garder. L'intrigue succéda à la guerre. Les ducs de Berry et de Bourgogne, étant éloignés l'un de l'autre, se sondèrent par des messages. Le duc d'Orléans, aux aguets, surprit le comte de Croi, que le duc de Bourgogne envoyait conférer à Bourges. Il le fit appliquer à la question pour lui arracher le secret de sa mission, et l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de Berry, qui lui sauva la vie. L'emprisonnement du comte de Croi réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, se prépara en même temps à la guerre, et fit des levées non-seulement dans ses états, mais encore en Allemagne, où plusieurs princes lui avaient promis des secours. Le duc d'Orléans fit aussi les siennes, surtout dans le midi, où étaient les terres et les alliances du comte d'Armagnac, son beau-père, et commença les hostilités par une requête au

Digitized by Google

conseil du roi contre les meurtriers de son père. Le duc de Berry, que son âge et sa qualité d'oncle appelaient au rôle de médiateur, fit évanouir toute espérance de paix, en déclarant qu'on ne pouvait refuser d'admettre la demande du jeune prince.

Les deux ennemis s'envoyèrent des défis, non pour se combattre corps à corps, mais pour se faire des provocations outrageantes. *A toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne*, écrivait l'Orléanais, *pour l'horrible meurtre par toi fait en grande trahison d'aguet à-pensé, en la personne de notre très-redouté seigneur et père, te déclarons que de ceste en suivant, nous te nuirons de toute notre puissance. J'ai fait assassiner le père*, répondait le Bourguignon, *comme faux, déloyal, cruel, félon, traître et indigne de vivre, et je punirai les fils comme faux, mauvais, déloyaux, traîtres, rebelles, désobéissants et félons.*

Cet amas d'épithètes injurieuses marque des deux côtés une haine capable d'inspirer tous les crimes. Aussi dit-on que l'Orléanais tenta de faire assassiner le Bourguignon, et que celui-ci essaya de rendre la pareille à son ennemi. Heureusement il se rencontra des deux côtés des confidents infidèles qui avertirent les personnes menacées, et leur firent prendre des mesures de sûreté. On met entre eux le prévôt de Paris des Essarts, destitué à la paix de Bicêtre, parce que le duc de Bourgogne l'abandonna. Il n'en resta pas moins confident des secrets du prince, et il les laissa, dit-on, pénétrer soit par horreur du poison et de l'assassinat, soit pour se faire dans le parti opposé des protecteurs en cas de besoin.

Le premier soin du duc fut de s'emparer de Paris. Forma-t-il pour l'exécution un plan méthodique, ou fut-il entraîné journellement par les circonstances? On peut croire l'un et l'autre. Le duc de Berry lui fournit le premier un prétexte. Il était venu à Paris contre la convention de Bicêtre, sans y appeler son neveu, et s'y était fait constituer gouverneur par le roi. Mais la partialité qu'il témoigna pour le duc d'Orléans le fit considérer comme vendu à la faction des Armagnacs et comme un ennemi qui voulait leur livrer la ville. Le duc de Berry mécontent se retira dans sa province. Cette retraite était beaucoup pour le duc de Bourgogne; mais il sut en tirer un autre avantage; c'est qu'il fit entrevoir aux Parisiens par ses émissaires, que son oncle, fort piqué de l'espèce d'affront qu'on lui faisait, ne manquerait pas de vouloir en tirer vengeance, et qu'ils avaient besoin d'un commandant sûr pour se soutenir contre lui. Le comte de Saint-Paul, son ami, et dont les terres étaient voisines des états du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Saint-Paul arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens; voit que ce ne sont pas les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui seconderont les vues ambitieuses de celui qui l'envoie; qu'au contraire ils s'y opposeront; qu'il faut par conséquent les soumettre ou les détruire. Comme gouverneur il se forme une garde. Il y fait entrer la populace la plus vile, la plus féroce, fainéants, mendiants, écorcheurs, bouchers, gens accoutumés au sang. Leurs officiers

étaient les Tibert, Saint-Yon, le Goix; qu'on dit avoir tué eux-mêmes, ou avoir été fournisseurs des boucheries. Alors la haine et la vengeance commencèrent à employer avec des intentions perfides le nom d'Armagnac contre ceux dont elles voulaient se débarrasser. Cette troupe effrénée courait les rues, fouillait les maisons. Ceux qui n'avaient pas fui étaient emprisonnés. Plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avait plus aucune force. Les mutins assiégeaient les tribunaux, et les forçaient de rendre les sentences qui leur convenaient. La cour investie n'osait prendre aucune résolution, de celles qui auraient pu déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin, le conseil étaient vraiment prisonniers. Saint-Paul arracha au monarque un édit par lequel il était ordonné à tous les Français portant les armes, de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, *de lui obéir comme si le roi y était en personne*, et il força le dauphin de lui écrire de hâter sa marche et de venir les secourir.

La capitale était aussi le but auquel tendaient les Armagnacs. Ils couvrirent de troupes nombreuses les environs de la ville de Paris, prirent des villes, et ravagèrent les campagnes. Comme leur armée était composée de Poitevins, Tourangeaux, Toulousains, Bordelais et autres Français méridionaux, le duc de Bourgogne réunissait sous ses drapeaux les Français septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens, et surtout Flamands. Il doit être marqué de flétrissure, pour avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre. Henri IV lui promit six mille hommes de trait, et en attendant il envoya une flotte qui

causa beaucoup de dommages sur les côtes de Normandie. Les Orléanais avançaient, déterminés à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses foyers; mais Jean-sans-Peur leur épargna la moitié du chemin.

Les armées se rencontrèrent près de Montdidier. On s'attendait à un combat sanglant, lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de Bourgogne prirent querelle. Elle fut si violente que le duc ne put l'apaiser, et les Flamands signifièrent qu'ils allaient se retirer. En vain le duc les conjura de ne point l'abandonner à ses ennemis, de rester encore quelques jours. Il les appelait *ses frères, ses compagnons, ses fidèles*; flatteries inutiles. Le temps de leur engagement, dirent-ils, était expiré, ils voulaient partir. Alors aux exhortations le duc joignit les menaces. Si vous nous retenez malgré nous, lui répondirent-ils, la tête du comte de Charolais, votre fils, en répondra; et, quand nous serons retournés à Gand, nous vous l'enverrons taillé en pièces. Tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est qu'ils couvriraient sa retraite et partiraient ensemble. Les Orléanais ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils crurent plus expédient de revenir sous les murs de Paris, espérant que, par l'absence du duc de Bourgogne, ils ne tarderaient pas à s'en rendre maîtres.

Établis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se laissaient manquer de rien. Ils usaient librement des provisions, et maîtres des rivières et des grands chemins, ils interceptaient tout ce qu'on voulait faire entrer dans la ville. La présence de leur armée au dehors ranima le courage des Orléanais au

dedans. Leurs espérances les rendirent fiers; leur contenance seule, leurs regards, quand ils ne se permettaient pas les propos, menaçaient leurs ennemis. Ceux-ci ne souffrirent pas d'être bravés impunément. La troupe des bouchers se renforça par une plus féroce encore, sous le commandement d'un chirurgien, nommé *Jean de Troyes*, et d'un coutelier nommé *Simon*, surnommé *Caboche*, d'où ces nouveaux enrôlés ont été appelés *Cabochiens*. Ils se rendirent bientôt plus redoutables que les autres.

Cependant quelques personnes modérées conçurent des projets de conciliation, et en jetèrent des paroles. La reine, qui demeurait à Melun pendant ce tumulte, fut invitée de venir à Paris pour se rendre conciliatrice. Elle se livra à cette espérance avec une confiance imprudente. A peine fut-elle arrivée qu'elle se trouva investie, comme son mari, son fils et tout le conseil, ne pouvant plus parler ni agir que selon la volonté de la populace devenue très-insolente. Les princes de l'armée Armagnac, et les premiers seigneurs de France qui étaient avec eux, écrivirent au roi et au dauphin une lettre pour justifier leur conduite. Ils y disaient qu'ils n'avaient pris les armes *que dans le dessein d'ôter le roi de servage, et que ceux qui publiaient d'autres causes étaient faux et mauvais*. Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitait de rebelles, ennemis de l'état, abandonnait leurs biens, leur liberté, leur vie, à quiconque voudrait les attaquer, sans que les violences exercées contre eux pussent être assujetties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations de toute es-

pèce recommencèrent dans Paris contre les *Orléanistes* avec plus de violence. On les entassait dans les prisons; et, quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des Armagnacs, on les déclara excommuniés en vertu d'une bulle lancée autrefois par Urbain V contre *les grandes compagnies*, auxquelles on les assimilait. Les prédicateurs n'osaient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes. Les curés les excommuniaient pendant la messe au son des cloches. On faisait difficulté de baptiser les enfants des personnes soupçonnées d'*orléanisme*. Il n'était permis de paraître qu'avec l'écharpe rouge, semée de croix de saint André, armoiries de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paraient à l'autel ou en ornaient les images des saints. Hommes, femmes, enfants, personne n'était exempt de les porter, et quelques-uns poussaient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de saint André. Ces folies, ou cruelles ou bizarres, nous indignent; et cependant il nous convient d'être indulgents, car ce n'est point à notre siècle qu'il appartient de voir en pitié le délire de nos aïeux.

La troupe *cabochienne* se voyant sous les armes, et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvait lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de Bicêtre, qui appartenait au duc de Berry, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand

butin, y mit le feu, et détruisit une galerie des portraits originaux des rois de France de la troisième race. L'appât du pillage, présenté à propos, tant dans la ville que dans la campagne, soutenait la faction; mais les émissaires du duc de Bourgogne lui mandaient que la constance d'une populace légère pouvait se lasser, et qu'il était temps qu'il parût lui-même. Il avait reçu les six mille archers anglais. Il se mit en route avec eux, prit des détours et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendaient. Les Parisiens sortirent en foule au-devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas, sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglais promenés dans leurs rues, se fixer sur les places publiques et autres lieux importants. Une déclaration, plus expresse et plus précise que les précédentes, fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérents. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèse-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice; enfin, le comte de Saint-Paul reçut l'épée de connétable à la place du sire d'Albret, destitué comme rebelle.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer de Paris. Les pluies d'automne, les premiers froids de l'hiver fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardait aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine qu'elle avait mis dans l'abbaye de Saint-Denis, comme dans un asile sacré; et

c'est de cette époque que date la haine qu'Isabelle voua au parti orléanais. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie; ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt des Essarts.

Le duc de Bourgogne s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les Armagnacs, il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin régent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle, dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'était exempt; mais chacun pouvait se taxer soi-même, et il promettait de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étaient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étaient orléanistes. On établit des tribunaux pour les juger; mais point de cruauté: Jean-sans-Peur avait horreur du sang; la peine corporelle se commua en amendes. Enfin, les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée.

Cependant il fallait excuser aux yeux des Français le crime de lèse-nation que le duc de Bourgogne avait commis en appelant les Anglais en France. S'il ne put en effacer la tache, il tâcha d'en diminuer la souillure en publiant que les Orléanais étaient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avaient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Bretigny, de les conquérir pour lui et de lui

faire hommage de celles qu'ils conserveraient dans les provinces cédées. Le duc de Berry devait se reconnaître vassal de Henri IV, pour le comté de Poitiers, dont la propriété, après sa mort, passerait à l'Anglais. Le duc d'Orléans proposait les mêmes engagements pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devaient être payés par mille hommes d'armes et trois mille archers qu'ils devaient entretenir à leurs propres frais. Un moine Augustin, nommé *Jacques Legrand*, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions qui furent portées au duc de Bourgogne. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étaient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes, témoignait ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Cette prochaine descente des Anglais annoncée servit de moyen au duc de Bourgogne pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eues. Comme il s'agissait de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs mêmes de ceux qui inclinaient pour les princes, qui ne se crussent obligés de prendre les armes. Cette armée était composée de cent mille chevaux, et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais, avant que d'aller combattre les étrangers, il convenait, disait le Bourguignon, de soumettre les rebelles de France; il entraîna le roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute

prochaine. Le dauphin régent paraissait la commander, mais tout s'y passait sous les ordres du duc de Bourgogne, qui la mena devant Bourges, où le duc de Berry s'était renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense.

Français contre Français, presque tous parents et amis, se trouvant en présence, il était presque impossible qu'ils ne désirassent pas de s'entretenir, et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de Bourgogne les craignait, parce qu'elles pouvaient amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillants qu'il se promettait contre une faction ennemie qu'il allait anéantir, ou du moins réduire à un état de faiblesse dont elle ne se relèverait de long-temps; mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y aurait de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand-oncle, respectable par son âge, et que ce n'était, au fond, que pour satisfaire son ambition de gouverner que le duc exposait les plus belles provinces de la France à l'invasion et au ravage des Anglais. Quoique le dauphin fût gendre du duc de Bourgogne, il se laissa toucher par ces raisons: son beau-père, le voyant persuadé, et étant instruit qu'il donnait même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché

de ces apprêts, dit au *Bourguignon* : *Beau neveu et beau filleul, quand votre père vivait, il ne fallait pas de barrière entre nous.* Le Bourguignon balbutia quelques mots d'excuse. Ils se mirent à conférer et s'embrassèrent en se quittant.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges, dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt nn accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paraît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines, et à écarter ce qui pouvait renouveler les querelles. On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de Bourguignons, d'Orléanais et d'Armagnacs, devenus injurieux, et de se rassembler en plus grand nombre à Auxerre pour terminer tous les différends. Le duc de Berry fit une visite solennelle au roi dans son camp, lui présenta les clefs de la ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'était en effet à ce jeune prince qu'il devait le soulagement d'être sorti de ces embarras auxquels il aurait désiré ne se jamais livrer.

Les princes d'Orléans, et les autres qui n'avaient pas assisté à la paix de Bourges, se rendirent à Auxerre, où se trouvèrent le dauphin et le duc de Bourgogne. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et des Essarts, prévôt de Paris.

Celui-ci faisait toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paraissait attaché au Bourguignon, et révélait ses secrets aux Orléanais. On dit qu'il fit passer aux princes d'Orléans l'avis que Jean-sans-Peur ne méditait rien moins que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de Berry et de Bourbon; et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gendarmes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite réconciliation. On vit même le duc d'Orléans, revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval, en croupe derrière le duc de Bourgogne. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espèce de signal de vengeance.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges, on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elles causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode, qui vient toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle, qui se tiendrait incessamment à Paris. Mais il y avait une affaire qui ne souffrait pas de retardement, c'était la conduite qu'on avait à tenir avec les Anglais. Ils étaient descendus en Normandie, avançaient sous la conduite du duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, et n'étaient pas loin du Berry, dont ils venaient secourir le duc, lorsqu'ils apprirent la paix de Bourges. Se regardant alors comme en pays ennemi, ils se mirent à tout ravager. Cependant, enclavés comme ils étaient dans le royaume, il aurait été aisé, avec ce qui restait de l'armée royale, de les for-

cer de se rendre tous prisonniers, ou de les écraser; mais la politique des deux factions militait pour eux. Les Orléanais songèrent qu'ils venaient d'en être aidés, et qu'ils pouvaient l'être encore; et le duc de Bourgogne, qu'il pouvait arriver telle circonstance où leur secours lui serait nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de Clarence, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable, pour sûreté de laquelle le duc d'Orléans livra Jean, comte d'Angoulême, son frère, et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guienne. Le duc, arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, mécontents tous deux de la pacification, et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à Édouard III par le traité de Bretigny, et qui s'étaient depuis réunies à la France.

Les princes d'Orléans ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'états généraux. Encore ici une confidence de des Essarts, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de Bourgogne méditait contre eux. Du reste, aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, surtout ceux des finances, et leurs déprédateurs. On mettait à la tête des Essarts, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand fauconnier, grand maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'était plus que

faiblement protégé par le duc de Bourgogne, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenait.

Depuis qu'au siége de Bourges on avait fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivaient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissait de la prérogative de l'autorité et le faisait sentir au Bourguignon. Il affectait de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il était notoire que le malheureux Montaigu n'avait péri que victime de la haine du duc de Bourgogne; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé *Monsart du Bos*, exécuté, pendant les derniers troubles, par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier et favori de son beau-père, rappela de Cherbourg des Essarts et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire avec assez de vraisemblance que le surintendant avait rendu des services secrets au régent, au préjudice du Bourguignon.

Jean-sans-Peur ne disait mot, souffrait tout, mais sa patience était le silence d'un volcan bouillonnant dans l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout à coup dans Paris que les Armagnacs veulent enlever le dauphin, que le prince se prête à cette violence, dont des Essarts doit être

l'exécuteur. Le peuple s'émeut; Hélion de Jacqueville, que le duc de Bourgogne avait fait prévôt de Paris; le chirurgien Jean de Troyes, les Saint-Yon, le Gois et Tibert, bouchers; l'écorcheur Caboche, rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la Bastille: des Essarts était en état de la défendre. Le Bourguignon l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie! des Essarts a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre; on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul où demeurait le dauphin, parcourent les appartements, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que, s'il hésite, ils les prendront eux-mêmes et les massacreront sous ses yeux.

Le duc de Bourgogne se mêlait dans la foule comme pour l'apaiser. Le dauphin lui dit : *Beau-père! cet outrage m'est fait par votre conseil et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous en repentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la besogne à votre plaisir. Monseigneur,* répondit froidement le duc, *vous vous informerez quand serez refroidi de votre ire.* Sous les yeux du jeune prince frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de Bourgogne, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans son hôtel. Le duc avait mené avec lui d'anciens rebelles de Gand, qui portaient le chaperon blanc. Ceux de Paris

l'adoptèrent. Le chirurgien Jean de Troyes en coiffa Charles VI, qui allait à la cathédrale rendre grâces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons; on se pressait pour en acheter, n'en avait pas qui voulait. On en refusait aux suspects d'orléanisme, et on les arrachait avec injure et violence à ceux qu'on soupçonnait ne les porter qu'à contre-cœur.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissait de punir encore ceux qui, abusant de la confiance du jeune prince, l'avaient aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paraissent de nouveau à l'hôtel Saint-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenait soixante personnes, dont vingt présentes sont arrêtées sur-le-champ et conduites en prison; les autres furent citées à son de trompe. Quelques-unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé *frère Eustache*, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscriptions plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireraient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignaient. Il y en avait des deux sexes et de tout état. L'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine; tous furent liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les

huées et les outrages de la populace. Le duc de Bourgogne faisait encore semblant de vouloir arrêter ces violences. Les mutins lui répondirent : *C'est pour le bien du roi et l'avantage du royaume.*

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espèce de tribunal. Plusieurs d'entre eux, jugés les plus capables, s'occupèrent par leur ordre d'un règlement de l'état. On appela ce nouveau code, *Ordonnances cabochiennes.* Le roi, accompagné des princes et du conseil, coiffés du chaperon blanc, alla le faire enregistrer au parlement. Les assemblées du peuple étaient fréquentes : c'est là que s'échauffait la populace; il était important aux chefs de lui donner moyen de s'y rendre assidue, sans que sa subsistance, qu'elle tirait de ses travaux ordinaires, en souffrît. Sous prétexte d'une guerre imminente avec l'Angleterre, le conseil de la commune établit un impôt forcé qu'il fit tomber sur les suspects. L'argent qui en provenait était distribué aux habitués de ces deux assemblées, hommes et femmes, qui trouvaient très-doux de vivre à leur aise dans le désœuvrement.

Plusieurs meurtres furent commis sans forme de procès par Jacqueville et ses adhérents. Il tua, d'un coup de hache dans la prison, le jeune La Rivière, qui avait pour tout crime d'être fils du ministre La Rivière, disgracié au commencement du règne, et ami de Montaigu, cette victime de la haine du duc de Bourgogne. On remarquera que Montaigu fut condamné et conduit au supplice par des Essarts, alors prévôt de Paris.

Dès ce temps le duc de Bourgogne, dont il était l'agent et le ministre, lui avait dit : *Prévôt de Paris, Jean de Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête; mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois.* Ses tergiversations le conduisirent à l'échafaud presque dans le temps prédit. Il vivait assez tranquille à la Conciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avait faite le duc de Bourgogne, quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le traîna d'abord sur une claie, puis dans une charrette au lieu du supplice. Il espérait toujours pendant le chemin d'être délivré, et souriait au peuple; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. Des Essarts eut la tête tranchée, elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Le dauphin tâcha de se sauver, mais il était trop bien gardé pour y réussir. Il ne savait pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison il se donnait dans son appartement des concerts, on y dansait même quelquefois. Le capitaine Jacqueville, passant auprès du palais, entend la symphonie, entre brusquement, reproche au jeune prince ce qu'il appelle des dissolutions, et accable d'invectives Georges, sire de la Trémouille, comme instigateur et complice de ces plaisirs indécents. Le dauphin indigné porte un coup de dague à Jacqueville. Il l'aurait percé, s'il n'avait pas eu sous son pourpoint une chemise de mailles. Les satellites du capitaine auraient massacré la Trémouille sans le duc de Bourgogne, qui survint.

Si le dauphin ne pouvait sortir, il avait des émissaires secrets qui lièrent des intelligences avec les Orléanais. Ces princes ajoutèrent le roi de Sicile et le duc de Bretagne à leur ancienne confédération. Cette nouvelle ligue parut au duc de Bourgogne assez formidable pour qu'il crût devoir se prêter à une négociation. D'ailleurs il commençait à être embarrassé lui-même des séditieux, qu'il ne conduisait pas toujours comme il voulait. Les conférences se tinrent à Pontoise. On y convint, comme à Bourges et comme à Auxerre, *qu'on vivrait désormais en bon amour, en union comme vrais amis et parents*. Les princes donnèrent toutes les sûretés qu'on exigea pour dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'emparer du roi, de la reine et du dauphin, ni *de les porter à la vengeance contre la ville de Paris*. Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer à quelque acte de désespoir.

Sitôt que la paix fut signée, on la porta au parlement, qui la signa aussi. Les bons bourgeois, magistrats et officiers municipaux se répandirent dans les assemblées populaires, dont la confusion qui y régnait les éloignait auparavant. Ils s'appliquèrent à détromper le peuple, et à le prémunir contre les terreurs que les orateurs des séditieux tâchaient de lui inspirer, disant que « les princes ne faisaient la paix que pour détruire la ville, massacrer les principaux habitants et ceux même qui venaient actuellement dans leurs assemblées prêcher la soumission, et que ces zélés prédicateurs d'une prétendue paix ne tarderaient pas à voir ces princes prendre leurs femmes et les faire

épouser à leurs valets. « Ces boutefeux demandaient que les articles leur fussent communiqués et discutés dans une assemblée générale qui serait convoquée à l'hôtel-de-ville, où ils étaient sûrs de faire rejeter le traité. On para ce coup en allant recevoir les suffrages dans les assemblées de quartier; là les mutins confondus avec les gens sages, dénués alors de l'audace que donnent les grands rassemblements, n'osèrent résister au vœu de la paix. Elle fut publiée avec une allégresse générale. Le dauphin monta à cheval avec le duc de Berry. La troupe qui les accompagnait, grossie à tous moments par une foule de bourgeois en armes, se trouva bientôt composée de trente mille hommes. Un reste de séditieux, qui cependant s'élevait encore à près de trois mille, semblait se préparer à une attaque de l'hôtel Saint-Paul : le duc de Bourgogne les fit retirer. Il se joignit lui-même à la troupe de son gendre, et alla avec lui à toutes les prisons pour en faire sortir les personnes que les séditieux y avaient renfermées.

Se trouvant au milieu de ses ennemis et à leur discrétion, Jean-sans-Peur eut quelque crainte. En effet, l'occasion se présentait belle pour s'assurer de cet homme dangereux, et le mettre hors d'état de nuire. Il était si peu sincère dans ses démonstrations d'union et de paix, que quelques jours après il tenta d'enlever le dauphin dans une partie de plaisir au bois de Vincennes. N'ayant pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois ceux de ses complices qui n'avaient pas eu la prudence de se mettre en sûreté. Le peuple les vit exécuter sans regret, et avec l'em-

pressement qu'il montre toujours pour ces sortes de spectacles. Dans la maison du frère de Jean de Troyes, qui fut puni du dernier supplice, on trouva une liste de quatre cents personnes dévouées à la mort avec leurs familles. Cette révolution arriva à temps pour plusieurs prisonniers dont la vie devait être tranchée le lendemain.

Les personnages changèrent; mais la scène, à quelques horreurs près, resta la même. Sitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré, les princes orléanais revinrent et se rendirent à leur tour maîtres du roi, du dauphin et du conseil. Les ministres du choix du duc furent congédiés. La nouvelle faction dominante leur substitua ses affidés. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac qui, alliés aux Anglais, sortaient de faire la guerre au roi, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le premier recouvra l'épée de connétable, et le second tout l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux curés et prédicateurs d'annoncer dans leurs prônes et sermons qu'il avait *été déçu, séduit et mal informé.* Il fallut alors tourner contre les Bourguignons les anathèmes lancés contre les Orléanais. Les poëtes et les libellistes chantèrent la palinodie; et Jean-sans-Peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries publiques. On envoya de la part du roi lui demander la restitution de quelques villes promises par les derniers traités, et lui défendre de conclure aucune alliance avec le roi d'Angleterre, qui lui faisait demander une de ses filles en mariage avec le prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avait reçue

chez lui pour la marier avec son fils aîné; mais il retint ses bagues et bijoux, et une somme considérable donnée en avancement de dot. Le duc essuya ces affronts avec une indifférence méprisante, comme venant de gens qui avaient plus de désir de l'insulter que de pouvoir lui nuire.

Cependant la reine et le dauphin, qui auraient dû sentir que le parti d'Orléans qu'ils venaient d'embrasser ne pouvait en imposer à leur ennemi que par beaucoup d'union entre eux, se permirent des actions qui marquaient de la mésintelligence. Isabelle, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever d'auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnait d'être des agents secrets du duc de Bourgogne pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la férule du duc de Bourgogne que pour être mis sous celle des Orléanais; et il paraît qu'il écrivit à son beau-père de venir le délivrer.

Le duc de Bourgogne ne pouvait recevoir une prière plus conforme à ses désirs. Il armait déjà. Fort de la demande de son gendre, il redoubla et hâta ses préparatifs. Il publiait que c'était sur les instances expresses du dauphin qu'il venait à son secours. Il partit en effet, et s'avança vers Paris à la tête d'un corps de troupes assez fort pour un coup de main, trop faible pour un siége. Les Armagnacs levèrent dans la capitale onze mille hommes bien armés, et en

firent une revue pompeuse en présence du peuple pour le rassurer. Ils firent publier à son de trompe, dans les principales places, que le duc de Bourgogne parlait contre la vérité lorsqu'il disait que le dauphin l'avait mandé. Cette proclamation se faisait au nom du prince lui-même, qui était présent, et qui ne la désavouait pas.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terrassèrent les portes de la ville, à deux près qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées; et ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla les villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas; et, voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira.

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses, telles que celles de *traître*, *de rebelle*, *d'assassin*, *d'ennemi de l'état*. Pour le couvrir de l'ignominie qu'à la vérité il méritait bien pour le meurtre du duc d'Orléans, on remit sous les yeux du public cette infâme action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de Jean Petit, son défenseur. Avant que d'en laisser prononcer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendait soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement *que ledit maître Jean Petit il ne prétendait avouer ni porter, sinon en son bon droit*

La sentence tomba donc sur les propositions homicides, qui furent condamnées sans parler du duc de Bourgogne. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orateur, nommé *Benoît Gentien*, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves, que le peuple, dont la plus grande partie avait été jusque-là dans les intérêts du duc de Bourgogne, parut avoir changé à son égard.

Mais les Orléanais ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de précautions, que diverses circonstances rendaient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats, qui marchaient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paie de ces troupes, et comme les Bourguignons, dans le temps, avaient fait tomber les taxes sur les suspects d'orléanisme, les Orléanais les jetèrent sur les sonpçonnés Bourguignons. Les chaînes des coins des rues, dont les bourgeois se barricadaient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes, et tout instrument meurtrier dans des dépôts indiqués.

Ceux qui s'étaient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de Bourgogne que pour les livrer à la tyrannie du comte d'Armagnac. On savait que c'était lui qui jouissait de la principale autorité dans le parti; c'était par conséquent sur lui

que les Parisiens rejetaient les traitements rigoureux qu'ils éprouvaient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de funestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de Bourgogne, il y eut à l'hôtel Saint-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle sur l'avis pris de chacun d'eux il fut décidé, au nom du roi pour lors malade, *que le monarque pouvait et devait faire la guerre au duc de Bourgogne, jusqu'à ce que lui et ses partisans fussent du tout détruits, déshérités, ou du moins humiliés*.

Humilier Jean-sans-Peur était peut-être une entreprise plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes qu'il avait poursuivis devant Bourges lorsqu'il accompagnait le Bourguignon. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'Armagnac, ce qui donnait à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de Berry. Compiègne, où le duc de Bourgogne avait une garnison, se rendit par composition. Le comte d'Armagnac s'opposait à la capitulation, parce qu'il en avait destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposait. Le comte d'Armagnac les fit refuser, soutenant que ce serait décourager le soldat que de le priver une seconde fois du

butin qu'il attendait; que d'ailleurs il fallait donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvait attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras, que le duc de Bourgogne avait eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de Hainaut, sa sœur, et au duc de Brabant, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent malgré les obstacles qu'élevèrent les Armagnacs qui entouraient le roi. Le retour de sa raison lui faisait connaître que la paix était préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et, quand il retomba dans sa maladie, le dauphin, également mécontent, et de l'ascendant que prenait le duc d'Orléans, et de la hauteur impérieuse du comte d'Armagnac, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de Bourgogne. Il accepta toutes les propositions qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, et sûr que les circonstances futures l'autoriseraient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairaient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seraient livrées au roi; que, quand les étendards de France auraient flotté sur les remparts de la ville, on la rendrait au duc; que lui, de son côté, remettrait les villes qu'on lui avait demandées; qu'il éloignerait de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiquerait; que les biens saisis seraient restitués, et les prisonniers mis, de part et d'autre, en liberté; les déclarations portées contre lui

annulées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles; mais que le duc ne pourrait venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renoncerait à toute alliance avec l'Angleterre.

Les princes d'Orléans montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix, et à la garantir par leur signature. Ils la refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importants, demandèrent au duc de Berry, leur gouverneur, que les articles leur fussent communiqués; il leur répondit : *Ce ne vous touche en rien, ne entremettre ne vous devez de notre sire le roi, ne de nous qui sommes de son sang et lignage. Car nous nous courrouçons l'un l'autre quand il nous plaît; et, quand il nous plaît, la paix est faite et accordée.* Le peuple avait donc grand tort de se mêler de leurs querelles.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de Berry reçut à Paris les ambassadeurs de Henri V, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse Catherine, dernière fille de Charles VI. Ils venaient aussi, disaient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettaient pour base la restitution de la Guienne en toute souveraineté, conformément au traité de Bretigny. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglais les facilités qu'ils espéraient de la guerre de Flandre.

On ne parlait plus guère du schisme. Les troubles intérieurs avaient fait diversion à cette contestation si animée dans son principe. Cependant on ne perdait

pas absolument de vue cette affaire. La France envoya, dans cette vue des agents au concile de Constance, qui, à la fin de terminer le schisme, avait été indiqué pour cette année, par Jean XXIII (*Balthazar Cossa*), successeur d'Alexandre V, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'université de Paris, brillait Jean Gerson; il fit condamner les propositions de Jean Petit, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, s'efforçait de défendre. Gerson contribua aussi à la déposition forcée de Jean XXIII, à la démission volontaire de Grégoire, et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut rempli, en 1417, par Othon Colonne, qui prit le nom de *Martin V*, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de Peniscola, au royaume de Valence, où l'inflexible Pierre de Lune, connu sous le nom de *Benoît XIII*, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommuniait ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnaient lui donnèrent pour successeur, en 1424, Gilles de Mugnoz, chanoine de Barcelonne, qui prit le nom de *Clément XIII*, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avait duré plus de cinquante ans.

En précipitant la paix d'Arras, qu'une armée si formidable, quoique affaiblie par les maladies et la désertion, aurait pu rendre plus décisive, le dauphin avait un dessein secret. Il projetait de se rendre maître de Paris, d'en expulser Bourguignons et Armagnacs, et

même sa mère, et tout ce qui gênait son autorité. Les mesures étaient assez bien prises. A une heure indiquée, la cloche de Saint-Eustache devait sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importants, chasser les Orléanais, et massacrer ceux qui feraient résistance : le complot fut découvert, la cloche ne sonna pas. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après le prince, trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se retire à Bourges, et de là à Mehun-sur-Yèvre.

Comme il n'avait de préparatifs que pour une surprise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de se rendre à Corbeil, où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectants de Corbeil* ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de Berry, qui pouvait revenir.

La première opération du jeune prince fut de s'emparer des finances de sa mère. Isabelle aimait à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple, qu'il le soulagerait quand il se serait procuré une connaissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet

engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal, et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément, du moins de manière à n'être pas méconnus, la reine, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, comme auteurs des désordres et participant aux déprédations. Malheureusement le jeune prince n'était pas lui-même à l'abri de reproches. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menait une vie peu régulière, professait une passion ouverte pour une des filles de la dauphine, et portait publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avait reléguée dans le château de Saint-Germain-en-Laie. Son beau-père lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à la rappeler et à vivre avec elle. Le gendre n'en tint compte. En vain aussi le duc refusa de ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, qui paraissait prochaine, ni lui, ni ses sujets ne prendraient les armes pour la France : cette menace piqua le gendre sans le changer, et le beau-père, crainte de pire, envoya sa ratification.

Cette paix suspendit les projets d'Henri V, roi d'Angleterre, ou plutôt lui donna le temps de les mûrir pendant la sécurité qu'elle inspira à la cour de France. On a vu que lui et Henri IV, son père, connaissant les dissensions qui la divisaient, avaient endormi sa prévoyance par des propositions de trêves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Bretigny. Cette fois le monarque

anglais, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagements, et envoya demander non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par Édouard III à Philippe de Valois. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Bretigny la Normandie, l'Anjou, le Maine en toute souveraineté, et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteraient, toujours avec les concessions de Bretigny, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse Catherine, avec une dot de deux millions d'or. Refus : alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guienne revenues à la France depuis le traité de Bretigny. Les ambassadeurs anglais se retirèrent, et emmenèrent en leur compagnie des agents français pour terminer la négociation. Ce n'était qu'une feinte; et, pendant qu'on amusait la cour de France par des négociations, Henri jetait sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers, qui investissaient Harfleur.

Grand étonnement à la cour. On s'y était flatté que certain empressement, remarqué dans Henri quand on lui parlait des charmes de la princesse, suspendrait les hostilités, comme si c'était là de ces passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaqué avec vigueur. Cette ville était si mal pourvue, que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre,

si elle n'était pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on répondit *que la puissance du roi n'était pas assemblée, ni prête pour donner secours hâtivement;* elle sortit avec ses bagages. Mais elle n'avait pas capitulé pour les habitants. Les Anglais, comme ils avaient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfants, vieillards, avec un seul habit, et chacun cinq sous qu'on leur donna aux portes.

Il paraît que Henri, après cette conquête, fut embarrassé sur ce qu'il devait faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guienne; mais il sut que *la puissance du roi s'assemblait*, et craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuait par la mortalité qui s'y était introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes, et de gagner Calais, où il pourrait prendre le parti ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'était pas facile à exécuter. A peine avait-il levé le camp d'Harfleur, que de petits corps, avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une partie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là il se trouva dans la même perplexité qu'avait éprouvée Édouard III, son bisaïeul, avant la bataille de Créci. Comme à Édouard, un heureux hasard fournit à Henri V le moyen de passer cette rivière, non plus au gué de Blanquetade, qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et Saint-Quentin, où il

trompa la vigilance des Français. Enfin, comme ce prince, il se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des Français à cent cinquante mille hommes, et on réduit celle des Anglais à neuf mille. Exagération des deux côtés! mais du moins est-il certain que nos troupes étaient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglais.

On dit qu'à l'exemple d'Édouard Henri proposa des conditions très-avantageuses, savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin, et la liberté des prisonniers qu'il traînait après lui : mais, après être descendu à ces offres qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille : *Je ne prends ni la loi ni le conseil de mon ennemi*, et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire s'il devait y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Saint-Paul, en Artois, nommé *Azincourt*, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celle de Poitiers et de Créci, qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre étaient au comble dans l'armée française. Les Anglais au contraire se préparaient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible était moins en eux l'effet du découragement et de la consternation, que de la résolution bien arrêtée de triompher ou de mourir. La veille, la plupart se confessèrent, considérant le lendemain comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il

parut, que les Français de l'avant-garde, comme à la journée de Créci, se hâtèrent encore de combattre, de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns les autres, et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avaient été resserrés dans un terrain étroit, où les archers anglais, placés avantageusement, les choisissaient à leur aise et les perçaient à leur gré; et, comme à Courtrai, ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse si près les uns des autres, qu'ils ne pouvaient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution de divers ordres du connétable, que les officiers subalternes se permirent de juger et de ne pas suivre; et surtout par l'insubordination de ces guerriers indociles qui abandonnaient leurs postes pour chercher, au premier rang et auprès des princes, des dangers qu'ils croyaient plus honorables, et qui n'y portaient que la gêne et la confusion. Une charge faite à propos par les Anglais augmenta le désordre et décida la victoire en leur faveur. Elle ne leur demeura pas cependant sans avoir été disputée dans le centre même des forces anglaises. Dix-huit Français, réunis par le serment de vaincre ou de mourir, se font jour à travers les escadrons anglais jusqu'à leur roi. Le duc d'Yorck, son frère, est tué à ses côtés par le duc d'Alençon, prince du sang de France, qui commandait le corps de bataille, et qui s'était flatté de rétablir le combat. Henri lui-même tombe sur ses genoux en voulant secourir son frère.

Le prince français l'approche, se nomme, le défie, et d'un coup de hache abat la moitié de la couronne qui surmontait son casque. Un second coup allait sauver la France; mais, d'un revers, Henri l'étend à ses pieds, et, malgré les efforts du roi, ses soldats l'achèvent. Les dix-huit dévoués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglais commençait à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée française l'avaient surpris et pillé pendant que leurs maîtres se battaient. Henri, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presque égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang; le duc d'Alençon, le duc de Brabant et le comte de Nevers, tous deux frères du duc de Bourgogne, et le prince de Bourbon-Préaux, le connétable d'Albret, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouvent, dans la liste funéraire de l'historien Daniel, les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize cents chevaliers ou écuyers prisonniers. Les plus remarquables étaient Charles, duc d'Orléans; Jean, duc de Bourbon; Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Charles d'Artois, comte d'Eu; et le comte de Riche-

mont, frère du duc de Bretagne. Le roi, ni le dauphin ne se trouvèrent à cette bataille, par la raison qu'apporta le duc de Berry. *J'ai vu*, dit-il, *celle de Poitiers, où mon père le roi Jean fut prins; et vaut mieux perdre la bataille sans le roi, que le roi et la bataille.* Mais il aurait mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de Berry, qui avait été témoin des heureux effets de la circonspection de Charles V, son frère, s'était efforcé en vain de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avait été résolue.

Le duc de Bourgogne, pendant qu'on formait l'armée contre les Anglais, avait offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouraient sous la bannière royale; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait alors d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de Charolais, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller joindre l'armée royale. Cependant, après la défaite qui avait coûté la vie à ses frères, il renouvela ses offres; mais le dauphin, son gendre, auquel on avait donné le titre de lieutenant général du royaume, non-seulement le refusa encore, mais lui envoya défense d'approcher de Paris. Peut-être eut on la même raison dans les deux circonstances; savoir : la crainte que l'Anglais et le Bourguignon, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Le parti du duc d'Orléans, quoique prisonnier, dominait dans le gouvernement, dont les principaux membres étaient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'Arma-

gnac à la dignité de connétable, à la place de Charles d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt. Presqu'au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire par la mort du dauphin Louis, lieutenant général du royaume. Ce prince ne pouvait descendre au tombeau entre deux factions sans qu'on ne soupçonnât que ce fût l'effet du poison; mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. Jean, son frère, qui était marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne, si fameuse par ses aventures et ses hyménées, reçut la dénomination de dauphin : mais, dans la crainte de ne jouir de son titre que sous la condition d'entrer en la tutelle du comte d'Armagnac, il demeura à la cour de son beau-père.

Le nouveau connétable se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume, en un mot, le pouvoir souverain le plus étendu. Cet excès d'autorité excita le murmure des grands, et provoqua d'autant plus la haine du peuple, qu'il en usait sans ménagement. Il confirma les anciens impôts et en établit de nouveaux, auxquels il assujettit le clergé et l'université, dont il repoussa durement les remontrances. Le comte d'Armagnac exclut du conseil ceux qu'il croyait ne lui être pas assez dévoués. Les prisons se remplirent de Bourguignons ou prétendus tels. Le connétable en faisait une perquisition sévère. Deux hommes furent pendus pour avoir dit seulement, apparemment en forme de menaces, qu'il y avait bien à Paris cinq mille hommes prêts à ouvrir les portes au duc de Bourgogne. Beau-

coup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeraient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

La circonstance de la prison du duc d'Orléans et de beaucoup de seigneurs, ses partisans, donnait à Jean-sans-Peur un grand désir de revivifier sa propre faction. Comme il ne voulait pas désobéir trop ouvertement aux défenses qui lui venaient de la part du roi d'approcher Paris, il s'en tenait à distance, à portée cependant de s'y rendre promptement quand l'occasion se présenterait. Il ne prenait pas de demeure fixe; mais parcourait les villes circonvoisines, où il laissait des soldats sous différents prétextes, recevait amicalement les exilés de Paris, se familiarisait avec tout le monde, paraissait toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venaient de s'éloigner, et ne s'éloignait pas. Il fit surtout cette manœuvre à Lagni. Sa conduite devint un proverbe; et il fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations : *C'est un Jean de Lagni qui n'a point de hâte.* Ces délais affectés cachaient un complot pour se rendre maître de Paris. Quand il eut dressé ses batteries, pour écarter les soupçons il se retira en Artois d'après un ordre du dauphin, son neveu, qu'il avait probablement sollicité. En effet son absence donna au connétable l'assurance de quitter Paris pour aller en Normandie réprimer les courses de la garnison anglaise d'Harfleur. Pendant son absence la vigilance de son parti devint moins active. Les Bourguignons, qui se trouvaient encore en grand nombre, s'assemblèrent secrètement. Voici le plan de révolution qu'ils formèrent : nous le croirions exagéré

si nous n'avions une malheureuse expérience de la fureur des factions. Ils devaient sans distinction égorger tous les orléanistes, renfermer le roi, la reine et le chancelier; charger de chaînes le duc de Berry et le roi de Sicile, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs; les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourrait arrêter, et le malheureux monarque lui-même en cas de résistance. L'entreprise était avouée par le duc de Bourgogne, qui avait envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut croire qu'un projet si horrible souffrait des exceptions dans l'approbation qu'il donna.

Tout était prêt, encore une heure, et le massacre commençait. La femme de Laillier, changeur, demeurant sur le Pont-au-Change, surprend le secret des conjurés; et, frémissant à l'idée du sang qui allait couler, elle va le révéler à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci avertit la reine, les princes, le chancelier. Tous se réfugient avec le roi et leur suite dans le Louvre, le seul lieu de défense. Tannegui du Châtel, alors prévôt de Paris, rassemble en hâte ce qu'il peut de gens de guerre, s'empare des halles, d'où devaient partir les premiers coups des séditieux, enfonce les portes des maisons où des chefs armés attendaient le signal. Il s'en assure, parcourt la ville, se fait ouvrir les lieux suspects. Pendant qu'on traîne les plus coupables en prison, les autres prennent la fuite. La punition suivit de près l'attentat. Des prisonniers, les uns furent expédiés publiquement, les autres noyés pendant la nuit. On ne doit pas oublier un Guillaume

d'Orgemont, neveu du chancelier de ce nom, chanoine de Paris, chargé de bénéfices lucratifs qu'il tenait de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices; et, après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les troubles révèlent d'ingrats et de traîtres! Il est à remarquer que, dans les sentences portées contre les criminels, le duc de Bourgogne ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendait, sous peine de mort, d'enseigner les propositions homicides de Jean Petit. C'était un reproche indirect du crime de Jean-sans-Peur, dont on renouvelait le souvenir chaque fois qu'on voulait le mortifier : sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait au contraire qu'augmenter l'animosité.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trêve avec la garnison d'Harfleur. Il revint bouffi de menace et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restait de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des *cabochiens*. Les taxes furent augmentées, on multiplia les proscriptions, les emprisonnements et les supplices. Alors sans guerre déclarée, Armagnacs et Bourguignons se

la firent cruellement dans la campagne. Ils se combattaient avec acharnement, et chaque parti, après l'action, attachait ses prisonniers au gibet.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siége d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglais permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siége. Vers ce temps mourut Jean, duc de Berry, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parce qu'ils déchiraient la France, mais parce qu'ils nuisaient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouît pas d'une grande estime, son rang et son âge étaient encore un frein aux passions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheurs, dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

On cherche toujours quels étaient le motif et le but du duc de Bourgogne en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvait dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisait subsister que par des crimes, au lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étaient ambition, désir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence était un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Édouard III, un

traité qu'on ne croirait pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnaissaient pour authentique.

Il y dit : « Qu'ayant jusqu'alors méconnu la jus« tice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles « progéniteurs aux royaume et couronne de France, « il a tenu le parti de son adversaire en croyant bien « faire; mais que, mieux informé, il tiendra doréna« vant le parti du roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui « de droit sont et seront légitimes rois de France; qu'il « reconnaît qu'il est tenu de lui faire en cette qualité « hommage comme à son légitime souverain; qu'aussi« tôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de mon« sieur saint Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la « conquête d'une partie notable du royaume de France, « il s'acquittera des devoirs qu'un vassal est obligé de « rendre à son seigneur; qu'il emploiera toutes les « voies et manières *secrètes* qu'il pourra imaginer « pour que le roi d'Angleterre soit mis en possession « réelle du royaume de France; que tout le temps que « le roi d'Angleterre fera la guerre pour s'en emparer, « lui de son côté combattra de toute sa puissance les « ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux de leurs « sujets et adhérents qui sont désobéissants au roi « d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous « traités qu'il pourrait signer par la suite, dans les« quels il pourrait paraître favorable au roi Charles et « au dauphin, déclarant que de semblables conven« tions sont de nulle valeur, et dressées uniquement « pour mieux tromper l'un et l'autre. » Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi*

de son corps, et en parole de prince. Quelle foi! quel prince!

On a vu que, lorsque le dauphin Louis mourut, Jean, son frère, était chez le comte de Hainaut, son beau-père. Le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans lui envoyèrent des ambassadeurs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince était peu capable de se décider par lui-même; mais il avait dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le Bourguignon, le comte fait sentir aux Orléanais que son avis ne serait pas que son gendre fléchît sous le comte d'Armagnac comme avait fait Louis, son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourrait trouver des moyens de conciliation. Il mena Jean à Compiègne, et avança jusqu'à Senlis, où se trouvaient la reine avec Charles, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris.

Le comte de Hainaut, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement que, tout examiné, il ne souffrirait pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'Armagnac; et qu'en conséquence il retournerait en Hainaut, ou ne se rendrait à la cour qu'accompagné du duc de Bourgogne. Cette déclaration lui aurait coûté la liberté s'il ne s'était promptement évadé. Mais, en arrivant à Compiègne, il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il était mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de Bourgogne décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. *C'était*, dit-il, *grande pitié à voir, vu que cette*

Google

forme de meurtrissure est une manière dont gens empoisonnés ont coutume de mourir. Jean ne laissa points d'enfants, non plus que Louis, son prédécesseur. Charles, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avait conçues le duc de Bourgogne de rentrer dans le gouvernement sous l'égide du dauphin Jean, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominants à la cour de France, la reine et le comte d'Armagnac. On ignore le motif actuel de leur dissension; mais on sait qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrariaient; il semblait que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance; celle-ci resta au comte par la faute d'Isabelle.

Cette princesse vivait le plus ordinairement éloignée de son époux, dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier, nommé *Bois-Bourdon*, lui rendait des soins qu'on jugeait trop assidus. Isabelle paraissait n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit était ou aliéné, ou si affaibli quand la raison lui revenait, qu'il était presque incapable d'agir. Tout à coup Charles VI paraît à Vincennes au moment où sa femme l'attendait le moins. On ne sait ce qui se passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour Tours, où elle fut gardée à vue. Le favori, arrêté et appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritaient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière,

renfermé dans un sac sur lequel était cette inscription: *Laissez passer la justice du roi.*

Il serait difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine fut concerté avec le dauphin Charles, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura, et que les soumissions du prince, dans les plus effrayantes détresses, n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avait déposé chez différents particuliers, fut porté au trésor royal, par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Mais, sans nier que cet enlèvement n'ait pu exciter le ressentiment d'Isabelle, on conviendra que l'attentat aux affections les plus chères d'une femme galante, a été plus capable que toute autre cause, d'ouvrir le cœur même aux noires suggestions des furies vengeresses.

L'éloignement de la reine rendit le connétable maître absolu des affaires, mais ce fut pour sa perte. Du moins, quand la reine gouvernait, elle présentait un titre, celui de régente, qui lui avait été conféré à plusieurs reprises; et le comte d'Armagnac, gouvernant avec elle, participait à son droit; mais cette princesse exclue, il ne restait au comte d'Armagnac que sa charge de connétable, et les autres dignités profitables qu'il avait entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la prévention contre son gouvernement

que de le faire respecter. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes qui lui avaient été autrefois très-contraires. jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvait recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devait être plutôt confiée au premier prince du sang, qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

Le connétable n'avait sur pied que les troupes qu'il venait de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisaient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Isle-de-France, et quelques villes alentour. Jean-sans-Peur voyait vingt-cinq-mille Anglais qui venaient de débarquer en Normandie; lui-même avait fait dans ses provinces des levées considérables qu'il répandait dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyait le dauphin de la part du roi. Le comte d'Armagnac, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressants, doublait, triplait les impôts, les exigeait avec une extrême rigueur, et y suppléait encore par des emprunts forcés. Le duc de Bourgogne faisait publier que les villes qui lui ouvriraient leurs portes seraient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'était privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avait pas provoqué. Le duc au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle, instruite, dans son exil de Tours, de l'ascendant que prenait l'assassin du duc d'Orléans, fit

Digitized by Google

céder les sentiments d'une ancienne vengeance au désir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyait cause de sa disgrâce, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoique occupé au siége de Corbeil, très-important pour lui, il part, la tire de sa captivité et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de Bourgogne, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime sous l'autorité de la reine, qui prit désormais ces qualités : *Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, par l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mondit seigneur et son conseil.* Son sceau portait sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens.

La faction *bourguignone*, existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet et promit de le seconder. Les conjurés devaient s'emparer d'une porte et la livrer à un corps de troupes qui se présenta : mais la conspiration avait été découverte. Les assaillants furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte laissant beaucoup des leurs sur la place. Jean-sans-Peur attendait à une lieue de Paris l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartiers d'hiver dans les villes qu'il voulait conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avait créé pour Amiens.

La conspiration, quoique avortée, avait fait connaître au connétable combien il avait d'ennemis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimerait. Il exila donc, emprisonna et fit exécuter secrètement et en public tous ceux qui étaient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de Bourgogne. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritaient d'être livrés à la mort, absous, bannis, ou retenus. Cette inquisition répandit la consternation. Chacun frémissait à la vue de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes.

Ses frimas n'arrêtèrent point le roi d'Angleterre. Henri V était entré en France comme assuré de son triomphe : *Vous allez voir*, disait-il en parlant à ses capitaines, *vous allez voir la plus haute, la geigneure* (la meilleure) *et la plus profitable conquête que oncque fût faite en ce monde.* Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tombaient devant lui, les villes ouvraient leurs portes, tout fuyait. Quand les Anglais s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitants qu'un vieillard et une femme, qui n'avaient pas pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs, et les villes auprès desquels passait l'armée anglaise faisaient des traités avec Henri, pour se garantir du pillage. Le royaume allait en dissolution ; il n'y avait d'autre moyen d'empêcher sa ruine totale, que de recourir au duc de Bourgogne, qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvait arrêter les progrès

d'Henri V, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusait de se modérer.

Une négociation s'engagea, entre la reine et le duc de Bourgogne, d'une part, et les députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passait contre le gré du comte d'Armagnac. Plus il voyait son autorité décliner, plus il affectait, pour la soutenir, de n'agir que par les ordres du roi. Il mettait le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de Bourgogne possédaient la ville de Senlis. Le comte d'Armagnac l'attaqua, et mena le malheureux Charles à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenait que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'Armagnac fit écarteler les otages comme rebelles, acte de rigueur aussi injuste qu'inutile, et qui coûta la vie à quarante-six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par-dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'était emparé de lui, parce que ses propres négociateurs croyaient que ce ne serait pas trop acheter une paix si nécessaire que d'accorder, à cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de Bourgogne.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple, qui attendait la paix, qui la désirait, qui la demandait à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnements, les défenses de s'assembler se renouvelèrent; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées recommencèrent

sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposaient de la résistance à ces demandes étaient traités avec une dureté insultante. Quand ils venaient se plaindre, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de Bourgogne, leur répondait : *Si ce fussent Anglais ou Bourguignons qui vous demandassent, vous n'en parleriez pas.* Mais ces précautions de bannissement, d'exils, d'incarcérations, ne suffisaient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des médailles de plomb, qui seraient distribuées à ceux qu'on devait épargner dans un massacre général qu'il méditait.

Cette atroce prévoyance justifie en quelque façon les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprouvèrent beaucoup de ses partisans qui, loin d'être ses complices, ignoraient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies, une seule étincelle qui resterait n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve : un nommé *Périnet le Clerc*, fils d'un marchand de fer, *quartinier*, c'est-à-dire, magistrat de son quartier, avait été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice, on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis, et dressa le plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'Isle-Adam, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures étant prises, Périnet dérobe, sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville dont le dormeur avait la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'Isle-Adam lui-même,

referme la porte après eux, et jette les clefs par-dessus les murailles, pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent, le long des rues en silence, jusqu'au petit Châtelet, où ils trouvent les amis de Périnet. Tous réunis, ils s'avancent en criant: *La paix! la paix! vive Bourgogne!* Les bourgeois éveillés, prévenus et non prévenus, crient également: *la paix! vive Bourgogne!* La troupe grossit en un instant; une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il était, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa présence. D'autres détachements forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison.

Au premier cri d'alarme, Tannegui du Châtel vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras presque nu, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille, dont il était gouverneur. On cherchait le connétable. Il aurait été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon, où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le recèleraient ne l'avait déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie avec des seigneurs, des prélats, des présidents et conseillers de cours souveraines en si grand nombre, que les prisons ne suffisaient pas; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que Tannegui du Châtel, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue Saint-

Antoine, y livra un rude combat et fut repoussé. La Bastille fut obligée de se rendre à composition.

Cette attaque de Tannegui devint très-funeste aux prisonniers contre lesquels elle alluma la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle, ni le duc de Bourgogne, ne reviendraient à Paris qu'il ne fût purgé des Armagnacs. Une pareille lettre était véritablement un arrêt de mort. Il fut sans délai exécuté par les cabochiens, qui reparurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geôliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils paraissent ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de piques, ceux que la flamme et la fumée forçaient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfants, des vieillards de tout état, poursuivis jusque dans les profondeurs des cachots. Le connétable, le chancelier, l'évêque de Coutance, son fils, furent tirés de ceux de la Conciergerie. La populace se fit un jeu de leur supplice. Pendant trois jours elle traîna dans les places les restes sanglants du malheureux comte d'Armagnac, et se permit des atrocités que ceux-là seuls peuvent croire qui, comme nous, en ont vu de pareilles.

La reine, enhardie par la mort d'un si grand nombre des plus importants Orléanais, par la fuite et la stupeur des autres, vint à Paris avec le duc de Bourgogne. Ils y firent une entrée triomphante. La ville retentit d'acclamations. On joncha de fleurs le pavé

encore teint de sang. Isabelle alla descendre à l'hôtel Saint-Paul. Son mari la reçut comme s'il en était content. Aux premiers transports d'allégresse succédèrent des fêtes publiques, et aux fêtes, de nouvelles atrocités que le duc de Bourgogne dirigea lui-même. Ses troupes répandues autour de Paris interceptaient les vivres par ses ordres. La famine commença à se faire sentir. Le duc persuada au peuple que ce fléau était causé par les Orléanais : nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avaient échappé à la première fureur. Il y en avait encore quelques-uns, personnages marquants, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de Bourgogne, et par lequel d'autres avaient déjà été condamnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'était un piége pour les tirer de cet asile. Les cabochiens apostés sur la route les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins était Capeluche, le bourreau de Paris. Il ordonnait les exécutions et les faisait lui-même. On vit le duc de Bourgogne s'entretenir avec lui familièrement, et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistaient avec lui à ces spectacles et encourageaient les massacres.

Jean-sans-Peur, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ses satellites, qui n'étaient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyaient soldats parce qu'ils avaient des armes. Qu'on nous envoie, disaient-ils, contre les détachements d'Orléanais qui rôdent autour de Paris, et nous en rendrons bon compte. Le duc profita de leur bonne volonté. Il détacha un corps considérable de

Digitized by Google

ces fanfarons contre un parti ennemi. Ils furent battus. En rentrant ils accusèrent leurs chefs d'impéritie et de trahison, et les tuèrent. Ce massacre débarrassa le duc des plus dangereux. Sous le même prétexte d'aller affronter les Orléanais, il en fit sortir encore six mille. Ils furent aussi battus, et s'enfuirent; mais, quand ils voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Alors ils se dispersèrent dans la campagne; les troupes bourguignones, qui avaient des ordres, les poursuivirent comme des bêtes féroces, et en tuèrent un grand nombre. Capeluche lui-même fut jugé par le duc propre à servir d'exemple avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux halles en présence d'un peuple nombreux, qui ne fit pas même entendre un murmure. Il s'y passa une chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoiqu'elle regarde un personnage avili. Le valet de Capeluche, devenu son successeur, devait lui trancher la tête. Comme il n'avait pas encore fait d'exécution, son maître lui fit sa leçon sur l'échafaud, lui enseigna les mesures à prendre pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et reçut le coup sans avoir laissé échapper le moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie auquel on peut cependant ajouter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédulité.

La plupart des magistrats étaient morts ou en fuite.

Une ordonnance du conseil d'état cassa toutes les juridictions et mit les offices *ès-mains du roi*. La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de Bourgogne se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avait si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi. Il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

Deux choses occupèrent alors le conseil; le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Melun, où Tanneguì du Châtel l'avait transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'était retiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étaient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de Bourgogne l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnaient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avait pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent Charles à rejeter des propositions qui n'étaient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparait, ou dans le tombeau. A ce sujet on lui citait la mort prématurée des dauphins Louis et Jean, ses deux frères. C'en était assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de

dix-huit ans; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, son épouse, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un moment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances, mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêterait à aucune composition tant que le gouvernement resterait entre les mains de l'assassin de son oncle.

Il se détermina à cette résolution, en grande partie par les espérances qu'il concevait du côté du roi d'Angleterre. Il lui avait envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglais se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Bretigny, ils n'ajoutaient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeaient l'entière exécution, que l'abandon de quelques villes qu'on aurait pu leur accorder; mais, à mesure que les agents du dauphin se rendaient faciles, les Anglais demandaient davantage; un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenaient leurs prétentions sur tout le royaume. C'était en effet le but d'Henri V. Il s'en expliqua clairement au cardinal des Ursins, légat du pape, qui le pressait de conclure à des conditions moins dures : *Ne voyez-vous pas*, lui dit-il, *que Dieu m'a amené ici comme par la main? Il n'y a plus de roi en France, j'ai des droits légitimes sur ce royaume, tout y est en confusion, on ne songe pas à s'y défendre contre moi; puis-je avoir une marque plus sensible que le Dieu, qui dispose des*

couronnes, a résolu de me mettre celle de France sur la tête?

Lorsqu'il parlait ainsi, il était en possession de toute la Normandie, et assiégeait Rouen. On dit cependant que, malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montrait : c'était que ce prince lui cédât la Normandie, la Guienne et le comté de Ponthieu en toute souveraineté. A cette condition ils auraient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui après la conquête serait restée à l'Anglais. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses états, rien qui pût davantage flatter les partisans du dauphin. Des plans d'associations, revêtus de formes également séduisantes, furent aussi présentés par l'Anglais au Bourguignon. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveuglaient pas encore assez pour les faire consentir à démembrer le royaume. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitants se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine, et trahis par le gouverneur qui leur avait été donné avec intention par le duc de Bourgogne, et qui, après la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre.

La prise de Rouen consterna Paris d'autant plus que la cour en était sortie, et s'était retirée à Troyes. Elle avait prétexté la crainte d'une épidémie; mais cette désertion paraissait plutôt causée par le danger extrême où se trouvait la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin qui tenaient

Melun, et au bas par les Anglais qui s'avançaient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi, ne vînt-il que jusqu'à Saint-Denis, si la crainte de la peste l'empêchait d'aller plus loin. Le duc de Bourgogne répondit que le monarque reviendrait *quand la ville serait suffisamment ravitaillée.* Lorsqu'on lui reprochait d'avoir laissé prendre Rouen, il disait : *On a publié l'arrière-ban auquel le peuple a petitement obéi. La plus grande partie des peuples du royaume ont délaissé à faire aide et secours au roi en cette besogne.*

Jean-sans-Peur était très-embarrassé; il n'osait se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que Henri ne rendît public l'infâme traité qu'il avait fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisait auprès de lui, investi par les ennemis du Bourguignon, restait inflexible. Le duc et la reine, ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne serait pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglais entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité, et y envoya Tannegui du Châtel, et quelques autres des plus fervents du parti. Isabelle y conduisit Catherine, sa fille, déjà demandée en mariage par Henri. Ce prince parut d'abord très-épris des charmes de la princesse; mais, quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisait espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, *qu'il aimait en conquérant. Beau cousin,* dit-il au duc de Bourgogne, *nous voulons que vous sachiez qu'aurons la fille, et ce qu'avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre roi, et vous*

aussi hors du royaume. Le duc répondit avec un sourire amer : *Sire, vous dites votre plaisir ; mais devant qu'aiez débouté monseigneur et nous hors du royaume, vous serez bien lassé.* Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc tant à se repentir de ses alliances criminelles qu'à l'empêcher d'en contracter en ce moment de nouvelles.

On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame de Giac, maîtresse du duc, et Tannegui du Châtel, confident du dauphin. Celui-ci, soupçonnant que le Bourguignon, malgré la hauteur insultante de l'Anglais, pourrait bien par besoin s'accommoder avec lui, détermina la dame, par argent ou autrement, à faire résoudre le duc à rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de Bourgogne eut un entretien secret avec le monarque anglais. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux Henri, d'obtenir de lui *certaines conditions qu'il n'aurait pu accorder sans offenser Dieu.* Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. *Mais*, dit Villaret, *les plus grands crimes de ce malheureux siècle*, ajoutons de quelques autres, *sont impénétrables.* Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici :

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de Bourgogne se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre

Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte sans crainte ni défiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié. Les Parisiens en marquent leur joie par des feux, des fêtes et des actions de grâces à Dieu. Ce traité portait, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglais.

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes, où étaient le roi, la reine et toute la cour. Il fit de là plusieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leur entrevue; mais Jean-sans-Peur ne se hâtait pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui était de se joindre au dauphin pour attaquer Henri; au contraire, il avait fait avec lui une trêve qui liait les mains au dauphin. Celui-ci insistait fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis, et actuellement sous les armes, auraient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandait une nouvelle entrevue dont ils étaient convenus à Pouilly.

Elle devait avoir lieu à Montereau, dont le dauphin tenait la ville, et le duc le château. Elle était indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivait; il avançait, reculait, consul-

tait jusqu'à des devins, demandait avis aux gens de son conseil dont il s'était fait accompagner. Ce fut celui de la dame de Giac qui le détermina. Après l'avoir entendu, il dit : *Allons, il faut marcher où il plaira à Dieu nous conduire. Je ne veux pas qu'on me reproche que la paix ait été rompue par ma lâcheté.* Il part du château, descend sur le pont où on avait construit un salon précédé de deux barrières. Il paraît qu'elles n'étaient gardées que par les gens du dauphin ; défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandait la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin, et met un genoux en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abat le menton. Il tombe. D'autres l'achèvent. Le jeune prince se trouve mal. On le remporte évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement, restent immobiles. De ceux du duc de Bourgogne, le seul Noailles se met en défense et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières; les autres, frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances. Aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son parti. Le duc insulta de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci ; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de Bourgogne y allait de bonne foi, dirent ses partisans ; il ne s'alarma même que faiblement quand il vit les barrières

fermées derrière lui. S'appuyant sur l'épaule de du Châtel, qui avait été le recevoir à la première, il dit : *Voici en qui je me fie.* La prise même du château de Montereau, fait très-public, est encore un problème. Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur-le-champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc, et firent un grand butin ; d'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours, et ne fut prise que par famine.

L'escorte qui accompagnait le dauphin venant à Montereau, était une véritable armée ; qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si avec ces forces il était allé droit à Troyes, où l'événement ne fut connu que quatre jours après, il aurait pu surprendre ou disperser le conseil et le parlement bourguignon, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations : ce qui ferait croire, ce qui prouve même qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui ni son conseil n'en eurent de connaissance antérieure, puisque aucune des mesures à prendre en cette circonstance n'avait été arrêtée. Le temps employé à se concerter donna à la faction bourguignone celui d'agir. Comme ceux qui occupaient les places principales à Paris et dans les autres villes étaient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devaient leurs dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature et tout le conseil. Isabelle même, l'ennemie passionnée de l'assassin du duc d'Orléans, qu'elle avait plus regretté qu'on croyait que ne devait l'être un beau-frère, Isabelle oublia qu'elle était mère, se livra en

marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de Bourgogne, qu'elle avait tant haï, et fortifia de son nom, et du nom de son mari, les manifestes injurieux répandus contre son fils. *Nous voulons*, faisait-on dire à l'insensé Charles VI, en parlant du dauphin, *nous voulons que chacun sache la mauvaiseté dudit Charles, et que ces présentes soient publiées toutes les semaines*. En vain prétendait-il n'avoir pas été averti, que le coup n'était point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite, on le jugeait au moins complice, puisqu'il gardait auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyait les meurtriers, Tannegui, Loire et Louvet. La dame de Giac et son mari se retirèrent aussi sous sa protection, ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimaient. Il y eut partout des services solennels, des oraisons funèbres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvait mériter quelques regrets, s'il était venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix : en effet, sa jonction avec le dauphin aurait pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée, au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

A Jean-sans-Peur succéda Philippe, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui aux premiers transports de la douleur fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à lui pour se mettre à l'abri des premiers efforts que le dauphin pouvait tenter. Le nou-

veau duc de Bourgogne lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes en cas d'attaque. C'était à Troyes en effet que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi, et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais, étourdis par la nature même de l'événement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis: *dauphinois*, du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord; *royalistes*, du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses dans le midi, surtout quand Henri V eut joint les forces de la Guienne et des autres possessions anglaises, à la ligue qui se forma contre le dauphin.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils qui ait déterminé Isabelle à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui, de son côté, augmenterait de beaucoup les états du duc de Bourgogne aux dépens de la France, ces deux princes auraient pour elle les condescendances, et lui accorderaient dans le gouvernement une part qu'elle n'osait espérer de la faction ennemie qui disposait de son fils. Les bases du plan qui devait amener la paix par la consommation de cet inique projet, furent posées dans un congrès tenu à Arras, où se rendirent des plénipotentiaires anglais, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de

Bourgogne, chargé de la procuration du roi et de la reine. Tout était préparé. Les grands intérêts qui devaient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très-légère discussion. Il y fut convenu qu'Henri V épouserait la princesse Catherine; que son beau-père continuerait de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume serait dévolue au gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de Charles, Henri présiderait au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageraient par serment de le reconnaître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc de Bourgogne, revenu à des sentiments plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagements coupables qu'il avait contractés à celui-ci pour sa ruine.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étaient présents s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur pour la conservation de leurs priviléges: ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de Bourgogne ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devait obtenir de Henri quand il serait sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'était pas pour les pays attachés au dauphin: au contraire, les parties contractantes devaient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avait aussi fait

quelques tentatives de traiter avec le roi d'Angleterre; mais il était si peu en état de faire des offres approchantes seulement de celles de ses ennemis, qu'on ne l'écouta pas.

Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançaient jusqu'à Pontoise, et entonraient déjà la Champagne, se rendit le 21 mars à Troyes, où il avait été précédé par le duc de Bourgogne. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles, qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France serait *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de Bourgogne le signèrent tant en leur nom que comme fondés de procuration du roi, qui était alors absorbé par sa maladie. Le lendemain Henri épousa Catherine; et sans s'arrêter alla prendre Sens et Montereau, où Philippe-le-Bon rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Partout où le nouveau régent avait passé, il s'était fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs qui venaient lui faire la cour. Le prince d'Orange, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé alors de suivre l'exemple des autres, répondit: *Je suis prêt à servir le duc de Bourgogne; mais que je fasse le serment de mettre le royaume ès mains de l'ennemi ancien et capital du royaume, jamais ne le ferai.*

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présents d'honneur qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel Saint-Paul une assem-

blée, à laquelle on donna le nom d'*états généraux*. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au-dessus du duc de Bourgogne, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'*emprunt forcé*. Henri en avait déjà mis un en Normandie, dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnaies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit, devaient faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique, très-désirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel Saint-Paul furent convoqués le conseil et le parlement pour recevoir les plaintes du duc de Bourgogne, et juger le délit commis à Montereau. C'était par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avaient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de Jean Petit sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara Charles de Valois, *jadis dauphin, et ses complices, criminels de lèse-majesté au premier chef, comme tels privés de toutes successions, honneurs et dignités, leurs sujets et vassaux déliés de tout serment de fidélité*. De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi Henri s'appliquait à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvaient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'était tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Écrivant à son

chancelier à Londres, il lui mandait de surveiller très-assidûment les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étaient le duc d'Orléans et d'autres princes du sang; *car si quelqu'un d'eux s'échappait*, disait-il, *principalement le duc d'Orléans, il ne pourrait m'arriver rien de plus malheureux*. Tous ces seigneurs auraient été fort utiles au dauphin, qui se vit encore privé du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et de Louis III d'Anjou, son beau-frère. Le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples, enlevé à Louis II, son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle était ornée des vertus de Marie d'Anjou, son épouse, princesse remplie de grâces, et du courage héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brillaient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre; le maréchal de La Fayette; Jean d'Harcourt, comte d'Aumale; Culant, depuis grand amiral; Guillaume, vicomte de Narbonne; Pothon de Xaintrailles, Étienne La Hire, autrement nommé Vignolles; et enfin le bâtard d'Orléans, le jeune comte de Dunois, qui commençait à faire présager ses talents et ses exploits. Isabelle, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers français, réduite alors aux hommages froids et quelquefois ironiques des capitaines anglais, ne brillait plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre.

Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettait à leur empire. Pendant son absence

ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les Laval, Gaucourt, Graville, La Hire, Xaintrailles, et d'autres chevaliers que leurs exploits ont rendus célèbres, suppléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son parlement; créa un conseil, des maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison; parcourut les provinces qui lui étaient attachées, s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Écosse, pendant la détention en Angleterre du roi Jacques I, son cousin-germain, lui envoya six mille hommes, commandés par Jean Stuart, comte de Buchan, son frère, que Charles éleva à la dignité de connétable après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Henri, pendant son absence, avait confié le commandement de ses troupes au jeune duc de Clarence, son frère. Celui-ci, après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposait à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de La Fayette, et le vicomte de Narbonne, unis aux Écossais, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent à Baugé, entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglais. Celui-ci n'avait des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position pour enlever aux Français la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et, moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de

combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des Français à s'emparer de sa personne, et celui des Anglais à le retirer de leurs mains, établit autour de lui un combat opiniâtre, dont il devint la victime. Il périt de la main du comte de Buchan, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége, et la ruine des espérances que le prince s'était formées.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençait à concevoir de divers autres petits succès, et surtout d'une alliance contractée avec le duc de Bretagne. Henri redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'île de France et des pays adjacents, s'empara des villes de cette contrée, et porta l'alarme jusqu'au delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyait des partis pendant que le duc de Bourgogne se rendait maître de la Picardie et de la Champagne.

Ce fut pendant le cours de ces triomphes que Catherine lui donna à Windsor un fils qui fut Henri VI, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paraissait encore que l'aurore des plus beaux jours, Henri rentra dans Paris, où il tint une cour plénière. *Au temps passé*, dit un historien contemporain, *quand les Français allaient à la cour de leur seigneur roi en de si grandes solennités, il y avait des tables servies par ses officiers, et là ceux qui voulaient seoir étaient servis très-largement des vins et viandes dudit seigneur.* Il paraît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les Parisiens remarquè-

rent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaîté et de plaisir. Le voisinage du malheureux Charles VI, malade et délaissé, ajoutait encore par le contraste au sentiment pénible que les bons Français éprouvaient.

C'est au milieu de cette pompe triomphale que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On dit que c'était un abcès ou fistule, qu'on nommait dans ce temps le *mal Saint-Fiacre*, parce que ce saint avait le renom d'en guérir. Les douleurs étaient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans faiblesse, recommanda aux princes ses frères son fils au berceau, son épouse désolée; leur enjoignit d'éviter surtout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et, à son refus, de le conférer au duc de Bedford, et la régence d'Angleterre au duc de Glocester, son autre frère. Sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté au prisonnier d'Azincourt avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin; ou, si les circonstances l'exigeaient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resterait en toute propriété au pouvoir des Anglais. La mort le frappa à l'âge de trente-trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettait si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Le duc de Bourgogne auquel on offrait le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine Isabelle fit des tentatives pour se le

procurer, mais elle n'obtint pas même les petites parts d'autorité que lui accordaient autrefois les factions; en se raccommodant, on la laissa inutile. Le duc de Bedford se mit en possession de la régence. Les mesures étaient si bien prises, que la mort du monarque anglais n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en éprouva-t-on à la mort de l'infortuné Charles VI, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, *par provision, on vendrait, le plus promptement que faire se pourrait, les bons meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui serait nécessaire pour accomplir ses funérailles.* Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très-somptueuse. Quand on eut enfermé le corps dans le tombeau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cessation de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : *Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre !*

Charles VI régna quarante-deux ans et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabeau de Bavière douze enfants, dont il ne restait que quatre à sa mort, trois filles, et Charles VII, son successeur. Odette de Champdivers, nommée la *petite reine*, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de Charles VI; mais son règne abonde en traits remarquables déjà connus, dont quelques-uns méritent d'être rappelés à la mémoire pour servir de leçon.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un

parti, ignominieusement traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans des temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions conduisit l'intrigant des Essarts à l'échafaud. Aubriot et Savoisi, sacrifiés à la vengeance de l'université, doivent prémunir contre la tentation d'opposer morgue à morgue, surtout quand on a un corps pour adversaire. Le châtiment de Bétisac et des autres administrateurs des deniers publics, recherchés sous ce règne, avertit que les ordres d'un prince avide n'exemptent pas toujours ses ministres de la peine méritée par leur complaisance intéressée. Le duc d'Orléans, bravant l'opinion et le respect dû aux mœurs, tombe sous les coups de son parent offensé. Jean-sans-Peur, coupable de meurtre, périt par l'assassinat. Le comte d'Armagnac, ambitieux, cause de tumultes et de massacres, déchiré par la populace, entraîne ses partisans dans sa ruine. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, habile à éluder la justice des hommes, n'évite pas celle de Dieu, et éprouve dès cette vie les tourments de l'enfer. Enfin, les factieux tournant les uns contre les autres leurs armes ensanglantées, et les chefs immolés par leurs complices, avertissent les peuples que la rébellion ne creuse que des abîmes où s'engloutissent à la fois l'innocent et le coupable, et autour desquels ne surnagent après la tempête que des débris et des regrets.

CHARLES VII.

AGÉ DE 20 ANS.

S'il était permis, dans le style historique, de personnifier la guerre et l'intrigue, on les présenterait ici travaillant de concert à démembrer la France; on montrerait la Providence veillant du haut des cieux sur les destinées de ce royaume, et attentive à opposer aux mauvais desseins de ses ennemis des obstacles qui les déconcertaient. Tel est l'aperçu du règne de Charles VII.

Ce prince avait à peu près vingt ans quand il apprit la mort de son père. Il était en Auvergne, dans un petit château nommé *Espalli*, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers prirent les habits dont ils se servaient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière aux armes de France, le saluèrent et crièrent, *vive le roi!* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du monarque, auquel il restait à peine le quart de son royaume dans les parties situées au delà de la Loire relativement à Paris. Il consistait dans la Touraine, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes en petit nombre enclavées dans les parties au delà de la Loire qui, à cela près, étaient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglais. Enfin le nouveau roi avait encore le Berry et Bourges pour sa capitale, d'où il fut alors appelé par dérision

le *roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvements en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnaître celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des serments individuels des moindres artisans, comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille par des alliances, et un bon plan de guerre.

Le duc de Bretagne, déclaré à la vérité pour les Anglais, chancelait néanmoins dans son attachement. Il avait un frère nommé le comte de Richemont, très-puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemond une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du dauphin Louis, et en obtint une autre pour lui-même. Ainsi il se rendait maître de deux princes très-importants. Par là aussi il était tranquille sur les provinces en deçà de la Loire, où il ne restait au *petit roi* que quelques villes que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude, quand il jugerait à propos de porter ses armes au delà du fleuve. Il réussit non-seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut par lui ou par ses généraux des avantages en diffé-

rentes actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Severac, assiégeaient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglais, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante dont l'Anglais remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable, qui à peu de temps de là fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces, qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avait des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux, voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. Philippe Marie, duc de Milan, envoya des Italiens. La noblesse d'Écosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II, son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaut de Douglas, beau-père du connétable, au secours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchaient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne et dans les provinces assujetties à son pupille. De ces détachements de tant de nations, qui prenaient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se

combattre. Elles se rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnait aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile de France.

Les royalistes venaient de s'en emparer; les Anglais se présentèrent pour la reprendre. Les capitaines français les plus habiles étaient d'avis d'abandonner cette petite forteresse plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étaient défaits, pouvait enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontraient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Crécy, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étaient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposaient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions, et, pendant que l'Anglais se morfondrait à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedford avait dégarnies pour fortifier son armée; mais Douglas, Buchan et d'autres Écossais, ses compagnons, auxiliaires, comme lui, de Charles, prétendirent que les capitaines français ne se refusaient à la bataille que pour les garder plus long-temps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyaient que les Français avaient peur des Anglais. Un tel soupçon était plus qu'il n'en fallait pour faire tout risquer; et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux Français et aux Écossais. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité française triomphe d'abord; mais les archers anglais, toujours couverts d'un retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns

sur les autres, et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses audacieux compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eurent à regretter quelqu'un des siens, ou resté sur le champ de bataille, ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses; la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout à coup de ses propres ennemis.

Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avait épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin germain, et cousin germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Ce mariage avait été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles même du concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa aux moyens de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedford, son frère, l'était de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'anti-pape Benoît XIII, et épousa le prince anglais, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandaise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedford, arriva à Calais et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes

au duc de Bourgogne, et de l'infidélité de son épouse, et de l'invasion de ses états. Il était aimé dans son voisinage. Aux troupes que Philippe-le-Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards. On vit même dans son armée un corps de royalistes, commandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedford.

Cet événement fut avantageux à Charles VII, et parce qu'il lui fit connaître qu'on pouvait espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglais, et parce qu'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnait la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différend entre le duc de Bourgogne et son frère le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Languedoc et d'autres provinces, se mit en campagne. Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avaient levés dans leurs pays. Le monarque, encouragé par les offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguaient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avait en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'était pas encore temps de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser

d'abord au duc de Bretagne, qui était très-lié avec Philippe-le-Bon. C'était Jean VI, dit aussi le Sage ou le Bon, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avait comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenait au soupçon qu'il avait pu concevoir, que Charles, encore dauphin, n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avaient tenté sur sa personne, en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avait été la suite, et dont il n'avait été délivré, après six mois des traitements les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne soulevée contre les perfides. Il avait été avéré que plusieurs des affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avaient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs-seings du dauphin dont ils avaient abusé, avait formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avait depuis reconnu lui-même la fausseté; en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont, son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savait choqué des hauteurs des Anglais, pouvait être tenté par l'offre d'une dignité et de biens considérables en France; on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris sans qu'on eût voulu l'entendre : heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui était bien dans les deux cours. Elle avait à faire une offre flatteuse; savoir, l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean-le-Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il désirait fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteraient les accessoires de l'accord dont le fond était agréé. Pour assurance que Richemont aurait la liberté de revenir quand il voudrait, le duc demanda deux seigneurs et quatre villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'était avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont, accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord; c'était qu'avant d'accepter l'épée de connétable, il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvait qu'être avantageuse au roi, parce que le consentement du duc de Bourgogne, qui paraissait indubitable, serait dans la circonstance comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglais; que d'ailleurs le duc son frère avait besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne, pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressentiment de Bedford, si, apprenant sa défection, il venait à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnait un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce serait une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe-le-Bon, que d'avoir déjà par une

confidence amicale gagné l'homme qu'il estimait. *Partez donc,* lui dit le roi, *et réussissez.*

Il revint en effet content des princes qu'il avait visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin, en lui apprenant ce qu'il n'avait pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante : c'était une réquisition, au nom de duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avaient engagé contre lui à la protection des Penthièvres, demande qui portait directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyait complices du meurtre de Jean-sans-Peur, son père : entre autres, Tannegui du Châtel. Ce ne fut pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux désirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque; mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, était devenu défiant. Sa triste expérience le tenait dans un état continuel d'alarmes, surtout à l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étaient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétants; aussi,

dès qu'il croyait avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnait à eux sans réserve : c'était pour lui une vrai béatitude de se décharger sur eux du fardeau du pouvoir, et en cette occasion il éprouvait une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires.

Le président Louvet, son principal ministre, s'était affermi à la cour, de manière à n'être pas facilement ébranlé. Il avait marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avait faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié ; mais le connétable pressait par lettres et se mettait en chemin dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenait accompagné d'un corps nombreux de noblesse qu'il avait bien pénétré de l'importance qu'il y avait, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançait, le monarque semblait le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épiait, pour ainsi dire, à la cour, comment cette espèce de lutte se terminerait, Tanneguі du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la « réconciliation qu'on vous fait espérer avec le duc de « Bourgogne est un avantage si désirable, que tout « doit céder à cette considération. Pour moi, je suis « résolu à faire le sacrifice du plaisir et de l'honneur « de demeurer auprès de vous : donnez-moi vos ordres

« et marquez-moi où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidèle serviteur qui l'avait arraché presque nu à la fureur des factieux de la capitale, et l'avait transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le gouvernement de la ville, une garde d'honneur, et la continuation des appointements de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres, compris dans la proscription, ne pouvaient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grâce; et, dans l'espérance de se faire rappeler, il mit à sa place Giac, homme peu considéré qu'il pourrait éloigner dans une circonstance propice : Giac, époux de la femme qui avait déterminé Jean-sans-Peur à l'entrevue de Montereau, et qui avait assisté au meurtre dont il n'était pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne, son frère, avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guienne, administration sans doute exempte de l'obligation de rendre compte; il exigea que Charles fît des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne; qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avait éloignés, et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthièvres. A ces conditions, qui furent toutes agréées, le duc fit hommage de son duché de Bretagne, et s'obligea aussi à secourir le roi contre les An-

glais. Ce traité fut passé à Saumur en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenai-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qui était qualifiée du titre de duchesse de Guienne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avait épousée.

Le duc de Bedford n'ignora pas ce traité. Il était resté huit mois en Angleterre tant pour lever des troupes que pour déterminer le duc de Glocester, son frère, à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglais avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitants de Mons. Mais à peine se réjouissait-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'était évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le déclarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce traité et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Par là Philippe devenait un des plus puissants princes de l'Europe. Malgré les

avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint toujours de la hauteur que le duc de Glocester y avait mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedford des démarches qu'il avait faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick (1), l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

Ce général prit Pontorson et fit fortifier Saint-James de Beuvron, d'où il envoyait ravager les frontières de la Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua Saint-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déjà peu nombreuse, s'affaiblit encore par la désertion, faute de paie. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui était chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guienne, abandonnées au duc; mais les fonds rentraient médiocrement dans cette caisse, qui se trouvait vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut, et fut repoussé

(1) Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (*Richard Beauchamp*), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedford et d'Yorck, avec le fameux comte de Warwick (*Richard Nevil*), dit *le Faiseur de rois*. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, était gendre du premier; il était petit-fils de Ralph ou Ronolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beaufort, fille légitimée du duc de Lancastre, Jean de Gand, et par conséquent cousin issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Édouard IV d'Yorck, qu'il détrôna tour à tour, et de Richard III, frère d'Édouard IV, et successeur d'Édouard V, son neveu,

avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux, plein de morgue et sans talents, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger.

Il appuya auprès du roi George sire de la Trémouille, qu'il voulait substituer à Giac. Ce protégé de Richemont était fils de Guy de la Trémouille, grand chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers en petit nombre qui avaient échappé au désastre de Nicopoles. Il convoitait non-seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean-sans-Peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifférente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et la Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant à la faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir, mais la vengeance veillait. La cour de Charles était fort ambulante. Elle vint à Issoudun. Giac y avait suivi le roi, et demeurait près de lui dans le château. Richemont et la Trémouille s'y transportent au point du jour bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller on le fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après

de courtes formalités il est condamné, lié dans un sac et jeté dans la rivière.

Giac était jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à l'apaiser; persuadé que Charles s'en consolerait de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente; il alla se mettre à la tête des troupes, et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé *le Camus de Beaulieu*. L'Auvergnat ne lui plaisait pas: il le fit assassiner. Charles VII n'avait que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolents, qu'il pouvait supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditait contre sa liberté ou sa vie, le tenaient dans une pénible anxiété. *Enfin*, dit le roi à son despote, *qui donc voulez-vous me donner pour ministre ? Prenez la Trémouille*, dit Richemont. *Vous ne le connaissez pas*, répondit le roi, *et vous vous en repentirez*. Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps les Anglais essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitants prolongeaient depuis trois mois le siége que le comte de Warwick avait mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connaître au roi leur détresse, et sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui,

Digitized by Google

le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et La Hire. Chacun de leur côté ils essaient de forcer deux des quartiers ennemis qui, séparés par des bras de rivières, étaient réunis par des ponts de communication. Le succès répond à leur audace, et les fuyards se pressaient vers le quartier de leur général lorsque tout à coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens, qui, pour la plupart, furent noyés. Ce déluge inattendu était un nouvel expédient des assiégés qui l'avaient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre; et le siége fut levé lorsque les espérances des Français se bornaient à l'introduction d'un convoi. En reconnaissance de la valeur et de la fidélité des habitants, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de *Montargis-le-Franc*, et lui donna pour armes les lettres initiales de ce nom au milieu de l'écusson de France (1).

(1) Les habitants de Montargis se saisirent en cette occasion d'un drapeau aux armes de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il reparaissait au 5 septembre, jour ou des actions de grâces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappelaient la défaite des Anglais. En 1792, le vertige qui avait saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de *la terre classique de la liberté*; ainsi nommait-on l'Angleterre alors. Orléans,

Cependant la Trémouille attaquait sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable, et comme il craignait lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné, en l'envoyant à la tête des troupes en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier; bientôt il le força de demeurer tout-à-fait oisif. Pendant la nullité où il le retint, le duc de Bedford fit de rapides progrès en Bretagne, et réduisit le duc, frère de Richemont, à signer le traité de Troyes, ce qu'il avait éludé jusque-là; et à faire un traité non seulement de paix, mais d'alliance avec les Anglais. Ce fut l'occasion de la délivrance du duc d'Alençon, fait prisonnier à Verneuil. Le duc de Bretagne, convoitant la ville de Fougères qui lui appartenait, obtint des Anglais que le prince fût mis à rançon, et que le prix qu'il offrit de Fougères en fît partie. La défection du duc perdit le connétable à la cour, quoique son dévouement pour l'état le fit persister dans son attachement à la cause du monarque. Les égards qu'on y avait pour lui, la patience avec laquelle on y souffrait ses hauteurs, n'étaient que l'effet des avantages que l'on tirait de l'union de son frère avec la France. De-

en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après les deux nations étaient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R**, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis, et de concert avec M. Girodet, son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

puis le traité que celui-ci avait été forcé de conclure avec le duc de Bedford, la Trémouille commença à moins ménager Richemont. Il envenima même la haine du roi, qui, à l'instigation de son ministre, consentit qu'on cessât de payer au connétable ses appointements et ses pensions.

Le gant jeté par ces provocations à un homme sourcilleux fut relevé. Le connétable s'adjoignit les comtes de Clermont et de la Marche (1), princes du sang, et d'autres seigneurs mécontents comme lui du gouvernement, ou plutôt fâchés de n'y avoir pas la principale part. Ils se donnèrent rendez-vous à Châtellerault pour convenir des mesures qu'ils prendraient contre le ministre; ils devaient s'y trouver en armes. Par sa naissance et ses talents la Trémouille était un autre homme que Giac et Beaulieu. Il avait aussi des princes et des seigneurs pour lui, et de plus le nom du roi. Charles fit passer des ordres à Châtellerault pour qu'on eût à fermer les portes aux mécontents. Ils écrivirent pour avoir la permission d'aller porter leurs plaintes au pied du trône. On leur répondit fermement qu'ils commençassent par désarmer. Au lieu d'obéir, ils surprirent la ville de Bourges; mais les royalistes se re-

(1) Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était frère aîné du comte de Vendôme et du prince de Carency, et roi de Naples, par son mariage avec Jeanne II ou Jeannelle, fille de Charles de Duras. Les désagréments que la conduite déréglée de sa femme lui occasiona le firent renoncer à son royaume. Il revint en France à la mort de Charles VI, et douze ou treize ans après il se fit cordelier à Besançon. Il ne laissa qu'une fille : bru du connétable d'Armagnac, massacré en 1418, elle fut mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux halles en 1471.

tranchèrent dans le château. Charles vint au secours des siens. Dans la circonstance où se trouvait le royaume, c'en était fait de l'état si on en fût venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeants, tous parents et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être rétabli entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales, faites à ceux qui s'étaient dits armés uniquement pour le bien public, la paix fut signée; mais la Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, Français et Anglais n'en combattaient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvaient se rencontrer. Les habitants du Mans s'étaient débarrassés des Anglais, et les avaient relégués dans une tour : Talbot, général célèbre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournai se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglais. Par la distance des lieux où se portaient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étaient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffraient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminaient rien. Ce qu'on perdait d'un côté, on le recouvrait de l'autre; c'était toujours à recommencer. Las de ces vicissitudes, le duc de Bedford projetant de frapper un grand coup, et un coup qui serait décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller

au delà de ce fleuve conquérir le pays d'où Charles tirait ses principales forces.

Orléans était la ville qui convenait le mieux aux Anglais pour le passage, et pour la retraite en cas de fâcheux événement quand ils seraient au delà de cette rivière. Bedford la fit assiéger par Montagu, comte de Salisbury, qui venait de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'était ni assez fortifiée, ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avait, pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses, la valeur de ses habitants et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime. Gaucourt y commandait, et Xaintrailles, La Fayette, Graville et autres braves qui s'étaient jetés dans la place, inspiraient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animait.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devait entraîner celle de la ville. C'était sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvrait, et qui était flanqué de tourelles délabrées. L'Anglais foudroie château, tourelles, murailles avec une nombreuse artillerie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitants, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillants, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraî-

chissements, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut, dès le commencement du siége, plusieurs assauts semblables. Les Anglais y perdaient à la vérité beaucoup de monde; mais ils avançaient, et leurs progrès, quoique lents, leur promettaient à la fin la victoire lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, La Hire et Chabannes, qui menaient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étaient les Orléanais, ils devinrent assaillants. Ils hasardaient de fréquentes sorties pour faire entrer des vivres. C'était de tous les besoins le plus pressant, parce que la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui arrivaient successivement faisait craindre la famine. Les Anglais, instruits de cette détresse, tournèrent le siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées, soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparait à faire suivre d'un autre lorsqu'il apprit que les Anglais, ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisaient venir de Paris sous escorte.

Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans, et un corps de troupes qui voltigeaient au dehors sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses

compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglais, et réunies à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvrai-Saint-Denis, petite ville de Beauce. Le convoi paraît. L'escorte n'était que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ses chariots. L'artillerie des Français les fait voler en éclats. Il ne fallait pas d'autre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossaise, qui avait fait déjà perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuart, comte de Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut également funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Écosse, Jean Stuart Durnley, et Guillaume son frère, neveu du premier roi d'Écosse de leur maison, se jettent, à la tête de leur corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglais déjà en désordre reprennent courage. Pendant que les Français se précipitent tumultuairement dans les retranchements, pour raffermir les Écossais qui se troublaient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux serrés, percés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons non moins braves sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parce que, comme on était dans le carême, le convoi était composé en grande partie de cette provision. Il resta à peu près cinq ou six cents, tant Français qu'Écossais, sur le champ de bataille : perte peu considérable si on la compare à ses effets,

Digitized by Google

c'est-à-dire, au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'était pas à propos qu'il abandonnât non-seulement l'Orléanais, mais le Berry et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales auxquelles il se bornerait pour le moment. On dit que Charles inclinait à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François I les vers suivants qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonain, ou bien dévot ermite.

La pusillanime hésitation du conseil venait principalement des dispositions qui se manifestaient à Orléans. En vain Dunois et ses compagnons, qui y étaient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchaient de rassurer les habitants par les promesses d'un prompt secours : les Anglais, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançaient toujours, renforçaient leur circonvallation, et la hideuse famine commençait à se montrer aux Orléanais avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitants de Calais et

de Harfleur, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglais, faisait frémir les Orléanais que la mort n'avait pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le désir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France sans craindre le ressentiment des Anglais.

Le duc d'Orléans, leur seigneur, était retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de Bourgogne qu'il serait digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince, son parent, outre sa liberté, perdît encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanais et les autres biens de leur seigneur en otage jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençait à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit trop imprudemment par une phrase devenue proverbe, *qu'il n'était pas homme à battre les buissons pour laisser prendre aux autres les oiseaux*. Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avait dans l'armée anglaise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande diminution de forces dans un moment où il n'aurait pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnaient pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivait au roi.

Racontons cet événement comme si à chaque action nous ne devions ni être étonnés, ni le paraître. A

Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paraît une fille de dix-sept ans, nommée *Jeanne d'Arc*, élevée dans une auberge ou chez son père, jardinier. Elle se présente, vers la fin de février, au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes : *Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps en ça, m'a plusieurs fois fait à savoir et commandé que j'allasse vers le gentil dauphin, qui doit être et est vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'armes, et que je lèverais le siége d'Orléans, et le mènerais sacrer à Reims.* Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas ; elle revient une autre fois, et lui dit : *Au nom de Dieu, vous mettez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu près d'Orléans un assez grand dommage, et sera-t-il taillé de l'avoir encore plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui.* C'était le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues de là, qu'elle parlait ainsi. Quand Baudricourt en apprit la nouvelle plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la *Pucelle*, c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne : *Va donc, et advienne tout ce qu'il pourra.* Ceci fait allusion à la crainte qu'il avait eue de se donner un ridicule en cédant au désir d'une espèce d'inspirée qui lui parlait de visions et de conversations avec sainte Catherine et saint Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous

la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitaient à se charger de cette commission, parce que le voyage était long, et devait se faire à travers un pays infesté de partis, tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet ils parcourent plusieurs provinces, comme en pleine paix, sans rencontrer aucunes troupes. Arrivés à Chinon, où était le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule qui avait fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la *Pucelle*, fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avait ce jour-là un habit fort simple, et se trouvait confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paraissait pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle, Charles l'écoute, et assure avec serment que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins,

quoique convaincu par là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, par-devant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisait pas à la Pucelle; elle prévoyait qu'elle y serait tourmentée de questions. A la vérité on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrètes, par exemple, de miracles. *Je ne suis pas venue*, répondit-elle, *pour faire des signes*, *mais conduisez-moi à Orléans*, *et je vous donnerai des signes certains de ma mission.* Comme elle parlait toujours de combats à livrer aux ennemis : *Qu'est-il besoin d'armées et de bataille?* lui dit quelqu'un; *Dieu ne peut-il pas, sans cela, sauver la France?* Elle répondit, d'un ton de modestie : *Les gens d'armes combattront en mon Dieu, et le Seigneur donnera la victoire.* Ceux qui étaient chargés de l'examiner allaient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittaient convaincus de sa sagesse et édifiés de sa piété.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure complète, excepté l'épée qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine-de-Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avait désignée sans l'avoir jamais vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant, enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparait alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser de son armée les filles de joie qui étaient en grand nombre, et contient les

Anglais pendant qu'on déchargeait les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avaient de la voir, et pour faciliter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des Anglais et la ville, à l'effet d'en faire lever le siége suivant sa promesse.

Tout ce qui s'y passa se fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avait pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyaient la circonvallation des Anglais. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'était retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage, et le fort est emporté. Elle voulait profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader une seconde; les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment; mais quelques jours après elle revient à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut, une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendard sur la brèche; les Anglais en sont repoussés, et les Français y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se rallie, et, trouvant les assaillants en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu, et, attentive à tout, quoique blessée au pied par une chausse-trape, avant que de se retirer, elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochaient des boulevards que les Anglais

avaient élevés du côté de la Sologne à la tête du pont.

Il était très-important, mais très-difficile de les en chasser; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanais et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué, elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation, et marche fièrement à l'assaut du boulevard qui couvrait le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparaît au moment où la confiance des troupes commençait à diminuer, la ranime, emporte le fort, et faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanais avaient rompu eux-mêmes pour empêcher les Anglais de pénétrer dans la ville, elle rentre triomphante dans Orléans, aux acclamations des habitants qu'elle venait de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglais sentirent qu'ils n'avaient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouraient Orléans, afin de pouvoir entreprendre sans inquiétude le voyage de Reims, qui était son but, et dont elle ne cessait de représenter la nécessité. On tenait de fréquents conseils à ce sujet, et les avis étaient fort partagés. *Gentil dauphin*, disait-elle au monarque en embrassant ses genoux, *ne tenez plus tant de conseils inutiles; mais ne songez qu'à vous rendre à Reims pour y recevoir la couronne.*

Le duc d'Alençon, Dunois, La Hire, et d'autres guerriers, admirateurs de son courage et de sa vertu, veillaient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyait, sur le dernier degré de l'échelle faisant flotter son étendard. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque rompt la violence du coup; mais elle roule aux pieds des murailles. En se relevant, elle s'écrie : *Amis! amis! sus! sus! notre Seigneur a condamné les Anglais. Ils sont à nous. Bon courage!* et elle emporte la ville. Celle de Beaugency se rendit avant l'attaque. Les Anglais s'étaient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps; mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, approchait avec douze cents hommes levés en Bretagne pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne le pas recevoir. Jeanne en conséquence opinait à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation, et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de la Trémouille. Lorsqu'après la réunion Jeanne et Richemond se rencontrèrent, *Jeanne*, lui dit le connétable, *on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais qui vous êtes, ni de par qui vous venez; si c'est de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains pas; car Dieu connaît mon intention comme la*

vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. Jeanne, qui n'était mue que par un sentiment profond de fidélité envers le roi, assura le connétable de son amitié aussitôt qu'elle connut la pureté de ses intentions.

Le duc de Bedford avait ramassé en hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyait à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans avec les débris de l'armée anglaise. Leur jonction se fit à Patai-en-Beauce; mais le connétable était sur leurs pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avait à faire. *Il faut combattre les Anglais*, répondit-elle, *fussent-ils pendus aux nues, et se munir de bons éperons pour les poursuivre.* Sur sa parole, les Français ne doutent plus de la victoire, et les Anglais sont mis en fuite. Le brave Talbot qui les commandait fut fait prisonnier par Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances: procédé généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui et de la même manière. Dans cette journée les Anglais et les Français changèrent de rôle. Les premiers, qui avaient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donne l'habitude du succès, se montrent hésitants, déconcertés: leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque; tandis que les Français, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenait de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique était devenu celui de toute la nation, à l'exception du roi, qui semblait ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence pour principe

l'intérêt des favoris qui l'obsédaient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre, ils le retenaient loin des armées, sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne, ce serait hasarder le salut de l'état, qui dépendait de sa conservation. Ils l'enchaînaient par les plaisirs. Charles y était assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces moments critiques qui réclamaient les plus graves réflexions, il fit appeler La Hire. C'était pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il voulait donner. *Qu'en pensez-vous?* demanda-t-il au jeune guerrier. *Je pense*, répondit celui-ci, *qu'on ne peut perdre un royaume plus gaiement.*

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects, adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui aient tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir, pendant l'absence du roi, un faible commandement en Normandie, où il fit une diversion qui assurait la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour, et des mortifications journalières qu'il eut encore à en essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formait l'entreprise la plus opposée à toutes les règles de la prudence humaine. Mais la Providence semblait

avoir parlé dans les événements miraculeux qui avaient commencé la restauration de l'état, et les Français continuèrent à s'y fier. Tout, dans le voyage, se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle réglait les marches, fixait les repos, pourvoyait aux besoins d'une armée qui marchait sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe anglaise ne se présenta pour disputer le passage des rivières, et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle était prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signait d'une croix, portent le même caractère. Aux Anglais devant Orléans : *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, Anglais, qui n'avez aucun droit au royaume de France. Dieu vous ordonne, par moi, Jeanne la pucelle, d'abandonner vos forts et de vous retirer.* Sous les murs de Troyes, dont les habitants hésitaient à ouvrir leurs portes : *Jésus, Maria, très-chiers et bons amis, s'il ne tient à vous* (c'est-à-dire, si vous ne vous en rendez indignes), *seigneurs bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la pucelle vous mande, et fait savoir de par le roi du ciel, son droiturier seigneur et souverain, duquel elle est en chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraye obéissance au gentil roi de France, qui sera bien en bref à Reims et à Paris, qui vienne encontre. A l'aide du roi Jésus, loyaux Français, venés au devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute.* A la simple apparence d'un assaut, ils ouvrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignait la résistance de Reims, parce qu'elle était sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même, et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi en habit de guerre, tenant son éteudard à la main. A la fin de la messe elle se prosterna devant le monarque, et d'une voix étouffée par des sanglots d'attendrissement, elle lui dit: *Enfin gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiés à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir.* Charles lui marqua sa reconnaissance. Ni lui, ni les seigneurs ne pouvaient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plupart avaient arguée de témérité; d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnaient, et terminée enfin en moins de cinq mois par la jeune villageoise de Domremy.

Elle conseillait d'aller droit à Paris. C'était aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étaient les Anglais, pouvait réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes, laissa au duc de Bedford celui de rassembler des forces à peu près égales à celles du roi, qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendait à une bataille; mais les deux chefs craignaient également une action décisive. Diverses marches et contremarches les remi-

rent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris, dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisait en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedford dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles, profitant de son absence, s'approcha de Paris dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre, à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une flèche à la cuisse, qui la mit hors de combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle était déjà traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvraient la porte furent forcées; mais on ne poursuivit pas cet avantage, parce que quelques mouvements de la bourgeoisie qu'on espérait en faveur de la cause royale ne réussirent pas. Bedford avait pris ses précautions; il avait renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitaient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques; épouvantail alors tout-puissant sur le peuple.

Les principales attentions de l'Anglais se portaient sur le duc de Bourgogne. Il n'était pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savait que Charles y travaillait de son côté. Philippe flottait entre les deux partis. Il donna des espérances au roi et conclut avec lui une trêve pour les provinces de Picardie, d'Artois et de

Champagne. Déjà depuis six ans, la Bourgogne, d'une part; le Lyonnais, le Forez et le Bourbonnais de l'autre, pays à la vérité épuisés par la guerre et où les armées n'auraient pu subsister, jouissaient du bienfait d'une trêve semblable. Partout ailleurs le duc se réservait le droit de faire la guerre comme à l'ordinaire; mais c'était toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedford tâcha de les remettre aux mains, en proposant au duc la lieutenance générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta; mais seulement, disait-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année prochaine. Le duc de Bedford se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne, où il institua à cette époque l'ordre de la Toison-d'Or.

Depuis le sacre, dans les pays que Charles VII parcourut, les habitants des campagnes se portaient en foule sur son passage, *criant Noël et chantant le Te Deum*. Cette allégresse générale charmait la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessait de renouveler la prière qu'elle avait faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer, et de déclarer qu'elle croyait par le sacre sa mission finie. *Désormais*, disait-elle, *je n'aurai plus de regret de mourir*. Frappés de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avait quelque pressentiment et révélation de sa mort; elle répondit: *Non. Je sais seulement que Dieu ne m'a pas commandé autre*

chose que de faire lever le siége d'Orléans et de faire conduire le roi à Reims : et dans le doute, s'il veut de moi davantage, le roi me fera plaisir de me permettre de retourner chez mes parents pour y reprendre mon premier état. Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que, Dieu ne lui révélant rien de contraire, il voulait apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglais de France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseillait la retraite.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de toutes impositions à perpétuité le village de Domremy, où Jeanne d'Arc était née; l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine, leur donna des armoiries et le nom de *du Lis;* mais celui de *la Pucelle* est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avait encore des descendants de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls qu'elle acceptait ou s'imposait, elle se jeta dans Compiègne, que les Anglais et les Bourguignons assiégeaient. Dans une sortie, elle tomba sur le quartier de ceux-ci, et couvrant la retraite des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon; il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg, son général, et celui-ci la vendit aux Anglais moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur :

somme plus considérable que celle qu'avait donnée Édouard à celui qui avait fait le roi Jean prisonnier. Cet événement fut pour eux un triomphe, qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante. Bedford fit faire des réjouissances, et chanter un *Te Deum* à Paris. Il envoya dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet exploit, qu'il regardait comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissait du fruit de ses travaux sans paraître songer à celle qui lui avait ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéraient de tous côtés. Ses troupes ne faisaient que se présenter devant les villes, et elles ouvraient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux balles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça contre les complices, commencèrent par le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbazan, à Germigni et à la Croisette près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI, son neveu. Son trône s'ébranla, et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

La révolution se faisait dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayait. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avait causé ses dés-

astres. Elle était prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglais, n'avait pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine et même une mort obscure ne leur suffisaient pas pour rappeler le peuple à ses erreurs a l'égard des légitimes souverains de la France ; il leur fallait la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or, rien de plus propre dans ce temps à opérer cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne, en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit ; et il se fit prier, par l'université de Paris *en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, d'ordonner que cette femme fût brièvement mise ès-mains de la justice de l'église.*

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenait aux Anglais. La Pucelle avait été prise à Compiègne dans l'évêché de Beauvais ; et l'évêque, par cette raison, réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec un grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et offre un sujet continuel

d'étonnement dans les réponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation. *Jurez de dire la vérité. Vous pourriez*, répondit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler sans parjure.* Sans doute elle entendait le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs choisis. *Promettez*, lui dit-on, *de ne pas tâcher de vous évader.* Elle répond : *Si je me sauvais, on ne pourrait m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi.* L'infortunée était chargée de fers depuis qu'elle avait tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison; elle se blessa dans sa chute et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenait pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, surtout quand elle était obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardaient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettaient des questions captieuses, un d'eux lui dit : *Charles a-t-il aussi des visions? Envoyez le lui demander*, répondit-elle. C'était un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris, à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyait avoir bien fait, elle dit : *Je sais qu'il est juste de respecter la solennité des fêtes. Si j'ai mal fait, c'est à mon confesseur à m'en donner l'absolution.* Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession; par-là elle l'aurait forcé de se récuser. Jeanne connaissait sa mauvaise volonté; plu-

Digitized by Google

sieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignorait pas: *En restant mon juge*, lui disait-elle, *songez donc au fardeau que vous vous imposez*. On voulut savoir d'elle si elle avait eu dès l'enfance le désir de combattre les Anglais; elle répondit: *J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses états.*

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensait du schisme qui déchirait alors l'église? à quel pape elle adhérait? si les esprits célestes lui avaient promis d'échapper? ce que c'était que l'église militante et triomphante? *Tout cela ne touche pas mon procès*, répondait-elle. Comme dans le dessein de la troubler ils parlaient quelquefois tous ensemble, elle leur disait d'un ton calme: *Beaux pères! l'un après l'autre, s'il vous plaît.* L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny, qu'on publiait avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginait qu'elle se donnerait les honneurs du miracle, et qu'il la surprendrait en mensonge; elle répondit simplement: *Cet enfant, cru mort, a été porté à l'église; il y a donné quelques signes de vie qui ont permis de lui administrer le baptême. Dieu a fait le reste.* Pourquoi changiez-vous souvent de bannières? Pourquoi les faisiez-vous bénir, et broder dessus les noms de Jésus et de Marie? N'était-ce pas pour faire croire aux troupes que votre bannière leur portait bonheur? *Jamais*, disait-elle, *je n'ai changé mon étendard que quand il était brisé; jamais je ne l'ai fait bénir par des cérémonies particulières. C'est des clercs que j'ai appris à faire usage, non-seulement pour mon étendard, mais encore pour les lettres que*

j'écrivais, des noms du Sauveur du monde et de sa mère. A l'égard de la fortune que j'attribuais à cette bannière, je disais pour toute assurance aux soldats : Entrez hardiment au milieu des Anglais, et j'y entrais moi-même. Mais pourquoi dans la cérémonie du couronnement de Charles vous êtes-vous tenue, bannière levée, près de sa personne? *Ayant partagé ses travaux et ses dangers, il était bien juste*, dit-elle, *que j'en partageasse les honneurs.* Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. *Soit bons, soit mauvais esprits*, dit-elle, *me sont apparus.* On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedford recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin, mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. *Le roi d'Angleterre l'a chèrement achetée*, disait-il, *et il veut qu'elle soit brûlée.*

Les suppôts de Cauchon faisaient l'impossible pour satisfaire les Anglais qui les payaient. Ils donnaient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéraient les actes, lui en faisaient signer de faux, et cela si ouvertement, qu'elle s'en aperçut elle-même; et que quelques-uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque, qui les fit intimider par les Anglais. Mais, malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* Ce jugement lui fut prononcé en place pu-

blique. Un docteur, nommé *Érard*, y fit un discours, dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi : *C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique.* Au nom du roi insulté, la jeune fille garrottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime; et, négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : *Sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites.* Le comte de Luxembourg, qui l'avait si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et de Warwick, pour traiter, disait-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant : *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglais me feront mourir; mais seraient-ils cent mille jureurs de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne gagneront pas ce royaume.* Stafford tira son épée, et l'aurait lâchement percée si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité aurait du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendait.

Tout paraissait fini par le jugement ecclésiastique; mais les Anglais n'avaient garde d'en être contents, parce que le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyaient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils voulaient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent.* Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portait que la jeune fille ne reprendrait pas l'habit d'homme. Elle le

promit et s'y engagea par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme et lui en substituent de l'autre sexe. En s'éveillant, elle prie qu'on lui rende ses *robes*, avertit ses gardes que, s'ils la refusent, ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressants la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Ces témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant violé son serment. Ce crime paraît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment était manifeste : elle était encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare *sorcière, apostate, hérétique, idolâtre, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, excommuniée, rejetée du sein de l'église, abandonnée pour ses forfaits à la justice séculière.*

Le bûcher était prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple, et accablant les Anglais de reproches; les autres, qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportement, sans bravades, sans injures. Les juges ecclésiastiques avaient permis à cet apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistants, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau, d'un air consterné, *menez-la.* Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglais lui en fit une avec deux bâtons. Elle la baisa dévotement, et demanda qu'elle fût attachée sur le mur en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son

agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnaient de s'éloigner. Le supplice fut long, parce qu'on avait donné au bûcher une hauteur extraordinaire, afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de *Jésus*, interrompu seulement par les gémissements et les cris que les douleurs lui arrachaient.

Des gens que le seul nom de miracle effarouche, dit l'historien Daniel, ont avancé sous le règne de François I, sans aucune autorité tirée des auteurs contemporains, *que ce fut un artifice des généraux français, d'avoir fait venir la Pucelle à la cour, comme une fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peuples*. Mais quel heureux concours de circonstances! avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils, irréprochable dans ses mœurs au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnaient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des partis. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mère, dans une lettre, plusieurs choses extraordinaires de la Pucelle, la finissait par ces mots : *Et semble avoir chose divine de son fait à la voir et à l'ouïr*. Le régent, duc de Bedford, écrivait en Angleterre que les revers qu'il avait essuyés auprès d'Orléans venaient de la crainte que ses soldats avaient conçue d'une femme, *vraie disciple de Satan, formée du limon de l'enfer*, *appelée* la Pucelle, *laquelle s'est servie d'enchantements et de*

sortiléges. Villaret rapporte que *trente ans après sa mort, le fameux comte de Dunois, dans un âge également éloigné d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse faible et crédule, affirmait encore avec serment que toutes les actions de cette fille, qu'il avait presque toujours accompagnée, portaient un caractère surnaturel, dont le souvenir se retracera sans cesse à sa mémoire.* Un sage qui avait vu admirait et hésitait de prononcer. Imitons sa circonspection, nous qui ne savons que par le rapport d'autrui; mais nous en savons assez pour assurer que l'histoire ne présente pas une autre héroïne de dix-sept ans, modèle de bravoure dans les combats, de sagesse dans les conseils, de sévérité dans les mœurs, inébranlable dans ses résolutions, marchant toujours d'un pas ferme à son but, voyant avancer une mort cruelle sans se troubler, sans regretter les hautes destinées qu'elle pouvait légitimement se promettre, et à laquelle enfin il serait difficile de trouver un défaut.

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'héroïne, comme proposition d'échange, de rançon ou menaces de représailles: d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favorites: les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière, et redoutant le crédit qu'elle acquérait; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignaient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressait qu'au roi, personne ne s'intéressa à elle; elle était proscrite dans le cœur des cour-

tisans, auxquels son inaltérable fidélité faisait ombrage, et ils lui fermèrent celui du faible monarque. Le remords de ce honteux délaissement ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'infortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats, qui l'avaient connue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut déclaré nul, abusif, injuste, l'arrêt lacéré publiquement; et on fit à Rouen deux processions solennelles, suivies de prédications en forme d'apologie. Cependant, malgré l'iniquité avérée des premiers juges, on ne les poursuivit pas criminellement; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit reprendre le procès dans les premières années de son règne. Presque tous ceux qui avaient condamné la Pucelle au feu étaient morts misérablement. Deux seuls restaient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions ordonnées à Rouen le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession générale qu'avait fait faire le duc de Bedford à Paris, en actions de grâces de la punition de la *magicienne*, dont toutes les actions, dit le moine qui prêchait, étaient *œuvre du diable et non de Dieu.*

A cette scène tragique qui ne servit de rien à la cause des Anglais, le régent en fit succéder une pompeuse qui ne leur fut pas plus utile. Il avait fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé que sa présence pourrait rendre plus efficace le zèle de ses partisans; il crut aussi que le couronnement donnerait un nouveau degré de force à sa prétention. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Paris, par les mains

du cardinal de Winchester, grand-oncle de Henri, et malgré la réclamation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, *qui faisait le peuple idolâtrer*. Les Anglais l'avaient pris aux Français dans une action. *Il chevauchait de côté, et montrait parfois ses mains, pieds et côtés tachés de sang comme saint François.* Ainsi les Anglais se servaient des prestiges qu'ils venaient de punir dans la Pucelle. *Suivaient les preux et preuses leurs compagnes.* Chaque station, comme dans les entrées des rois, offrait des représentations de combats, de mystères, et autres spectacles semblables. En passant l'hôtel Saint-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle, son aïeule, qui était à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut, et se retira en laissant échapper des larmes. C'était, disait-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudrait pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étaient plutôt l'effet du repentir.

Henri VI retourna dans son île, chargé de deux sceptres, qui devaient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappait. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'à Paris, Charles VII faisait des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avaient pas besoin d'ordres pour entreprendre. L'indignation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammait tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontraient,

comme de concert, sur le chemin des conquêtes. Ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celles de Chartres, que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissait à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedford et de Bourgogne. Un légat du pape y présidait. L'Anglais se montra intraitable. Il refusait au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe-le-Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une trêve de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités, qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi de la trêve il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

Mais pendant que, pour réussir, ministres et courtisans auraient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisaient. Le connétable avait repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnait pas à la Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devait sa place et sa faveur. Richemont pressentit que le roi, qui n'avait jamais aimé la Trémouille, s'en verrait débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon où il était avec le roi. Il y avait ordre de le tuer, s'il se défendait. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de com-

bat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort, où il resta prisonnier. Tout était préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari, que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou, son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta et reçut le connétable dans ses bonnes grâces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme généralement estimé, malgré ses violences; d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidait les courtisans, trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avait tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne, son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connaissait, avait pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord, mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

Les deux partis étaient si fatigués de la guerre, qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put aussi avoir sa cause dans une grande froideur qui se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui avait existé entre eux se trouvait rompu. Le duc de Bedford avait perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venait de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg (1),

(1) Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Richard Woodville), et fut mère de cette Élisabeth Wood-

nièce du comte de Ligny, et sœur du fameux comte de Saint-Pol, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avait encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point, qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer, pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

On ne peut douter que dès lors Philippe-le-Bon n'eût un désir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, « dit Villaret, l'embarras des conjonctures actuelles « suspendait l'accomplissement d'une résolution déjà « formée. Ce n'était pas assez que le duc de Bourgogne « se déterminât au changement qu'il méditait; il était « nécessaire que la noblesse et les peuples de ses do-« maines, ceux des Pays-Bas surtout, liés par le com-« merce avec les Anglais, y concourussent également; « que les grands vassaux et cette multitude de partisans « qui avaient embrassé sa querelle, agréassent une « convention, qui ne s'accordait peut-être pas avec « leurs engagements particuliers. Il fallait concilier les « oppositions d'une foule de chefs de compagnies et « de capitaines de brigands, accoutumés à ne subsister « que de pillages, qui ne faisaient la guerre que pour « leur compte, sur lesquels le duc n'avait qu'une

ville qu'épousa Édouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick était en France, par ses ordres, pour y négocier une alliance. Cet incident occasiona une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Édouard à fuir, et rétablit Henri VI, qu'il avait contribué à détrôner.

Digitized by Google

« autorité conditionnelle et dépendante de leurs inté« rêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté. « La crainte de paraître se « démentir, cette mauvaise honte qui survit à nos pas« sions, et qui nous porte à rougir de réparer les fautes « qu'elles nous ont fait commettre. »

Ces difficultés étaient sans doute en grande partie surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon Charles, son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif sans consulter ses alliés, et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avait pensé consommer la ruine de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume : le duc de Bourgogne en envoya treize. Le cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedford, présidait les plénipotentiaires anglais, qui étaient en aussi grand nombre. Les Français leur offrirent, de prime abord, la cession de la Normandie et de la Guienne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renoncerait au titre de roi de France et à toute autre prétention ; Winchester et ses collègues rejeté-

rent bien loin cette proposition. Ce n'étaient, disaient-ils, abandonner à Henri que ce qu'il possédait. A la vérité, il tenait une partie de ces provinces; mais Charles y était aussi maître de beaucoup de villes. La Normandie entière s'ébranlait; Rouen avait déjà tenté de se soustraire à l'obéissance des insulaires. Ils dominaient encore dans la capitale; mais le roi était bien plus puissant qu'eux dans les environs et dans les provinces voisines de l'Ile-de-France. Le Beauvoisis, le Vermandois, la Picardie, tout ce qui dans ces cantons n'appartenait pas au roi de France, était, non à celui d'Angleterre, mais au duc de Bourgogne. Cependant, malgré l'état d'infériorité où les Anglais se trouvaient, ils demandaient hautement que Charles se contentât du nom de Dauphin, avec quelques provinces, à titre d'apanage, et cédât à Henri le reste de la France. Les médiateurs les avaient exhortés, en commençant, à faire des propositions *loyales et courtoises*; mais ils se retranchèrent toujours dans leurs premières prétentions, dont on ne put les tirer, et quittèrent l'assemblée très-mécontents, en accusant le duc de les avoir abandonnés et trahis.

Philippe-le-Bon profita de leur départ. Resté seul à satisfaire, il lui fut plus aisé d'obtenir ce qu'il désirait que s'il avait eu à partager avec d'autres. Au fond, il ne fut pas plus *courtois* que les Anglais. Il exigea du roi de nouvelles marques de repentir du meurtre de Jean-sans-Peur, son père; désaveu d'y avoir eu aucune part, fondations pieuses, érection d'une croix sur le pont de Montereau, en mémoire du crime et de la satisfaction, et cinquante mille écus d'or à vingt-trois

karats et de soixante-quatre au marc, en indemnité des joyaux qui avaient été pris en cette occasion. Ce n'était là que des préliminaires, la partie honorifique du traité; vient ensuite l'utile. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent les deux rives de la Somme, depuis sa source jusqu'à l'Océan, telles que Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, à condition cependant, quant à ces villes riveraines, qu'elles pourront être rachetées par le roi ou ses successeurs, moyennant quatre cent mille écus d'or; plus le comté de Dourlens, Riquier, Crèvecœur, Arleux, Mortagne, la jouissance du comté de Boulogne, et dans toutes ces cessions, les droits royaux, gabelles, justices, fiefs, patronages des églises, et exemption de foi et hommage pour les autres seigneuries échues et à écheoir; mais cette exemption personnelle au duc seul, et non pour ses descendants; enfin engagement réciproque entre les contractants, de s'aider dans leurs guerres, notamment contre les Anglais. A ces conditions, et *principalement pour révérence de Dieu*, dit le traité, et *par la compassion du pauvre peuple*, Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grâce de Dieu*, reconnaît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle qui se tenait alors. Il signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le saint sacrement et en présence de légats, qui les relevèrent tous des serments qu'ils avaient faits jusqu'alors, et qui seraient contraires à celui-ci.

Digitized by Google

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des Français, dont elle avait causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglais n'en témoignèrent pas grand regret : elle ne leur était plus utile. Ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps sans pompe à Saint-Denis, sous prétexte que le convoi, s'il avait été trop éclatant, aurait pu être troublé par les partis royalistes qui parcouraient les environs de la capitale. Une mort, vraiment avantageuse pour Charles VII, fut celle du duc de Bedford. Le cabinet de Londres nomma, pour le remplacer, Richard, duc d'Yorck, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiraient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand, et duc de Sommerset, qui y prétendait, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'Yorck put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester, donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête faisait présager la reddition prochaine de la capitale.

Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitants étaient fatigués des factions, et se trouvaient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux, à la tête desquels était Michel Laillier, qui vingt ans auparavant avait sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venait de battre les

Anglais à Saint-Denis, pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin pour s'accommoder que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens, et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte Saint-Jacques; ils haranguent le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville et repoussent la faible garnison anglaise qui y avait été laissée, et qui ne pouvait se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout était tranquille; et les vivres, qui avaient été gênés jusqu'alors par les partis environnants, entrèrent en abondance. Le même jour, par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La faible garnison que les Anglais tenaient à Paris se renferma dans la Bastille, et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinaient à les attaquer, et il aurait été facile de les exterminer; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages; mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissait auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet événement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI. Il

fut célébré à Tours avec Marguerite, fille de Jacques I, roi d'Écosse, fidèle allié de la France.

Le duc de Bourgogne faisait alors sérieusement la guerre aux Anglais. Il entreprit le siége de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp; mais, quand ils virent que la défense se prolongeait, ils se retirèrent comme ils étaient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot qui le repoussa. Le roi, au contraire, eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avait pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et se voyant maître de la ville, *il défendit, sous peine de la hart, que homme ne pillât l'église, ni les gens de la ville*. Ces deux actes, l'un de bravoure et l'autre de bonté, décidèrent de sa réputation auprès des Français. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitants y étalèrent toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On y vit les *mystères représentés* par des personnages muets sur des échafauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédaient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Pari-

siens étaient enchantés de recevoir leur souverain légitime après vingt ans d'absence. Leurs transports allaient jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer qu'il *tiendrait loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devait.*

Charles VII s'appliqua à remplir cette promesse, en faisant plusieurs règlements utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts; ce qui fâcha le peuple, qui, à chaque changement, espère des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devait.* Pendant les troubles, tout avait été confondu, *de manière qu'on ne connaissait plus l'état des gens, soit princes, nobles, bourgeois, marchands et artisans, parce qu'on tolérait à chacun de se vêtir et habiller à son plaisir, fut homme ou femme, de drap d'or et d'argent.* Il fut défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornements de leurs églises. « On poussa même l'attention jusqu'à dresser « divers patrons d'habillement, et prescrire la qualité « des étoffes suivant les rangs et les conditions. » Ce qui équivalait aux broderies, galons et autres ornements dont l'étiquette a enrichi en différents temps les habillements de ceux qu'elle a voulu distinguer.

Une affaire plus importante occupa les premiers moments de la puissance que Charles VII obtenait dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs

années des conciles qui se succédaient luttaient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venait de prononcer sa propre supériorité, et il avait fait plusieurs canons de discipline, conformes aux usages qu'on appelait les *libertés de l'église gallicane*. Les pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua dans la Sainte-Chapelle de Bourges les princes du sang, le dauphin à la tête des principaux seigneurs et magistrats du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape, et, malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *Pragmatique sanction* (1), appellation dérivée d'un vieux mot *pragma*, qui veut dire *prononcé, sentence, édit*. On arrêta donc que le concile œcuménique était au-dessus du pape; que, suivant les anciens usages, on procéderait par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prélatures; que les papes ne pourraient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appellerait plus à eux sans avoir passé par les tribunaux inférieurs, et que dans ce cas ils seraient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué hors de son diocèse plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications furent réprimés; et l'on supprima les annates qu'on payait à la cour de Rome, en pre-

(1) En 1268 Saint-Louis avait rendu un édit sous le même nom, portant réserve aux églises de leur droit d'élection et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

nant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la pragmatique : que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi.

On doit aussi à Charles VII des règlements sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'était qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenait la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval ne lui étaient rendus que pour une somme stipulée; heureux quand les chefs voulaient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! *Le dauphin donnait un demi-écu à ses gens de guerre, pour chaque vache ou cheval qu'ils restituaient :* mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres civiles, n'avaient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très-lentement qu'on remédia à tous ces maux.

L'inactivité, l'incertitude, l'espèce de stupeur produites par cet amas de calamités, ralentirent la guerre, et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye, entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglais, et l'ordre dans lequel leurs propositions devaient

être faites : 1°. Demander la restitution du royaume de France en entier. 2°. En cas de refus, la possession de toutes les provinces en deçà de la Loire ; les autres au delà seraient abandonnées à Charles, qui en ferait hommage. 3°. Ces conditions rejetées, le cardinal de Winchester devait faire un discours, dans lequel il remontrerait aux plénipotentiaires du dauphin que par leur obstination ils allaient continuer une guerre sanglante, pour une cause qui avait déjà fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvait alors dans les deux royaumes réunis de France et d'Angleterre ; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'était pas si absurde, puisque avant Charlemagne elle n'avait pas toujours été gouvernée par un seul monarque. 4°. Que, si l'hommage répugnait à Charles, on l'en dispenserait. 5°. Qu'Henri se contenterait des provinces possédées par ses ancêtres. 6° Qu'il relâcherait même la Normandie. 7°. Que, selon le plus ou le moins qui serait accordé, il pourrait renoncer au titre de roi de France. 8°. Enfin qu'au défaut de la paix, on travaillerait à une trêve de cinquante ans, et à des échanges de places, pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

Peut-être les Anglais traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils de terminer, par les espérances que leur donnaient des mésintelligences qu'on remarquait à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étaient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissait, et de l'autorité qu'il y exerçait.

La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son rival, et de se replacer, s'il pouvait, dans le poste d'où Richemont l'avait chassé. Il en avait quelque espoir, connaissant, comme il le faisait, le caractère de Charles VII qui jusque-là s'était montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se chargeaient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même des princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon, et le comte de Dunois; il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montrait déjà le caractère ambitieux, sombre et turbulent, dont il ne donna depuis que trop de preuves.

On ignore quel était précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avaient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres qu'ils voulaient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place pour gouverner sous son nom. Leurs projets sont assez incertains; peut-être n'en avaient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés qui s'avançaient déjà vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles était à Amboise. Des courtisans timides lui conseillaient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume; mais le connétable lui dit : *Souvenez-vous de Richard II.* Ce prince, dans une circonstance à peu près pareille, avait eu l'imprudence de se renfermer dans une forte-

resse; faiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble promptement un corps de noblesse, qui accourt des environs, monte à cheval, va au-devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. Du Poitou, où s'étaient réunis les chefs, il les poursuit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne, où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir les princes et à les entendre; mais, apprenant que le dauphin venait accompagné de la Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter. Il y avait déjà quelque temps que Dunois était rentré en grâce. Le premier il avait reconnu sa faute, et l'avait réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. *Loys*, lui dit le roi, *vous soyez le bien-venu. Vous avez moult longuement demeuré. Allés-vous-en en vostre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous.* Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que la Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit, *Monseigneur*, lui dit son fils, *donc faut-il que je m'en revoise, car ainsi leur ai promis. Loys*, répondit le père, *les portes sont ouvertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour passer où mieux vous semblera. Allez, partez : car au plaisir de Dieu nous trouverons aucuns de notre*

sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. Cependant si le dauphin eut vraiment dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvaient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier qu'on lui laissa. La Trémouille fut repoussé; le connétable lui rendit l'affront qu'il lui avait fait lorsqu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi finit la *praguerie*. Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (*les Hussites*), dont la rébellion faisait alors beaucoup de bruit ou de *brigue, braguerie, praguerie*.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé. Le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venait d'être délivré par le bienfait de Philippe-le-Bon. Ce prince avait payé une grande partie de la rançon de son cousin; il vint le recevoir à son débarquement : ils se jettent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence: *Beau-frère et beau-cousin*, dit-il, *je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume et ma belle cousine votre femme, car si vous et elle ne fussiez, je fusse toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous.* Ce bon office, auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réu-

nit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'était fait un plaisir de promener lui-même le duc dans ses états et de le reconduire ensuite jusque dans l'Orléanais. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissaient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs était de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire, en conséquence, au duc d'Orléans que, s'il voulait se rendre auprès de lui, il eût à renvoyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines. Mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parents, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y était fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer avec les Anglais pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

On reprit donc les armes, ou plutôt on continua la guerre, qui n'avait pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglais se tenaient sur une défensive timide; le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, met le siége devant Pontoise, qui

gênait Paris, et dont la prise pouvait être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin, son fils. Il récompensa par des titres d'honneur les braves qui s'étaient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prise d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que, dans l'ardeur du pillage ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvaient pas les armes à la main.

Dans le dessein d'inquiéter les Anglais de tous côtés, et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposait à porter la guerre en Guienne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il paraît que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisait à ses ministres de l'autorité et des grâces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvaient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il y eut à leur sujet deux avis dans le conseil. Le premier, de les disperser par la force; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qui conviendrait.

Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontents. Il semble qu'il y eut pour eux un protocole immuable : la réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention pour le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers

d'état, afin d'y introduire leurs créatures; la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance de fonds pour le paiement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avait peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circonstances ne laissaient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir; aussi ne présentaient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avait pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, le rétablissement de pensions supprimées ou diminuées; les autres, des augmentations de domaines sous couleur d'échange, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à peu près ce qu'on demandait, pour se débarrasser de ces intrigues fatigantes, et les principaux requérants étant satisfaits, ce fut nécessité aux autres de se tenir contents. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venaient que de la facilité qu'on lui connaissait à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenaient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même. Il en était temps après plus de quarante ans d'âge, et vingt de règne. Il est vrai qu'il s'était déjà montré brave et bon guerrier, ce qui suffirait

presqu'à un roi de France. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guienne.

En partant pour ce pays il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun également bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guienne qu'il attaqua. Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe que Talbot assiégeait depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avait tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guienne, pendant que lui-même travaillait à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet il créa un parlement à Toulouse.

Ces succès firent désirer aux Anglais une trêve : elle fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses grâces exigeaient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires français démandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglais l'accordèrent, et les deux nations qui s'estimaient devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence.

Le dauphin, qui avait pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du désir d'aller faire la guerre

aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris, n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avait sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur co-état envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille Français et huit mille Anglais. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action, dite *la journée de Saint-Jacques*, où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent; mais, après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis, ils succombèrent couverts de gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des Français. Louis, redoutant une seconde victoire, non-seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très-mécontents de ce qu'ils appelaient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitements dans les bailliages de domination autrichienne, par lesquels ils étaient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, anglaise et française, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouffre, où elles envoyèrent se perdre les bataillons indisciplinés dont elles étaient embarrassées.

C'était un remède violent et ruineux pour la France,

A la place de cet expédient, on revint à un autre qui avait déjà été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines, qui les payaient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistants, où les soldats habituellement sous le drapeau, s'accoutumeraient à la discipline et à la subordination. Pour cela il fallait commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, surtout les députés des principales villes du royaume appelées à fournir les fonds. Elles s'étaient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut proposé de rendre ce moyen permanent, et du consentement de tous, fut établie une taille perpétuelle, spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre dans le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendrait à leur subsistance ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce règlement, les lieutenants de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté

du pays; de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, aurait pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, accoutu-« més au meurtre et au larcin, disparurent tout à coup, « dit Villaret. Plusieurs rentrèrent dans le sein de leur « famille, redevinrent citoyens et cultivateurs. Les « autres, effrayés par la sévérité des châtiments dont « les nouvelles lois les menaçaient, abandonnèrent « leur patrie. Dès ce moment la France jouit d'un « calme inconnu depuis plus d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze *compagnies d'ordonnance*, composées chacune de cent lances : chaque lance ou *homme d'armes*, avait sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. *Le roi*, dit un écrivain contemporain, *nomma des capitaines vaillants, sages et experts en fait de guerre, et non jeunes et grands seigneurs.* La paie de chaque homme d'armes était de dix livres (1) par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, et celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attachèrent à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de *francs archers*, qui n'étaient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devait élire un habitant, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc;* elle le fournissait d'équipage. Il était payé pendant la guerre à raison de quatre livres par mois, et non pen-

(1) Le marc d'argent était alors 6 liv. 18 s.

dant la paix; mais il jouissait d'exemption de tous impôts : ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs-archers*. Ils étaient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissaient de quelque distinction à l'église, et se rassemblaient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son règne, et n'outrepassât jamais la taxe. *Nul seigneur n'eût osé lever argent en sa terre sans sa permission, laquelle il ne donnait pas légèrement*, et ces seigneurs, voyant au roi une armée subsistante, prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit, à mesure qu'elles se sont présentées, on est étonné de ce que le président Hénault dit de Charles VII, *qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne.... que sa vie était employée en jeux, en fêtes, en galanteries.* Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin; et que, même pendant ses temps d'inaction et d'indolence, il n'était pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnait trop à ses ministres, mais ses ministres ne gouvernaient pas mal. Enfin, on ne disconviendra pas que, s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux, il

a bien mérité par lui-même le titre de *victorieux* que l'histoire lui conserve.

Le dauphin avait épousé, comme nous l'avons dit, Marguerite d'Écosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écriait en le repoussant : *Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus.* Elle avait beaucoup d'esprit, aimait et cultivait les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savants du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche; ses demoiselles témoignèrent leur surprise : *Ce n'est point l'homme*, dit-elle, *que j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles.* On pouvait l'en croire, car il était vieux et prodigieusement laid. Au reste, ce genre de baiser était alors fort ordinaire. Marguerite avait une sœur nommée *Isabelle*, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne, se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Écosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils lui dirent, en revenant, *qu'elle était assez belle, le corps droit, bien formé, propre pour avoir enfant, mais qu'elle leur semblait assez simple. Chers amis*, leur dit-il, *retournez en Écosse et me l'amenez. Elle est des conditions que je désire. Ces grandes subtilités en une femme nuisent plus qu'elles ne servent. Je n'en veux point d'autre. Par saint Nicolas! j'estime une femme assez sage* (savante), *quand elle sait mettre différence entre sa chemise et le pourpoint de son mari.*

Dans ce temps, une scission sans retour éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ces tentatives. Le prince en voulait surtout à la garde écossaise, troupe trop fidèle que s'était formée Charles dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçait de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouraient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. *Il est temps*, disait-il, *de mettre ces Écossais dehors. Ce sont eux qui tiennent en sujétion le royaume de France*. Il en avait gagné quelques-uns, qui devaient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi pendant un voyage de plaisir que le monarque devait faire mal accompagné. *J'y serai*, disait le fils, *car chacun craint le roi quand il le voit; et, si je n'y étais en personne, je craindrais que le cœur ne faillit à mes gens; mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai*. Que voulait-il faire? C'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteraient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grâce sans exiger de rétrac-

tation : ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence aurait été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parlait que quand des circonstances impérieuses l'exigeaient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

Les succès qui accompagnaient ses entreprises pouvaient faire une consolante diversion à ses peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conserver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion du saint siége que deux rivaux se disputaient, l'un Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugène; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séants en conclave à la mort d'Eugène IV, que la France n'avait pas cessé de reconnaître, encore que par sa *pragmatique* elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une assemblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

Il aurait aussi désiré convertir en paix définitive la trêve avec l'Angleterre qui allait expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des Français, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y déterminer, malgré les troubles dont elle était agitée alors par les prétentions des princes de la branche d'Yorck contre ceux de Lancastre qu'ils accusaient d'occuper le trône à leur prejudice. Le duc de Glocester, oncle du roi et le plus ferme soutien de la couronne, venait d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissait d'un calme plus parfait qu'on n'aurait osé l'esperer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célèbre Jacques Cœur, son *argentier*. Il était fils d'un bourgeois de Bourges, et avait fait des gains considérables dans le commerce maritime, qui était alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eut été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier*; que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisants a l'entretien de quatre armées à la fois. *S'il avait volé le roi*, ajoute l'historien, *il réparait une partie de son crime, et ces sortes de restitutions sont bien rares.*

L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problème. En 1452 il fut accusé de concussions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avait à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha; cependant il fut condamné à la mort, et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès. Il les examina lui-même. Charles VII n'était ni injuste, ni trop sévère. Néanmoins il ne fit grâce à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grâce. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paraît même qu'on avait dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement : mais il s'évada et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étaient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avait été dépouillé. On dut alors regretter tant de talents perdus pour la France.

Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes

furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglais firent d'abord quelque résistance; mais les habitants les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur, dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête, et son pavois à la main*, et s'y exposa comme le moindre soldat.

Agnès Sorel l'attendait dans l'abbaye de Jumiéges. Elle le pressait de se rendre auprès d'elle pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeait trop; mais elle-même n'en prenait pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avait pas, soit disposition à haïr ce que son père aimait, le dauphin la détestait. C'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas été avéré. Agnès était *demoiselle* du palais. On lui reconnait de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivait très-bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de *maîtresse* d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations lorsqu'elle se flattait de partager, dans des circonstances éclatantes, le triomphe de l'amant couronné. Telles furent des marques de mépris que les Parisiens, encore peu familiarisés avec l'effronterie du vice, lui

prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi lors de son entrée dans leur ville. Peu de moments avant que de mourir elle fit aux demoiselles de son service une *belle morale* sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon pour ne s'en souvenir peut-être que dans un moment pareil à celui où elles l'entendaient.

La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. Il accorda aux Anglais une capitulation. Elle portait qu'ils ne se rendraient pas à Cherbourg, comme c'était leur intention. Celle de Charles était d'assiéger cette place; ainsi il lui convenait d'empêcher un renfort qui aurait rendu la prise plus difficile. C'était la dernière que les Anglais possédassent en Normandie, et, quand ils l'eurent perdue, ils se trouvèrent totalement expulsés de cette province. Sa réunion entière à la France avait été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Formigni, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étaient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement, que de part et d'autre la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglais, nommé *Mathieu God*, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit : *Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente.*

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi et depuis connétable, commandait les Français. Malgré le talent avec lequel il avait masqué l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois

plus forte que la sienne, peut-être allait-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avait fait prévenir, arriva au fort du combat et le rétablit à l'avantage des Français. Cependant après la victoire ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur; et, la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences pour les ordres et pour les conseils du connétable.

Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avait coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenait parce qu'il l'approchait des Anglais et du duc de Bourgogne. C'était une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'était pas encore en âge d'être mariée. Le roi, instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc son opposition par un héraut; mais il était trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures, que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration, et lorsqu'elle était trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disait, entre autres justifications, qu'il ne s'était déterminé que sur la certi-

tude du consentement de sa majesté, dont le légat du pape l'avait positivement assuré. Or ce légat était mort; on pouvait lui faire dire tout ce qu'on voulait. Le roi, qui aurait pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de son consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions et des terres qu'il lui avait données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile.

Du royaume de France presque entier qu'Henri V avait laissé à son fils, il ne restait à Henri VI que la Guienne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province; soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui se choisit et se donne un souverain. La Guienne avait toujours été gouvernée par des princes particuliers; même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avait possédée, ce n'était pas comme roi de France, mais comme mari d'Éléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse, qui porta cette riche dot à Henri II, son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés pour ainsi dire par Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentaient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les

magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux, et délibérèrent. Il est vrai que l'armée française, campée devant cette ville, commandée par Dunois, et déjà victorieuse des meilleures places de la province, hâtait la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi ou à son représentant, non seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guienne, aux conditions : « que le roi ou son lieutenant général monseigneur le comte de Dunois, dûment autorisé, jurerait sur l'évangile et sur la croix de maintenir les habitants en leurs franchises, privilèges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, style, observances du pays, et que ledit seigneur roi leur serait bon prince et droiturier seigneur, et les garderait *de torts, de force de soi-même et de tous autres, et leur ferait accomplissement de justice.* » Ces articles et quelques autres moins importants, furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois dans la cathédrale de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg, où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Bayonne, occupée par les Anglais, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guienne.

Mais bientôt ce beau fleuron ajouté à la couronne de France s'en sépara en aussi peu de temps qu'il y fut rattaché. Les Anglais avaient toujours ménagé la noblesse de Guienne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple

ombrageux et léger, n'y avait laissé que peu de troupes : plusieurs seigneurs, qui tenaient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France, proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guienne, et présentent cette entreprise comme très-facile si elle était brusquée. Sur ces renseignements, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée, commandée par Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à Lesparre, où le seigneur de la ville l'attendait. Le Médoc se soumet, toute la Guienne se révolte. Six jours après son arrivée Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelais, et pénètre jusque dans le Périgord.

Le roi était à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses, qu'il destinait à attaquer le duc de Savoie, et avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglais. Le dauphin, qui n'était pas éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : *J'ai bien acheué la conquête de la Normandie sans vous, sans vous je recouvrerai la Guienne.* En effet ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeait pour le roi, et venait d'être joint par Chabannes. Ils réunissaient dix mille hommes et attendaient le comte de Clermont qui conduisait le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre pour prévenir la jonction. Les Français avaient extraordinairement fortifié leur camp ; à cette vue Talbot fut étonné,

néanmoins il ne balançe pas à attaquer les retranchements. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le priait de se retirer. *Je meurs*, lui répondit le vieillard, *en combattant pour la patrie; vivez pour la servir*. Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa, ce qui en restait gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étaient soumis trop promptement aux Anglais, à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la collusion de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni, comme à l'ordinaire, par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avait obtenus, et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par le fort du Ha et du Château-Trompette, dont elle paya les frais. Charles dans la suite rendit à Bordeaux ses priviléges; et la province reconnaissante s'attacha sincèrement à la France: les Anglais perdirent tout espoir d'y rentrer, et de tant de conquêtes sur le continent il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avait eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant, comme il faisait toujours, au fond du cœur le ressentiment de son mariage. Il avait eu dessein de faire sentir son mécontentement

au duc de Savoie? mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même pour son fils aîné la main d'Yolande, sa fille, avec une riche dot. Cet accommodement avait été ménagé par le cardinal d'Estouteville, qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspirait pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit pas moins que *les libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avait présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l'université de Paris, qui, à force de s'accroître, étaient devenus excessifs. La discipline s'était aussi relâchée tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des règlements pour tous les grades, et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires tirés du parlement et du conseil. « L'université, dit Villaret, n'avait été jusqu'alors soumise, en fait de discipline, qu'aux souverains pontifes. Charles VII est le premier de nos monarques qui ait employé la puissance séculière à prescrire au corps académique des règles de mœurs et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons souvent vu que plusieurs monarques ont donné des *règlements* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse qu'il avait créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établit encore un

à Poitiers. Celui de Paris en trembla, parce que par là son ressort et par conséquent sa considération auraient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois, dont les gains provenant de l'affluence des plaideurs auraient été diminués. Tous se réunirent; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étaient pas sans réplique, et le parlement qui devait être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condoléance à la chute d'un empire qui avait perpétué jusqu'alors, sinon la puissance, au moins le souvenir de la grandeur romaine. En 1453, précisément à l'époque où la France commençait à respirer, libre enfin du joug des Anglais, et où ceux-ci s'engageaient dans les premières hostilités de la fameuse guerre *des deux roses*, pour les prétentions opposées des Yorcks et des Lancastres au trône d'Édouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs dont elle était la résidence depuis le grand Constantin, qui l'avait bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses empereurs passer sous la domination du croissant. Les Turcs sous les armes desquels elle succomba avaient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres barbares d'Asie, qui, sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont Imaüs, ils y étaient, dit-on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siècle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent; puis, saisis de l'esprit de conquête, ils fran-

chissent leurs limites et s'étendent si rapidement, que dès le neuvième siècle on en voit une partie fondre sur l'Europe, sous le nom de *Hongrois*, et une autre envahir la Perse, occupée depuis deux cents ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenants des califes et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les maires du palais avaient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent : entre celles-ci on distingue les sassanides, les gasnevides, les seljoncides, et enfin les ottomans, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée.

En 1300 Othman ou Ottoman, leur chef, simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars, que la terreur des armes des Mogols avait retenus long-temps cachés dans les montagnes, en forme, pour ainsi dire, une nation nouvelle, à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Orchan, son fils, épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipoli, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360 Amurat succéda à son père, à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédait au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où, partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Genghis-Kan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination, dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janis-

saires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connaissent ni parents, ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda; et, longtemps illustre par ses victoires, il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople. Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI, et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie, qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de *Jean-sans-Peur*. Mais Bajazet devait voir bientôt le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs, et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers les uns des autres. Mahomet, resté seul, parvint, après la mort de Tamerlan, à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II, reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens, et assiégea Constantinople, dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin-Huniade; mais, en 1444, les chrétiens ayant rompu une trêve solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna, où périt l'infracteur Ladislas, roi de

Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat : ce fut le fameux Georges Castriot, dit *Scanderbeg*, petit prince d'Albanie, qui avec quelque mille hommes de troupes et un état de vingt lieues tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome, et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença par la prise de Constantinople, où régnait alors Constantin XII Paléologue, dit Dragasès, dont la domination était presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentait, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avait cimenté lui-même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets prévenus lui en surent mauvais gré, et l'occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au dehors par des forces immenses, et en proie au dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit en quelque sorte à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire; et, digne du titre et du nom qu'il portait, quand il ne fut plus capable de défendre les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines.

Les belles-lettres, dont le sanctuaire était encore dans cette malheureuse ville, effrayées de la grossière

barbarie des vainqueurs, allèrent chercher en Italie un asile moins exposé aux orages. Les esprits y étaient disposés à les accueillir : depuis un siècle ils étaient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étaient soustraits aux fléaux que les victoires de Bajazet avaient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savants ; et l'Italie dès lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils, sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

Il y aurait de l'injustice à ne pas remarquer que Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des intervalles de peu de durée, pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit *pour l'abréviation des procédures*. On lui doit le bienfait d'avoir commencé la rédaction des coutumes ; quelques-unes étaient déjà compilées, d'autres n'étaient connues que par des traditions orales. Il ordonna *que tous les coutumiers et praticiens du royaume rédigeassent par écrit les usages, styles et coutumes de chaque province*, défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer *autres coutumes, usages et styles que ceux accordés ou décrétés ; et enjoignit aux juges de corriger et punir ceux qui feraient le contraire.*

La différence, souvent l'opposition de ces coutumes, entretenait un germe de division dans le même peuple; mais c'était un mal nécessaire jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il serait pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége devaient présenter au roi trois sujets, entre lesquels il choisirait. Il parut aussi des règlements sur le mode d'information, la communication des pièces, la réserve sévère imposée aux juges au sujet des présents et de tous *dons corrompables.* Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. *Nos juges*, dit-il, *n'obéiront à nos lettres, sinon qu'elles soient civiles et raisonnables; voulons que les parties les puissent débattre, et que les juges les entendent; et s'ils trouvent lesdites lettres inciviles et subreptices, que par leurs sentences ils les déclarent telles qu'ils les trouveront en bonne justice: et si lesdits juges reconnaissent que par dol, fraude et malice des parties lesdites lettres aient été impétrées, dans la vue d'éloigner le jugement de la cause, qu'ils punissent et corrigent les impétrants, selon qu'ils verront au cas appartenir.*

Le règne de Charles VII présente des actes de jus-

tice sévère; nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avaient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'était permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice, et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille dont il était protégé, quoique illégitime, le sauveraient; mais il fut condamné à la mort, lié dans un sac et jeté dans la rivière. Le seigneur de Lesparre, un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom, massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine, qui tiraient eux-mêmes leur origine des rois de la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenait dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avait séduit sa propre sœur, et l'avait épousé du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement où il était cité; mais, voyant que son procès se suivait avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenaient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire,

il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugements dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers, un tribunal nommé *chambre ardente*, parce qu'il pouvait condamner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine était quelquefois commuée. On parle d'un *docteur en théologie* qui s'était *donné au diable;* les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servaient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. *Rien de si aisé*, repartit le docteur. *Il ne s'agit que de chevaucher un balai, il vous rend dans le lieu où se trouve le démon déguisé en mouton.* Le reste de ses dépositions était un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc qui l'exemptait du feu, en fut quitte pour être *échaffaudé, mitré, prêché publiquement, puis enferré et mené dans la fosse, pour y finir ses jours au pain et à l'eau.* Un argentier, un chambellan du roi, accusés *d'avoir tracé certains caractères et images par art diabolique pour l'enchanter, se promettant de parvenir par là à le gouverner absolument*, ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyait toujours au roi un penchant à se laisser gouverner.

Cette opinion était répandue avec affectation par le dauphin Louis pour sa justification. Il n'était pas long-temps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeait tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages que son beau-père refusa. A cette occasion le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'é-

tait pour lui résister, en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étaient alors ensemble aux explications. Le monarque demandait que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenaient dans la révolte contre ses volontés, et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignait. Le dauphin répondait que, tant que son père n'éloignerait pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvait se rendre à ses désirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi. *Mes ennemis se fient à ma parole*, dit-il, *et maintenant mon fils ne s'y fie pas.* Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils et de ne le pas ménager. Le prince, reconnaissant que toute défense serait inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps voulait en vain s'affranchir. Il lui donna un vaste château pour son séjour et une pension de 6,000 livres par mois. En même temps il écrivit au père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Le roi, en marquant au duc dans sa réponse le mécontentement qu'il avait de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'était retiré auprès de son cousin; peut-être au fond n'en était-il pas fâché, parce que, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avait eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre.

Cependant comme on pouvait craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevait des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution était d'autant plus sage, qu'alors éclata une conjuration dont était chef le duc d'Alençon, un des plus ardents instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnais, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

Mais si, d'un côté, Charles éprouvait des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnait dans la personne du comte de Richemont un allié dont la fidélité devait être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissèrent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle de connétable. *Non*, dit-il, *elle m'a honoré dans ma jeunesse, je veux l'honorer à mon tour dans ma vieillesse.* Il en garda l'épée, et vécut désormais avec le roi, ainsi qu'après quelques débats vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés.

Depuis qu'il portait la couronne, et même auparavant, Charles n'avait été avec les Anglais que sur la défensive. Ils étaient pour la France ce que sont pour les paisibles habitants des campagnes ces animaux féroces qui, tapis dans des repaires inaccesibles, y épient

l'occasion du carnage, s'élancent, dispersent, déchirent, et, chargés de proie, regagnent leurs forts où, jouissant en sûreté, ils méditent de nouveaux ravages. Le sire de Brezé fit voir que leur asile n'était pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur par un gros temps avec quatre mille hommes : après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étaient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts successifs, aurait pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII; mais, pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

Outre le chagrin que lui donnait son fils, ce ver rongeur qui le tourmentait cruellement, il eut la douleur de connaître par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parents, des seigneurs dont il ne se serait jamais défié, avaient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'était pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie qu'on crut épidémique fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une *basse escabelle*.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parce qu'il croyait n'avoir pas été assez

récompensé des services qu'il avait rendus. Il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyait à regret entre les mains du comte du Maine, dont le crédit et la faveur l'offusquaient. Quand le procès commença, le roi avait déjà entre les mains les principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglais lui avait été livrée par ceux même que le duc chargeait de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il était un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, qu'il pressait les Anglais d'en tenter l'invasion, pendant que la soumission du peuple n'était pas encore bien affermie: pour piquer leur amour-propre, il allait jusqu'à les traiter de *lâches* s'ils ne profitaient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avait prises pour aplanir aux Anglais les difficultés. Il devait leur livrer les places qu'il possédait en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandait un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable était bien plus excité par la haine et le dépit que par l'ambition. On découvrit aussi qu'il était un des principaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivait contre son père. En général, depuis le pardon accordé après la *praguerie*, il ne s'était jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avait beaucoup d'esprit, des

qualités brillantes, surtout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en présenterons la péroraison extraite de Mézeray. Le roi n'y était pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelque endroit que vous soyez, mon roi, mon souverain juge, que ne voyez-vous l'état où m'ont réduit les ennemis de votre bonté et de mon innocence? Je réponds ici sur la sellette, sans ceinture militaire et sans épée. Ah! ce n'est pas en cet état que j'ai tant de fois combattu pour votre majesté; ce n'est pas en cet état que j'ai traversé deux fois les bataillons ennemis à la journée de Verneuil. Et véritablement, quand je me vois ainsi dépouillé de gloire, il me souvient de la captivité que je souffris ensuite pour le même sujet. Mais j'en sortis glorieux et considéré de votre majesté. Elle m'honora du commandement de ses armées, bien que j'eusse à peine l'âge de vingt ans. Il lui plut de prendre l'ordre de chevalerie de ma main avant que de se faire sacrer, et j'aidai à lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avait fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y en a, disait-il, de deux sortes, l'une de témoins, l'autre d'écritures. Les témoins sont gens de néant et valets. Ils n'ont pas l'effronterie de paraître devant moi; mais, quand ils comparaîtraient, la foi de tous ces gens-là est-elle préférable à la mienne, et ma simple dénégation n'aurait-elle pas plus de poids que tous leurs serments? Quant aux lettres, elles viennent des mêmes gens et ne méritent pas plus de créance. Elles ne sont pas de mon

écriture, ni signées de ma main, ni scellées de mon sceau. » Mais, quand il vit que l'authenticité de ces lettres était bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grâce en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées avec la plus grande rigueur : la sentence définitive le condamna à la mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grâce de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devait demeurer toute sa vie.

Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte, que le roi le dispensa du voyage. Il s'élevait des nuages entre eux. Le duc ne se croyait pas récompensé en crédit et en considération auprès du monarque à proportion du service qu'il avait rendu en se séparant des Anglais. Charles, de son côté, s'indignait des hauteurs d'un vassal qui voulait marcher son égal. C'était toujours avec peine qu'il voyait son fils dans la cour de ce rival, persuadé que sans cette protection le prince aurait été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe-le-Bon tirait quelque honneur de son hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetait quelquefois cher. Le duc de Charolais, son fils, qui a été depuis Charles-le-Téméraire, et le dauphin étaient du même âge; tous deux turbulents

et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnaient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie, son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé *Charles*, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère.

A ces sollicitudes près, Charles VII n'avait qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvait, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avait passé; plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le faible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Édouard, duc d'Yorck; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnaissaient son mérite. Christiern I, roi de Danemarck, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Écosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité. Mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le théâtre de guerres longues et sanglantes, très-ruineuses pour la France. Charles

sentit le premier le danger de ces funestes droits; car à peine avait-il pris possession de la ville de Gênes, qu'elle chassa les Français envoyés sur sa demande.

Des motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservaient l'un contre l'autre. Le duché de Luxembourg était détenu par Philippe, qui l'avait acquis en 1433 d'Élisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous d'eux d'une autre Élisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avaient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendait, non sans fondement, que la première Élisabeth n'était qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avait pu en disposer par vente au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très-clairvoyants sur l'antipathie de leurs maîtres, secondaient leur secrète animosité, en leur suggérant des prétentions dont ils se faisaient auprès d'eux un mérite, et les aigrissant par des rapports de faits faux ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, était très-susceptible, et tant de diverses fortunes l'avaient si peu familiarisé avec la perversité des hommes, qu'il en était toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espèce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête qu'il donna pour la réception des chevaliers de la Toison

d'Or; il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon renfermé à Loches; et, comme on ne pouvait l'avoir, il admit un représentant du prisonnier, souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappait directement le roi. Il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible, qu'elle lui était faite sous les yeux de son fils, dont l'indifférence ne pouvait que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père la désirait d'autant plus ardemment, qu'on lui faisait entendre que les seigneurs étaient mécontents de l'absence de celui qui devait être leur roi, et que les peuples enfin murmuraient et tendaient à la révolte.

Ces discours se tenaient comme en secret, mais le roi en était instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amoncelaient autour de lui, pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament autrefois robuste s'affaiblissait. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans, Charles VII avait plus vécu qu'un homme ordinaire. Aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature, qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre où il se plaisait, et où il faisait son

séjour ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de sa maladie : une saignée faite mal à propos à un malade déjà languissant augmenta sa faiblesse. Pendant qu'il était dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avait confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formait, disait-il, sous la direction du dauphin, dont le dessein était de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes, ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'environnaient, il consentit à rompre son abstinence, il n'était plus temps; les conduits, suivant le rapport de quelques historiens, s'étaient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézeray et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute, sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'aliments. Il ne lui faut, pour les repousser, ni crainte, ni obstination; et la nature d'elle-même se refuse, à la fin, à des essais plus fatigants qu'utiles.

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfants de Marie d'Anjou, son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guienne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffrait avec patience les infidélités de son mari, et même les hauteurs de quelques-unes de ses maîtresses, qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisait

remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux, comme pour l'exciter à en montrer du ressentiment, elle répondait : *C'est mon seigneur, il a tout pouvoir sur mes actions, et moi aucun sur les siennes.* De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans la cathédrale, et de là porté à Saint-Denis avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, alors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : *Nous avons perdu notre maître, que chacun songe à se pourvoir.* Exclamation funeste! dit Villaret, qui ne servait qu'à renouveler les regrets du passé, et à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands événements de son règne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les La Hire et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre il languissait dans le repos et s'abandonnait aux plaisirs; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézeray appelle ses *gouverneurs*; d'avoir par ses préférences causé, entre les courtisans avides de sa faveur, des cabales qui ont retardé le succès de ses armes et prolongé les malheurs des peuples : mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres privilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins

lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. Charles VII *départissait son temps, pour entendre aux affaires de son royaume, tellement qu'il n'y avait pas de confusion.* Les lundis, mardis et jeudis, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice; les mercredis conseil de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistaient; les vendredis et samedis, conseil de finances. *Quelquefois le roi prenait une partie du jeudi pour sa plaisance.* Est-ce là ce monarque dont le président Hénaut, comme nous l'avons déjà remarqué, dit *qu'il n'a été en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne, et que la fortune le servit en dépit de son indifférence.*

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *victorieux et de restaurateur de la France.* Il la trouva envahie, et il la reconquit: en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffrait des abus introduits dans le clergé; le prince convoqua des assemblées majestueuses, qui corrigèrent les mœurs; et par l'établissement de la *pragmatique* il rappela les anciens canons, garants des *libertés de l'église gallicane.* Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois, il en établit sans le secours des états généraux, mais non sans le conseil des grands et l'assentiment des principaux du peuple

qui devait payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions, parce qu'on était persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles VII était civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimait la magnificence, goûtait singulièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il aurait préféré d'être un particulier heureux.

LOUIS XI.

AGÉ DE 38 ANS.

Le dauphin était en négociation avec son père pour son retour : prêt à partir quand la santé du roi dépérissait; trouvant des obstacles quand elle reprenait de la vigueur. La mort de Charles VII fit cesser les délais; Louis XI se trouvait dans les états du duc de Bourgogne. Comme après ce qui s'était passé entre le père et le fils on pouvait craindre des mouvements au commencement du règne de Louis, Philippe-le-Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avait pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs s'y rendirent aussi; de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux

qui l'avaient précédé. Après le repas le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, de pardonner à ceux qui avaient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservait le choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grâce, que le duc, qui le connaissait d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : *Cet homme ne régnera pas long-temps sans avoir un merveilleusement grand trouble.*

Du reste, il prodiguait au duc jusqu'à l'affectation les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondait par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité non-seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre il s'était chargé du cérémonial, et donnait les ordres uniquement par zèle et quoique ce détail fût au-dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avait fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avait trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour se former une idée de son règne, dit Villaret, il ne faut que prendre le contre-pied du règne précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna

l'amiral, le grand chambellan, des maréchaux de France, et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin, ce Chabannes qui l'avait accusé de conspiration contre son père, et avait soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif; et, fort de son innocence et du témoignage que tous ceux qui entouraient le roi ne pouvaient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté; *mais le roi*, dit un historien, *voulant préférer miséricorde à justice, lui remit la peine corporelle*, sans exiger de rétractation. Son accusation n'avait donc pas été si mal fondée, puisqu'on n'osait la détruire. Exilé par commutation de peine dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitterait pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis, et le fit enfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avaient été dépouillés sous le règne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

Les adieux entre Louis XI et Philippe-le-Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très-tendres : le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charolais, quand celui-ci vint le visiter; il le reçut à Tours, où il était allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou, sa mère. Cette princesse avait su se

conduite, pendant les dissensions de son mari et de son fils, de manière à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre : elle fut le modèle des épouses et des mères dans des temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne; il lui fit des présents magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie, que Charles désirait. C'était trop de confiance dans le fils d'un vassal, déjà trop redoutable par sa grande puissance; mais en même temps que le roi semblait s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bourgogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signait secrètement la continuation d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changements des courtisans et des ministres ont été jugés, avec assez de vraisemblance, faits par le nouveau monarque en contradiction de la conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'était malgré le pape Eugène IV qu'elle avait été établie en France. Ses successeurs en avaient toujours montré du mécontentement. Louis XI, étant dauphin, s'était montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avait fait espérer de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome quand il monterait sur le trône. Pie II (*Æneas Sylvius Picolomini*) occupait alors le saint siége. Il avait été secrétaire du concile de Bâle, et en avait défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment, et publia même, depuis sa négociation avec Louis XI,

une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. *Croyez-moi plutôt*, dit-il, *maintenant que je suis un vieillard, que quand je parlais en jeune homme; faites plus de cas d'un souverain pontife que d'un particulier; récusez Æneas, et recevez* Pie II. Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avait laissé apercevoir, et prit un moyen adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connaissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique était une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disait : *En cela vous vous montrez un grand roi, qui ne se laisse pas gouverner, mais qui gouverne lui-même. Vous ne voulez pas mettre en délibération ce que vous savez devoir être fait; c'est là véritablement être roi et bon roi.* Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations, et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras, et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal, qui devait être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape : *Selon que vous me l'avez demandé, nous rejetons de toutes les terres de notre obéissance cette pragmatique, quoique la plupart des hommes instruits s'efforcent de nous détourner de ce dessein.* Cet aveu peint l'homme qui n'aimait pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui, voyant le roi monté sur un cheval très-

faible, lui dit : *Ce cheval, sire, est plus fort qu'on ne croit, car il porte le roi et son conseil.* Louis disait lui-même *que tout son conseil était dans sa tête.* On tient pourtant de ce prince présomptueux et trop confiant dans ses lumières, cet axiome : *Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près.* Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Albi. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parce qu'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluny, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pragmatique, avait été que le pape rappellerait les troupes qu'il fournissait à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V roi d'Aragon, et neveu de Pie II par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean, duc de Calabre, fils de René, et cousin germain du roi, prétendant à cette couronne, non-seulement en vertu des droits de la seconde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II, ou Jeannette, sœur de Ladislas, et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfants, et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avait d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déjà possesseur de la Sicile; mais, au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions

et destina à sa succession ce même Louis III contre lequel elle avait recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie elle varia encore entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il était mort un an avant la reine, qui par ses dernières volontés avait appelé René-le-Bon à recueillir la donation dont elle avait voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples; il était alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avait perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais après quelques années Alphonse s'empara de la capitale, ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit sur ce trône, et le transmit, lors de sa mort, à Ferdinand I, son fils naturel. Ce fut alors que Jean duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires, et se vit ruiné ensuite par des mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de sa parole en faveur du duc de Calabre, le pontife, qui, après avoir tout obtenu, avait assuré le monarque qu'il *commençait à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. *Si vous n'accordez pas au roi cette satisfaction*, dit à Pie II le chef de l'ambassade, *j'ai ordre de commander aux cardinaux français de quitter*

Rome. Que le duc d'Anjou *désarme*, répondit le fier pontife, *et qu'il poursuive ses prétentions par des voies juridiques. Si* Ferdinand *refuse de se soumettre, alors nous nous déclarons contre lui. Au reste, si les Français qui sont dans cette ville veulent se retirer, les portes leur sont ouvertes.* Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avait supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indécision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son règne, de balance entre lui et les papes; menaçant de la rétablir quand il était mécontent, et aggravant sa réprobation quand la cour de Rome le satisfaisait. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome, et à enjoindre à son procureur-général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint siége.

Édouard VI, duc d'Yorck, venait d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastres en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Écosse. Marguerite d'Anjou, son épouse, passa en France pour solliciter des secours de Louis XI, son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Édouard, et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas; mais ses efforts furent médiocres : ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes, et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an, ou de lui remettre Calais : secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque, dont il ne retarda la captivité

que de quelques mois. Mais l'intéressé Louis réservait ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V et son successeur, avait épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles-le-Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissensions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans, et qui finirent par la mort de don Carlos, empoisonné, à ce qu'on croit, par son père. Il institua pour son héritière Blanche, sa sœur, qui avait été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avait été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivait retirée à la cour de son père. Elle avait toujours porté un tendre attachement au prince de Viane; et c'était déjà un crime aux yeux de don Juan : il s'accrut en cette circonstance du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence, et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan, maître de sa fille, la déshérite, et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans : ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avait des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais, acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti; et, moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne jusqu'à restitution de ses avances, Louis procura à don Juan sept cents lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le média-

teur du traité, et ne s'y oublia pas en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez, et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avait transmis ses droits à son ancien époux; et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan maltraité gagna les ministres de Henri, qui le disposèrent à la paix, et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en était la clé du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence; cependant la paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne, dont les habitants persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu sur la Bidassoa la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV; le monarque castillan et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuse : Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. En général, *ce prince*, dit Commines, *ne tenait compte de soi vêtir, ne parer richement, et se mettait si mal, que pis ne pouvait.* L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas, et ne devait pas durer entre des vassaux à hautes prétentions et un monarque jaloux des droits de sa couronne, et disposé à profiter de l'ambiguité des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charolais vivaient ensemble près de Philippe-le-Bon, ils n'avaient pas toujours été maîtres de répri-

mer les mouvements d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avait fait qu'une courte illusion à celui-ci, parce que peu de temps après le monarque nomma le duc de Bretagne son lieutenant dans cette province, dont le pouvoir rendait nul celui du gouverneur : aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon, qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime, sur ce fondement qu'il donnait asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étaient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenait dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avait formées pendant qu'il y résidait. Il payait des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à Jean de Croi, tout-puissant sur l'esprit de Philippe-le-Bon. Il ménageait le père en contrariant le fils. Il se proposait de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvait éprouver quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg.

Dans le traité de paix d'Arras dont nous avons parlé, Charles VII n'avait cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs pourraient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa, *en fouillant*, dit un historien, *dans toutes les bonnes bourses de son royaume*, et les offrit au duc. L'article du traité était si clair, que celui-ci ne put refuser de l'exécuter; mais il pria le roi, et

obtint de lui la promesse de conserver les commandants et les garnisons de ces villes, et de ne rien innover dans le gouvernement civil. Le comte de Charolais fut très-mécontent de la facilité de son père; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnaître qu'il s'était trop promptement livré au désir du roi, lorsqu'il apprit qu'il avait mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étaient affidés, au lieu de ceux qui administraient auparavant.

Louis, ayant déjà éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le déterminerait aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une gabelle au profit du trésor royal, comme elle se payait dans le reste de la France; mais Philippe-le-Bon n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espérait. Il envoya au roi le sire de Chimay, chargé de faire de fortes remontrances. Chimay fut long-temps sans pouvoir pénétrer jusqu'au monarque. A la fin, impatienté des délais qu'on lui opposait perpétuellement, il le surprend sortant de son cabinet, et lui représente vivement qu'un prince aussi puissant que son maître doit être traité avec plus de considération. *Eh! quel homme est-ce donc que ce duc?* répond le roi d'un ton de mépris; *est-il d'un autre métal que les autres princes de mon royaume? Oui*, sire, réplique Chimay, *s'il n'avait été de meilleur acier et plus dur, il ne vous eût pas retiré et défendu, cinq ans durant, contre les menaces d'un grand roi, la terreur de l'univers, tel qu'était monseigneur votre père, ce qu'aucun prince de l'Europe n'a osé entreprendre.* Le roi rougit, passa vite, et n'insista plus sur cette af-

faire. Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu : *Si j'eusse été cinquante lieues loin*, répondit-il, *et que j'eusse pensé que le roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de monseigneur mon maître, je fusse retourné pour lui dire ce que je lui ai répondu.*

Ces indices de malveillance qui échappaient quelquefois au roi malgré la dissimulation qu'il s'était imposée, faisaient prendre des mesures contre les desseins qu'il avait ou qu'on lui supposait. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'était François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi ; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant-général dans les provinces de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et de la Normandie. Le gouvernement de cette dernière, comme nous l'avons déjà remarqué, avait été donné au comte de Charolais. Le conseil de François lui fit alors observer que l'autorité qui lui était accordée sur la Normandie était une grâce insidieuse et une pomme de discorde jetée entre les deux princes. Sur ces connaissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent dans des conversations de confiance des mesures contre lui, il faisait partir l'un quand l'autre arrivait près de lui. Ce qu'ils ne pouvaient faire de vive voix, ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrètement pour que le roi n'en eût

point connaissance. Aussitôt il paraît sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de cesser de s'intituler *duc par la grâce de Dieu,* de frapper monnaie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que dans leur hommage ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin, il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveux et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevaient nûment de la couronne de France.

C'était du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne, relevant autrefois du duché de Normandie, ne devait point être considérée comme un fief immédiat de la couronne et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions il n'y avait pas encore de décision non contestée, et l'état du royaume depuis l'accession des Valois en avait encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'était trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchait les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays : circonstance utile à la France, et qui demandait des égards. Lorsque le connétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage-lige. *Tels que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je le fais,* fut toute la formule qu'on put tirer de lui, et il garda même son épée. La reconnaissance qu'on lui devait, les espérances qu'on pouvait fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvait, défendirent d'être plus exi-

geant. *C'est son fait,* dit même Charles VII, *il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit s'en rapporter à lui.* Il en fut de même à l'avénement de Louis XI; mais la conduite de celui-ci devait changer avec les conjonctures.

Le duc ne s'attendait pas à cette brusque attaque. Il n'avait rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se serait emparé de la Bretagne; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppait les priviléges les plus importants de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations qui suspendirent le jugement; et, pendant qu'on plaidait, le Breton, persuadé qu'il ne serait jamais à couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivait, vu le caractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvait leur arriver à eux-mêmes; et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçaient tous en particulier, était de s'unir pour résister à l'oppression. Ces lettres étaient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissements nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très-disposés à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Le roi ignorait les ressorts, mais il se doutait de l'intrigue. Ses vues se tournaient principalement sur l'Angleterre, où il croyait que devait se former le complot s'il y en avait quelqu'un de médité, parce que c'était de là, selon son opinion, que la faction pouvait tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottait dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avait déjà fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venait de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville de Hollande, où il croyait que Romillé pourrait aborder pour rendre compte de ses opérations au comte de Charolais. Ce prince s'était fixé dans cette petite ville, et y menait une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'était brouillé, parce que Philippe-le-Bon ne voulait pas éloigner des courtisans qui lui déplaisaient, et entre autres les de Croi. Rubempré est reconnu et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père afin de l'instruire de cet attentat. Le duc était alors à Hesdin, où il attendait le roi, qui devait venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étaient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre le fils

faisait entendre à son père qu'il n'était pas lui-même en sûreté, parce que le roi venait à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis Philippe-le-Bon s'alarme, quitte le lieu du rendez-vous avec un empressement qui tenait de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charolais, et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi aurait désiré assoupir cette affaire. Il demandait seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-même à cette aventure la publicité qu'il aurait voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il était résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avait fait en répandant contre lui des soupçons outrageants. En effet il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe-le-Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portait la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avait pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminel-

lement le coupable; que c'était là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte ferait croire qu'il avait lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il était si disposé à soupçonner les autres; qu'il était hautain, tranchait partout du souverain; qu'il en voulait personnellement au roi, parce qu'on lui avait retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignit aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudents calomniateurs qui l'avaient diffamé.

Morvilliers parlait d'un ton impérieux. A chacun de ses griefs, l'impétueux comte de Charolais témoignait la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimait du geste et de la main. *Monseigneur de Charolais*, lui disait-il, *je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur votre père.* Son père, en effet, lui imposa silence lui-même, et lui dit qu'il parlerait le lendemain quand il serait plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables; les uns parce qu'ils étaient clercs, les autres parce qu'ils étaient absents, ou parce qu'ils n'étaient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'était pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué au roi,

il dit avec chaleur : *Je veux que chacun sache que je ne promis oncques chose à homme ou prince qui vive, que je n'aie tenue à mon pouvoir. Je ne fis oncques faute, sinon aux dames*, ajouta-t-il en souriant; *dites-le à monseigneur le roi.* Cette plaisanterie adressée directement au roi était sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avait de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avait eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. *Si mon fils est doubteux* (soupçonneux), dit-il, *il tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs fois soupçonné d'avoir aimé d'autres femmes.* Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charolais, bien préparé, parla avec calme et tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son père en fut tout surpris, et dit en sortant : *Je ne croyais pas avoir un fils si sage.* Mais, lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit : *Recommandez-moi très-humblement aux bonnes grâces du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier; mais qu'avant qu'il soit un an il s'en repentira.*

Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi, sans que son autorité en fût blessée, donner une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle, il fit prononcer par le chancelier

Digitized by Google

un discours dans lequel il tâchait de justifier ce qu'il avait fait dans l'affaire de Rubempré, par la nécessité où il s'était trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince et de ceux qui conspiraient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver et lui promettre tous les secours dont il aurait besoin. Il se montra très-content des dispositions où il trouvait l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendaient respectable, indépendamment de son âge (il était plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause; et se permit de plus, de mêler aux acclamations flatteuses de l'acquiescement général quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venait de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendaient à l'affaiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il semblait mettre à l'approbation générale, et lui parla si rudement que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le 4e de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avait tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou, et qu'il avait déjà fiancé avec Jeanne de France, sa fille, qui

n'avait qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII.

Cette animosité du roi si déclarée fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avait plus rien à ménager, et le détermina à user de tous les moyens qui pouvaient indisposer contre le monarque non-seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les lettres envoyées déjà à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres appropriées aux personnes de différents états et conditions. Elles attaquaient non-seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochait d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot; de n'avoir de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissension, et de susciter partout des querelles et des embarras sans ménager même ceux qui l'avaient le plus obligé. Chacun trouvait dans ces lettres, autant qu'il avait été possible, les sujets de plainte qui lui étaient propres. On rappelait à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuaient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avait à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes même y étaient admises. Les confédérés portaient, pour se reconnaître, une aiguillette de soie verte attachée à leur ceinture. Ils

tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusqne dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale était le duc de Bourbon Jean-le-Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avait pas donné l'épée de connétable qui lui avait été promise. Les autres étaient le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; le comte du Maine, son oncle; le comte de Dunois; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin germain du comte d'Armagnac; le sire d'Albret, fils du connétable, et autres auxquels on ne connaît d'autres causes de rébellion que l'ambition d'être admis au gouvernement et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charolais. Le duc de Bourgogne, son père, hésita long-temps à entrer dans la confédération. Il laissait cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadait que ce n'était que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugerait nécessaires pour cette guerre qu'il approuva. Ainsi, des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassemblaient pour envelopper le monarque, qui n'avait pour allié en ce temps que le duc de Milan François Sforce, auquel il avait

cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de fortune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'était approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance, que par l'effet de ses talents.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un bon accommodement les différends qu'ils avaient ensemble. Louis les reçut très-amicalement à Poitiers, où il était avec Charles de France, son frère, duc de Berry, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux, et partit pour un pèlerinage à Notre-Dame-du-Pont, en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendaient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil, ni pour l'exécution; mais son nom mis à la tête des manifestes pouvait attirer au parti une considération qui n'était pas à négliger.

Il parut en effet un écrit dans lequel on *lui* faisait dire *qu'il s'était retiré de Poitiers parce qu'il avait été averti de la grande calamité du royaume, occasionée par les ministres de son frère, à l'appétit desquels la justice était blessée, et qui forçaient la cour de parlement et les autres tribunaux à juger à leur volonté.* Il se plaignait de la grande et excessive exaction des procureurs, de l'oppression que souffrait le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parents. Ce reproche tombait directement sur le roi, qui avait le défaut de se trop mêler des affaires de famille. *Par ces raisons*, ajoutait-

il, *et pour mettre fin à une multitude de désordres qui déshonoraient le gouvernement, il invitait la noblesse à prendre les armes, à se joindre à lui dans le dessein de chasser d'auprès du roi ses conseillers pernicieux, pour parvenir au soulagement du pauvre peuple.* Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulèvement *la guerre du bien public.*

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution. De Poitiers où il était revenu, il passa rapidement en Berry, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidélité chancelait, et se présenta dans le Bourbonnais, où le duc de Bourbon ne croyait pas qu'il pût sitôt pénétrer. Ce prince que Louis attaquait le premier, comme le conseil et l'âme de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon, sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une trêve tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui venaient à son secours, et que le roi aurait pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et, s'ils n'y réussissaient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires : promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore laissé à ses ennemis, comme il avait fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures.

Peut-être néanmoins était-il prudent d'essayer en-

core ce moyen de dissoudre la ligue avant que de laisser éclater des hostilités plus importantes, qui rendraient le mal irrémédiable. C'était l'avis du duc de Milan, non-seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi dans cette extrémité tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais si, faute de connaître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçait. Il paraît qu'il comptait peu sur la noblesse, accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs qui avaient presque tous arboré l'étendard de la rébellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des campagnes circonvoisines; il y répandit pour sa justification des manifestes propres à les garantir de la séduction; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, surtout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitants, et leur dit que la reine viendrait accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimait le plus.*

C'était sous ses murs que le duc de Bretagne et le comte de Charolais s'étaient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui chacun de leur côté marchaient sur Paris enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la

capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avait été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevait partout avec joie, parce qu'il se faisait précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenait que le titre de lieutenant du duc de Berry. Son cri de guerre était : *Franchise, bien public, décharge du peuple.* Dans les villes par où il passait, il faisait brûler en sa présence les registres des receveurs, abolissait la gabelle, distribuait gratuitement le sel, et taxait les denrées et les marchandises selon le désir du peuple, qu'il flattait d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens; le roi leur avait fait dire qu'il accourait à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprise sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au-devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci était retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avait pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avait menée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes, très-aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charolais en avait à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'était pas de le combattre, mais de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur, pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charolais, quoique plus fort, n'avait pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne ten-

dait qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berry, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre. Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles.

Il pressait le roi de livrer bataille. Louis n'osait la risquer, et avait expressément défendu à Brézé de rien hasarder; mais soit imprudence, soit excès de zèle, soit même trahison, comme quelques-uns l'ont cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandait de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Lonjumeau, que, les uns s'avançant pour piller le bagage, les autres s'arrêtant pour le défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escarmouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement, et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de *Mont-l'Héri*, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charolais, s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois d'être pris en revenant, et le bruit courut dans son armée qu'il l'était. Louis se comporta très-vaillamment dans le combat; mais, épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Mont-l'Héri, pour se rafraî-

chir quelques instants. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier, et se débandèrent. Du nombre des fuyards fut le comte du Maine, qui commandait l'arrière-garde et qui l'entraîna tout entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef, qui tardait bien à revenir, tournèrent aussi le dos. *Un homme d'état*, dit Commines, *s'enfuit jusqu'à Lusignan sans reparaître; du côté du comte, un homme de bien s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'autre. Dans la suite, tel perdit ses offices et états pour avoir fui, qui furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin.* Chacun en fuyant semait sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvaient, ouvrirent leurs portes, comme si elles étaient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués, même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette armée le duc de Berry comme roi. Le comte de Charolais se croyait de bonne foi victorieux, parce qu'il avait couché sur le champ de bataille. *Vraiment*, disait le roi, *ce lui est gloire bien forcée, et ne faut s'émerveiller s'il demeure aux champs, attendu qu'il n'a ni ville ni château pour soi loger.* Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris pour aider les habitants à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées les menaçait. De son côté le comte de Charolais rejoignit le lendemain les ducs de Bretagne et de Berry à Étampes. A la vue de la multitude de

blessés qu'on y avait transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion: *Que j'aimerais mieux*, dit-il publiquement, *que les choses n'eussent jamais commencé, que de voir déjà taut de maux venus pour moi et pour ma querelle!* Sentiments dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charolais, autrement organisé que le duc. *Avez-vous ouï parler de cet homme*, dit-il à ses confidents, *qui se trouve ébahi pour sept ou huit cents hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien, et qu'il ne connaît. Si le cas lui touchait, serait homme pour appointer bien légèrement et nous laisser dans la fange.*

Le monarque employait, pour gagner les Parisiens, les manières populaires qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitait familièrement les principaux bourgeois, les invitait à sa table, s'intéressait comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, rétablit les priviléges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'université, six membres du parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avait mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'était plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifiaient la leur d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paraître dans les armées françaises.

Tous ces avides mercenaires accouraient à Paris comme à une proie qui ne pouvait leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils deman-

dèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderait la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisants négociateurs, quelques-uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échappèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézeray, les pardons de Louis n'étaient la plupart que des arrêts de mort; il n'omettait jamais de se venger, sinon lorsqu'il en appréhendait de dangereuses conséquences.

« Le siége de Paris, qui dura onze semaines, fut plutôt, continue cet historien, un théâtre de négociations que de guerre; les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvaient se voir si près sans désirer de s'entretenir. Les chefs leur en accordaient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyait éclore de petits traités qui suspendaient les opérations militaires. »

Rien n'avançait du côté des assiégeants. En cela le roi satisfaisait son désir, qui était de tirer le siége en longueur, afin de faire consumer aux ennemis leur argent et les vivres, difficiles à renouveler dans une campagne qui était toute ruinée. Il s'efforçait de faire goûter aux bourgeois cette manière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons.

C'était en automne. « Voire (oui), répondit un procureur du parlement; mais en attendant, ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins. Il vaut mieux, répliqua le roi, qu'ils vendangent vos vignes et mangent vos raisins, que de venir dans Paris prendre votre argent et vos tasses que vous avez mussés (cachés) dedans vos caves et celliers, et jusque dans les entrailles de la terre. » Cette repartie était un reproche indirect du peu de zèle qu'ils avaient montré, sous prétexte d'impuissance à remplir un emprunt qu'il avait ouvert.

Ni les petits traités qui se faisaient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négociaient par des commissaires que les chefs avaient nommés, n'avançaient, par la nécessité où l'on était de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientaient : quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi résolut d'abréger et d'aller traiter en personne. Il entrait dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations parce qu'il s'en croyait fort capable ; quelquefois il a payé cher sa présomption. Elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du comte de Charolais, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campait près de Bercy, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième. Il trouve Charolais qui l'attendait sur le bord de la rivière, avec le seul comte de Saint-Pol, son favori. *M'assurez-vous?* lui dit le roi, en l'abordant. *Oui, comme frère,* lui dit le comte. Il met pied

à terre. Tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots : « Mon frère, je connais que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur ? — Parce que vous m'avez mandé par l'archevêque de Narbonne que vous me feriez repentir, avant le bout de l'an, des paroles que vous avait dites ce fou de Morvilliers. Vraiment vous m'avez bien tenu promesse, encore bien plus tôt que le bout de l'an. Avec telles gens j'aime à besogner, ajouta-t-il en riant. »

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. *Vraiment, si nous le voulions*, se disaient-ils, *il est à notre commandement*. Dans une circonstance à peu près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte; le roi, de son côté, soit qu'il ne s'aperçût pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller sans aucune apparence de tentation. Comme il était nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déjà fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances.

Sitôt que Louis XI avait entamé une négociation, on peut dire qu'il était sûr du succès : « Car, dit l'historien Chalon, il savait sur toutes choses s'accommoder au temps lorsqu'il était le plus faible, faire des traités selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses

droits et ses prétentions afin de les désunir; mais, quand une fois il avait rompu leur ligue et leur union, il reprenait ce qu'il avait cédé, et ne tenait rien de ce qu'il avait promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charolais. Par celui-ci le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme, avec faculté de rachat, au moyen de deux cent mille écus d'or; et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrètement contre ce qu'il pourrait être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézeray présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère de Louis XI peut les faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avait donné le duché de Berry; les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandaient qu'on le lui échangeât contre celui de Normandie, parce qu'il leur convenait que cette province, qui les avoisinait tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneraient à leur volonté. Par cette même raison il était très-important au roi de ne la pas confier à son frère. Il céda cependant sur cet article, et sur plusieurs autres contestés, mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisait. « *Monsieur eut donc le duché de Normandie en apanage, avec l'hom-*

mage des duchés de Bretagne et d'Alençon. Cette addition tendait à mettre de la jalousie entre le nouveau possesseur et les princes, qui seraient fort mécontents de relever d'un duc, eux qui consentaient à peine à relever de la couronne. *Par le même motif de semer toujours des germes de discorde, le roi voulut que le comte d'Eu jouît du droit de pairie dans son comté.* Ce droit l'affranchissait de la dépendance du duc de Normandie qui en avait toujours été suzerain. *Il rendit au comte de Dunois la terre de Partenai et d'autres*, qu'il tira des mains du duc du Maine, afin de rendre ces derniers seigneurs ennemis, *et en enrichissant Dunois d'un côté, il lui ôta des possessions qu'il donna à Monsieur*, persuadé que le regret de cette spoliation aigrirait Dunois contre le possesseur qui lui était substitué. *Le roi accorda au duc de Bretagne le comté d'Étampes*, afin de désobliger le duc de Nevers dont le fils en portait le titre. *Il stipula que le comté de Montfort cédé à la maison de Penthièvre ressortirait immédiatement du parlement de Paris, et jouirait de tous les droits et prééminence de régale, de souveraineté et de justice.* Ainsi le roi se ménageait un moyen d'entretenir toujours des troubles en Bretagne par la rivalité des deux maisons. Quant au comte de Charolais, le roi lui céda avec profusion tout ce qu'il demandait pour lui et les siens; *entre autres, au comte de Saint-Pol, son favori, l'épée de connétable de France, avec trente-six mille livres de pension.* Ce beau présent était fait dans le dessein de rendre Saint-Pol suspect à son maître. Enfin le duc de Bourbon, le duc de Calabre, de la maison d'Anjou, le duc de Ne-

mours, le comte d'Armagnac, Chabannes, et d'autres seigneurs, furent récompensés jusqu'à satiété en terres, domaines, droits, dignités, pensions. Ainsi s'opéra *le bien public*, que les ligués avaient inscrit avec faste sur leurs étendards. Seulement, pour ne point paraître avoir songé uniquement à leurs intérêts, les princes exigèrent une promesse du roi; *que pour la réformation de l'état il serait élu trente-six hommes notables des trois états, lesquels commenceraient à y travailler le mois suivant, et auraient achevé quarante jours après, et il assura foi et parole de roi, d'avoir pour agréable, ferme et stable tout ce qui serait statué par cette assemblée.* » Après cet arrangement ils se séparèrent bons amis, contents les uns des autres, surtout le roi, « *qui en peu de temps*, ajoute Mézeray, *les mit tous en état de se défier les uns des autres, et ensuite de se haïr.* »

A cette occasion, le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à désirer pour la connaissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avait ou pouvait avoir des intérêts à démêler. « Sa ruse, dit-il, était admirable. Il trouvait *le moyen de gouverner leurs maîtresses, leurs favoris, et tous ceux qui les approchaient.* Il en étudiait les humeurs et les désirs, afin de les engager. Il caressait jusqu'aux moindres valets, achetait leur fidélité, quoi qu'elle coûtât, et ne se rebutait pas pour avoir été éconduit deux ou trois fois; mais il persistait toujours à force de présents et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux qu'il croyait lui être utiles. Selon qu'il connaissait la force de leur esprit, il attirait les uns auprès de sa

personne, et laissait les autres auprès de leurs maîtres ; à ceux-ci il donnait des conseils et des mémoires de ce qu'ils avaient à faire, des bruits qu'il fallait semer en public, des propos qu'ils devaient tenir dans le cabinet, ce qu'ils avaient à observer dans leur contenance, dans leurs actions, dans leur entretien, dans celui de leurs maîtres, suivant les diverses occasions, les temps, les desseins. Enfin il les instruisait si ponctuellement qu'ils ne pouvaient y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvait que Louis XI ne semât auprès et au loin des inquiétudes qui tenaient tout le monde en suspens et en alarmes : de là des traités perpétuels, des interprétations des anciens, aussi équivoques que les articles qu'elles prétendaient éclaircir. En ce genre, les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissants comme ils étaient, purent y consentir que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisaient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençaient à leur manquer, et que la famine entraînait la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenaient qu'un médiocre intérêt à cette guerre qu'on voulait leur persuader être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendaient les approvisionnements et les recrutements difficiles. De plus, le comte de Charolais était rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois qui,

stimulés secrètement par le roi, y faisaient des ravages effroyables.

Louis reconduisit le comte de Charolais jusqu'à Villiers-le-Bel. Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il semblait qu'ils ne pouvaient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le désir qu'il avait de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable, dont le sceau serait l'abandon du duc de Bretagne, et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il serait toujours prêt au contraire à laisser les Liégeois, pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié, son frère et son compagnon d'armes ;* en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagements qu'il venait de jurer. Comme il avait pris d'autres mesures à l'égard de son frère, il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charolais, fut de rétablir dans les lieux dont la jouissance leur avait été abandonnée les impôts qu'ils avaient solennellement abolis quand ils avaient voulu gagner le peuple. Le roi s'y prit plus adroitement, surtout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de paraître à toutes les fêtes qui se

donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista avec toute sa cour à un festin donné dans l'hôtel-de-ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle et la fidélité des bourgeois. Aux priviléges qu'il avait déjà rétablis il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban; pour ceux qui possédaient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seraient *défendeurs*. A cela se joignait la promesse de plus grandes grâces quand les circonstances le permettraient. Il tint plusieurs de leurs enfants sur les fonts de baptême et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps il suivait de l'œil Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, qui s'en allaient en Normandie assez embarrassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie, se pressait une multitude de seigneurs et officiers bretons qui s'étaient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvaient pas de place. Ils en montraient de l'humeur aux premiers occupants. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagréments, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un faible cortége de pure parade. Il fut reçu assez froidement. On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets malintentionnés, il paraît avec une armée sur les frontières de la Normandie, se fait ouvrir les villes, et met partout de bonnes garnisons.

Au lieu d'avancer vers Rouen, où le jeune prince était dans une grande perplexité, il se détourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'était arrêté en regagnant ses états, et lui demande une conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien, qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, *de lui être toujours bon, vrai et loyal parent, serviteur, ami et allié bienveillant.* Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, auxquelles il se promettait bien de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudrait, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant surtout qu'il ne se retirât vers le comte de Charolais, qui avait déjà envoyé quelques faibles détachements à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitants eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étaient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances était Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appelait publiquement *le bourreau du roi.* Il le menait toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnait quelquefois le plaisir d'assister aux exécutions. Voyant un jour fustiger un homme condamné au fouet, il criait : *Frappez, frappez fort; il l'a bien desservi* (mérité). On lui pardonnerait cette *gaieté*, comme dit un historien, s'il ne s'était plu aussi

au féroce spectacle de voir couler le sang et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitait dans la rivière. Il termina la conquête de la Normandie et le dépouillement de son frère par un pèlerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi, en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berry. Le comte de Charolais, étant instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avait écrit à celui-ci de ne se pas presser de faire un accommodement avec le roi, qu'il ne lui fallait que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il volerait aussitôt à son secours : mais Louis, plus actif, avait déjà consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois donna encore au roi le temps de s'assurer de tous les confédérés du *bien public* avant que le comte pût les empêcher de se désunir

Le monarque reprit, pour ainsi dire, en sous-œuvre le traité de Conflans avec chacun de ceux qui y étaient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Pol, chef alors de la maison impériale de Luxembourg. Déjà connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère, en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas, les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret, par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance que celles de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses et des grands qui lui étaient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grâce, à ap-

procher même de sa personne des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restaient suspectes; mais il se fit prêter de nouveaux serments de fidélité, non-seulement par les grands et les magistrats, mais encore par des villes entières. Ces serments se faisaient *sur la foi du corps de Jésus-Christ, sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'âme, sur le saint évangile de Dieu, sur les reliques de la sainte Chapelle et autres.* Il y avait de ces reliques qu'il croyait privilégiées. Par exemple *il se serait obligé par-devant tous les crucifix de l'univers plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parce que le danger de l'enfreindre,* disait-il lui-même, *est si grand, comme de mourir mauvaisement en dedans l'an, et toujours est infailliblement arrivé à ceux qui sont venus contre les serments faits sur ladite vraie croix.*

Contre la violation des serments réciproques faits à Vincennes, à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyait avoir une sauvegarde rassurante dans la protestation qu'il avait faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple, en nommant vingt-quatre notables tant seigneurs que prélats, qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela *réformateurs du bien public, desquels la plus grande œuvre fut de soi assembler; car de toute cette assemblée ne vint aucun profit à la chose publique.* Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau

frappa de mort, pendant les mois d'août et de septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oserait assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte. *Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes de personnes indistinctement, gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, assassins, sacriléges. Les criminels de lèse-majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale.*

Pendant le siége de Paris parut La Balue, phénomène de fortune. Il était fils d'un tailleur d'habits de Verdun, ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna les principes du latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit que La Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession, dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissait de la faveur du roi. Charles de Melun fit connaître son protégé au monarque, qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Évreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait : « Il était avare, fourbe, sans mœurs, vindicatif, ingrat, avec un front d'airain. C'était un titre pour mériter sa haine que d'avoir été son bienfaiteur, capable des plus noires perfidies sous le mas-

que du zèle et du dévouement, ne connaissant ni patrie, ni religion, ni souverain, immolant tout à son intérêt et à ses plaisirs, au-dessus de la honte, des scrupules et des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, La Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectait, continue le même auteur, tous les genres de mérite; revêtu d'une cuirasse, il portait l'encensoir. On le vit plusieurs fois, pendant le siége de Paris, faire la revue de la milice bourgeoise en rochet et en camail, monter la garde à la tête des hommes d'armes, au son des trompettes et des instruments de musique. » Il était alors évêque d'Évreux. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : *Sire, je supplie votre majesté de m'envoyer à Évreux pour examiner les clercs et conférer les ordres. Pourquoi?* demanda le monarque. *C'est*, reprit Chabannes, *afin de remplir les fonctions d'évêque, tandis qu'il exerce ici les miennes en faisant la revue de vos gendarmes.* Le roi sourit : *C'est*, dit-il, *un bon diable d'évêque pour à cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir.* Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

Paul II sollicitait vivement l'exécution de l'édit qui avait supprimé la pragmatique; l'exercice continué de cette loi déplaisait fort à la cour de Rome, parce qu'elle lui ôtait la faculté de disposer des bénéfices de France qui avaient été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiraient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avait joué Louis au sujet des troupes qu'il devait retirer de Naples; ce qu'il ne fit pas quand il se vit nanti

de la révocation qu'il désirait. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'était pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression, et Pie II n'avait pas osé insister. Paul II reprit l'affaire; il promit à La Balue de le faire cardinal s'il réussissait à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la permission d'y travailler, et s'adressa d'abord au Châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances du parlement pour y présenter l'édit dont il était porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifiants de Saint-Romain, procureur-général, qui lui dit en face que par cette démarche il trahissait les intérêts de l'état et flétrissait l'honneur du roi. L'université fit aussi des remontrances. Comme le pape avait eu la maladresse d'envoyer le chapeau à La Balue, le nouveau cardinal, se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances; et le roi ne se montra pas mécontent du refus du parlement; au contraire il l'en estima davantage, et récompensa Saint-Romain; mais il n'en conserva pas moins sa faveur à La Balue. On remarque qu'il assista avec la reine et toute sa cour aux noces du frère du cardinal, qui épousa la fille de Jean Bureau, autre homme de néant que Louis avait amené de Flandre lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau : ce qui déplut beaucoup; mais Louis XI se faisait un plaisir de ces mélanges, comme s'il eût prouvé par là que la volonté du monarque

égalisait tout. Il aimait aussi à prendre pour ministres et favoris des hommes nouveaux, sans alliances et sans soutiens, parce qu'il les renvoyait sans risques quand il venait à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changements perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes tant au dedans qu'au dehors.

Ce travail d'intrigues était une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenait le prince entre la crainte et l'espérance, par des envoyés qui montraient le pardon à sa petite cour et des récompenses à ceux qui lui persuaderaient de se remettre entre les mains de son frère, et au contraire une disgrâce irrévocable et des punitions s'ils souffraient que leur maître se livrât sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charolais, ses protecteurs. On conçoit que les grandes négociations étaient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie. Il y eut des suspensions d'armes, des trêves partielles, des propositions de paix générale : le comte de Charolais fut invité d'y consentir.

Dans ces entrefaites mourut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'était un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grands dons, et eut quinze enfants naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien

disciplinée, des états florissants et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui, néanmoins fidèles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son règne. Dans la première révolte qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie; la seconde, en 1450, vint des Gantois à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable; et, outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles: celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rébellion. Au reste, il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de *Bon* qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une preuve lamentable. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre lui, était assiégée par son fils; les habitants, fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rébellion l'insulte et la brutalité. Ils promenaient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe au milieu de la bourbe, et criaient aux Bourguignons: *Voilà le siége du crapaud votre duc.* Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger fut pendu par eux, et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge semblait devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charolais, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défenses, la garnison prit la fuite; et les habitants, menacés d'un assaut général, réduits

à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abîme qu'avait creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'était avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus, dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié, et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitants. Les vieillards, les femmes et les enfants, jetés hors des murs, furent seuls épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un même instant on vit huit cents de ces malheureux, garrottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avait épargné. En considérant cet excès épouvantable de vengeance, on oublie que ces furieux l'avaient mérité, on plutôt l'humanité gémit sur une multitude d'innocents qui périrent victimes des forfaits de quelques scélérats; forfaits qui, quelque horribles qu'ils puissent être, n'autorisent jamais ces impitoyables représailles. *Il est d'affreux exemples*, dit un auteur moderne (M. Gaillard), *qu'il ne faut ni donner ni suivre*. Le comte de Charolais prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avaient jusque alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita les noms de

Charles-le-Terrible, de *Charles-le-Téméraire*. L'histoire lui a conservé le dernier.

L'avénement de Charles au duché de Bourgogne fut un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du duc de Bretagne, où il demeurait trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie, dont le traité de Conflans lui avait assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi, en s'appropriant cette province, dont son frère pouvait faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et enfin il en vint, ce qui était le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien si on démembrait de la monarchie une province qui fournissait un tiers des revenus de la couronne, et qui était en outre un des principaux boulevards de la France contre les Anglais, ses ennemis perpétuels.

Il remontra aussi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avait fait plus qu'il ne devait, puisque Charles V avait fixé la pension des enfants de France à douze mille livres de rente en fonds de terre titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berry, il avait encore ajouté à son revenu soixante mille livres de pension. Après cette harangue, le roi se retira pour laisser la liberté des suffrages. Les

avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince aurait la Normandie, puisque le roi voulait bien donner soixante mille livres de pension; mais on arrêta que ce serait pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriserait pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne serait invité, ainsi que les autres vassaux, à concourir à la taxe qui devait former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie au nom de Monsieur, et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composaient l'assemblée, la terminèrent en assurant le roi qu'ils étaient disposés à coopérer de tout leur pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, *les gens d'église, par prières, oraisons et biens temporels; et la noblesse et le peuple, de leurs corps et de leurs biens, jusqu'à la mort inclusivement.*

Ces serments de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étaient regardés par les grands que comme des engagements de bienséance auxquels ils pouvaient manquer sans risquer autre chose que la disgrâce et la perte de quelques biens. Louis XI leur fit connaître que cette infraction pouvait entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avait été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que pendant *la guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissait et était d'intelligence avec les ligués. Cette décla-

ration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auraient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andelys. Ce seigneur avait été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée qui l'avait fait surnommer *Sardanapale*. Il y eut de l'adresse à Louis XI de faire son premier exemple de sévérité, à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publics, ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure soustraite à la justice ordinaire et confiée à une commission.

La décision des états autorisait le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des villes de Normandie. Avant que de les demander et de se montrer disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une trêve avec le duc de Bourgogne pour suspendre les hostilités qui s'étaient exercées entre eux presque aussitôt que Charles avait pris possession des états de son père. En consentant à ne point comprendre dans le traité les Liégeois qu'il protégeait, Louis obtint qu'il n'y fût pas fait mention du duc de Bretagne qu'il menaçait. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne, prit plusieurs villes et ravagea le plat pays. François II se reposait sur une alliance qu'il venait de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque et ses succès si rapides, que la prévoyance du duc fut mise en défaut; forcé de renoncer

aux secours trop lents sur lesquels il comptait, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci était alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avait besoin que de quelques jours pour se débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettrait en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment. Mais le monarque avançait toujours et menaçait davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'était pas moins pressé de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions réciproques la négociation ne fut pas longue. On convint que, le Breton faisant la restitution des villes de Normandie prescrite par les états, toute hostilité cesserait, et que Monsieur jouirait dès à présent de sa pension de soixante mille livres, jusqu'à ce que des arbitres, qu'on nomma eussent réglé tout ce qui concernait son apanage. Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à renoncer à toute alliance qui pouvait déplaire au roi, notamment à celle du duc de Bourgogne.

C'était la seconde fois que le duc de Bretagne traitait malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne voulait pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission était une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avait abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au-devant de lui. Ils étaient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvaient terminer leurs différends

par une bataille. Chabannes, auquel le roi avait rendu sa confiance, et qui la méritait, indigné de la fierté du duc et des ménagements du roi, conseillait une action et répondait du succès; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvait éviter. Il proposa une trêve et six vingt mille ecus d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le désir de retourner devant Liége; mais, avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandait avec instance pour terminer tous les sujets de contestation qui subsistaient entre eux, offrant d aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenant au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parce qu'il craignait les ruses du monarque, et qu'il ne se croyait pas capable de négocier avec lui en personne; il est plus que probable que c'était précisément par cette raison que le roi, qui se croyait très-habile négociateur, la désirait. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu le consentement du duc, voulut se rétracter, parce qu'il fut effrayé du danger qu'il allait courir en se livrant à son ennemi sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin.... et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est la plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre!

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie

de la garde écossaise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville, où il occupait une grande et belle maison, mais tout ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il, que des courriers se succèdent, apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avaient fait une trêve, ont repris les armes avec une ardeur féroce, qu'ils se sont emparés de la ville de Tongres, qu'ils ont fait prisonnier leur évêque, frère du duc de Bourbon; qu'ils ont massacré sous ses yeux avec des circonstances horribles seize chanoines et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agens français. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pendant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle serait finie avant qu'ils commissent des excès qui pourraient irriter le duc, ses émissaires entretenaient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les termes les plus expressifs ne représenteraient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle il prodigue les épithètes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tout autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure par la *pâque dieu*, son jurement familier,

qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liégeois. En vain il disait : *Si Monsieur de Bourgogne veut aller mettre le siége devant leur cité, j'irai volontiers avec lui.* Ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avait cessé de voir le roi. Il méditait mille projets funestes, dont l'effet n'était suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide? Ne vaudrait-il pas mieux mander Charles, son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place? Et si, les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettait lui-même la couronne sur la tête! Ces irrésolutions qui tourmentaient le colérique Bourguignon n'étaient pas ignorées du prisonnier; il voyait des fenêtres de son appartement la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois, avait enfermé le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir, l'effroi assiégeaient et troublaient son esprit. Cependant il était venu à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paraissaient trop dures; mais à ses remontrances les agents du duc n'opposaient que ces mots : *Monseigneur le veut, et ainsi l'a ordonné.* Le roi se taisait, prenait la plume et signait. Il avait gagné à force d'or et de promesses ceux qui l'approchaient, et entre autres Commines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté : par eux il était averti des dispositions du duc et de la conduite qu'il devait tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui

précéda la quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetait sur son lit, se relevait, se promenait à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution et se rend dans l'appartement du monarque ; son regard était sombre, son geste en le saluant embarrassé; d'une voix rauque et tremblante il lui dit : *Voulez-vous garder fidèlement le traité que vous avez signé? voulez-vous le jurer?* Louis répond : *Oui.* — *Consentez-vous de m'accompagner à Liége et de m'aider à tirer vengeance des Liégeois?* — *Je le promets.* La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne*, qu'on appelait *la croix de victoire*, et que le roi portait toujours dans ses coffres. Le traité rappelait toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y était ajouté que le duc pourrait conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre, dont il venait d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi; mais qu'il n'aiderait pas l'Anglais s'il voulait faire une descente en France; que les sujets et vassaux du duc ne pourraient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous.* Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avaient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la Champagne et de la Brie, assurée à un

prince faible et versatile, lui faciliterait à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et les autres cours supérieures ce traité, qui finit par cette clause singulière, que *le roi renonce, pour l'exécution de tous ces articles, au privilége que lui et ses prédécesseurs avaient de ne pouvoir être contraints par les censures de l'église; et qu'il soumet lui et ses successeurs à la juridiction et coercition ecclésiastiques; c'est à savoir, du saint père, du saint siége apostolique et des conciles généraux; pour, par lesdits saint père, saint siége et conciles, être contraints par toutes censures d'églises, excommunications, aggravations et interdits du royaume.*

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes, commandés par le connétable. C'était véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de saint André, qui était l'enseigne de Bourgogne, et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il courait des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain, dont il se défiait autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage; mais, emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la rue le duc de Bourgogne, qui avait

comme lui l'épée à la main : une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette attaque imprévue avait déjà fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se défendirent d'abord avec vigueur, et firent même courir des risques aux assiégeants; mais bientôt le peu d'habitants qui pouvaient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfants. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut; mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts ; toute la population était réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi était à ses côtés, criant comme le dernier des soldats : *Ville gagnée, vive Bourgogne !* Il fut logé dans le palais épiscopal, où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville, que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînait tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage; et, dévorant sa honte et ses remords, il affectait de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour pour loger les prêtres et les chanoines; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitants, qui avaient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erraient dans les bois et sur les montagnes des Ardennes comme des bêtes féroces. Sitôt que les troupes ennemies furent parties, ils revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité

que bientôt il vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. *Si vous avez encore affaire de moi*, lui dit-il, *ne m'épargnez pas. Je ne désire partir que pour aller à Paris faire publier notre appointement en cour de parlement. J'espère que nous nous reverrons l'été prochain en Bourgogne, et que nous passerons quelques jours ensemble, faisant bonne chère.* Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avait des retours de mauvaise humeur; *car*, dit Commines, témoin occulaire, *il était toujours un petit murmurant.* En se séparant, le roi lui dit, comme par réminiscence: *Mais si mon frère ne se contentait pas du partage que je lui baille pour l'amour de vous, que voulez-vous que je vous fasse? Ce que vous voudrez*, répondit le duc, *pourvu qu'il soit content.* Cette question fait voir comment Louis était disposé à observer le traité qu'il venait de signer.

Il trouva son armée dans le meilleur état. Chabannes, qui la commandait, l'avait toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avait envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre était apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardait tout ce qui s'était passé à l'égard du roi comme une trahison; et il ajouta: *Dites à votre maître qu'il sache, si le roi ne revient bientôt, qu'il n'y a qu'une même*

résolution chez tous les Français, qui est de fondre dans ses états le fer et la flamme à la main, et d'y exercer les mêmes ravages qu'il se dispose à commettre dans le pays de Liége. Le frère du roi n'est pas mort, ni le royaume dépourvu de gens chevaleureux. Si le duc, en amenant le roi à Liége, avait de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua au contraire sa juste reconnaissance.

Louis XI, revenant de Liége à Amboise, où il tenait ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur commanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances ni restrictions. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignait les railleries des habitants. Ayant appris que plusieurs avaient instruit des pies et des geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamait volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étaient pas favorables, fut très-long-temps sans parler de celui de Péronne; qu'il n'en prononçait le nom que quand il y était forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même.

Il ne tarda pas à faire connaître l'intention qu'il avait en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il de-

vait faire, si son frère n'agréait pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne où Monsieur résidait. Le cardinal la Balue n'était pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avait joné un rôle double : soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il était un de ceux qui avait le plus engagé le roi à cette fansse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il était un de ceux aussi qui avait le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué de n'être pas employé dans l'affaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système assez ordinaire aux parvenus de son espèce, de tout brouiller pour se rendre nécessaires. Il savait que l'intention du roi était d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne et le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince serait un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminuerait beaucoup l'importance de son ministere et le rendrait presque inutile. Il écrivit donc d'un côté, à Monsieur qu'il ferait une grande faute en se livrant à la merci de son frère, par la nouvelle possession qu'on lui proposait, qui était le duché de Guienne : et il engagea ensuite, d'un autre côté, le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui serait très-préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposait. Le prélat ajoutait, dans ses lettres au Bourguignon, que le roi, dans ses discours familiers, le traitait d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur; l'appelait libertin, infâme, athée, et

qu'il lui donnait enfin tous les noms flétrissants qui pouvaient rendre les deux princes à jamais irréconciliables.

Ces lettres furent surprises; aussitôt La Balue est arrêté avec Guillaume d'Haraucour, évêque de Verdun, que le cardinal avait fait son complice, parce qu'il jouissait de la confiance de Monsieur. L'évêque avoua tout sans se faire beaucoup presser; le cardinal se tint d'abord fermement sur la négative. Mais, quand on lui montra les pièces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également si on lui assurait la vie sauve. On découvrit alors une suite étonnante de perfidies, entre autres qu'il n'avait cessé d'instruire le duc de Bourgogne des secrets du gouvernement, et d'entretenir la division entre les deux princes; que c'était lui qui avait engagé le roi à l'entrevue, qui avait dressé le traité humiliant de Péronne, et conseillé au duc de forcer le roi de l'accompagner à Liége. Le moindre de ces crimes méritait la mort. Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques, délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI; elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna ainsi en longueur; le ressentiment du roi s'amortit; il craignit, d'autre part, de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et La Balue, le plus coupable, au château de Loches, dans une cage de fer

de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France était bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au désir de son frère, et accepta le duché de Guienne. Le roi, afin de parvenir à ce but, avait eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédait de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y serait le maître : ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où était le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances; savoir : de construire sur un pont une barrière, percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture; le prince se mit à genoux, et demanda pardon. Le roi lui tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme le jeune frère le demandait, pour se jeter à ses pieds. Le lendemain ils se virent sans user des précautions de la veille, s'embrassèrent cordialement, et parurent touchés jusqu'aux larmes.

Avant l'entrevue, le monarque avait exigé un serment sur la croix de Saint-Lô d'Angers, apportée

exprès par deux prêtres, et dont le premier article est conçu en ces termes : *Je jure sur la vraie croix ci-présente que, tant que je vivrai, je ne prendrai, ne serai consentant ou participant de prendre la personne de Monsieur Loys, mon frère, ni le tuer*. Second article : *Jamais, sous ombre d'infirmité ou de quelque autre prétexte, je ne permettrai qu'on entreprenne de s'emparer de la tutelle du roi et du gouvernement du royaume*. Après plusieurs autres clauses, comme de ne jamais prendre les armes contre son frère, ni favoriser ses ennemis, de quelque manière que ce soit, le prince promet de renoncer absolument à épouser la princesse Marie de Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce mariage sans le consentement exprès et *libre* du roi.

Après ces formalités Charles partit duc de Guienne. En visitant ses nouveaux états, il reconnut qu'on en avait retranché des vassaux puissants, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étaient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'était autant de gagné; mais, comme il s'en plaignit, le roi jugea à propos de lui faire raison et de lui compléter la Guienne, comme les Anglais l'avaient autrefois possédée; de son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'était engagé d'être fidèle au roi, son frère, envers et contre tous, avait apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avait aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettait de ne jamais se séparer de lui, ni du duc de Bourgogne. Le roi le savait et fit

semblant de l'ignorer. Telles étaient la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitait la sollicitude du roi, pouvait être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageait que le moment présent, et n'avait d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordait avec celui de la France. Il n'avait pas d'enfants mâles; et, s'il ne lui en survenait pas, c'était à Charles de France qu'appartiendrait la couronne. Alors ce mariage ne pouvait qu'être très-avantageux au royaume, parce qu'il y réunirait les belles possessions du duc de Bourgogne qui en avaient été séparées; mais s'il naissait à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant, comme duc de Guienne, maître d'un grand état au midi, pouvait envelopper le roi, et moyennant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il était arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger était d'autant plus pressant, que la reine devint enceinte et accoucha d'un fils nommé *Louis*; mais il mourut en bas âge. Le roi put reconnaître alors l'imprudence de sa conduite lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux mariages qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puissamment la félicité de l'état.

La princesse Marie était très-jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux,

puisque, soit par plaisanterie, ou pour d'autres motifs, il lui échappa de dire que *le jour qu'il marierait sa fille, il se ferait ermite.* Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guienne, quoiqu'il sût les engagements du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce qu'il les savait, et pour faire dépit au roi. Louis, craignant que Monsieur ne se laissât tenter, chercha à détourner le coup, et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV, dit l'*Impuissant*, ou de Jeanne, fille du même prince : car, à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les opinions étaient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger Il se prêta à ses propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne; il vint même visiter son frère, sans otages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, combla ses gens de présents, *sans oublier les plus bas domestiques.* Louis XI se plaisait à ces détails, et ne s'en occupait pas sans dessein.

On n'oserait assurer qu'en donnant la Guienne à son frère, il ait eu intention d'en tirer les avantages qu'il se procura; mais il était assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne était pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avait accoutumés à se regarder comme

souverains. Ce n'était qu'à regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettaient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguait entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et surtout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guienne, il était à craindre que ce ne fût leur donner un chef, autour duquel ils se rassembleraient quand le roi voudrait exiger tant de lui que d'eux les devoirs de vassal : cet inconvénient avait eu lieu lorsque les Anglais possédaient la Guienne, et c'était vraiment les bandes gasconnes qui leur avaient procuré la conquête de la France. Ce qui était survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère qu'ils auraient pu réclamer, en le séparant d'eux par honneur et par intérêt. Par honneur : il lui remontra qu'il importait à la dignité du trône, auquel il tenait de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnaître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt : il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avaient formé une ligue. Le monarque envoya contre eux une armée dont la seule approche les consterna. Elle menaça d'abord le comte d'Armagnac Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avait élargi et lui avait rendu ses biens. Il avait été néanmoins l'un des plus ardents provocateurs de *la ligue du bien public*, et depuis son caractère remuant n'avait cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque.

Incapable de résister, il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyait on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara que *Jean, comte d'Armagnac, n'ayant comparu ni en personne ni par procureur était duement atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et avait confisqué corps et biens.* Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avaient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitements plus doux, à condition des serments de fidélité qu'ils prêtèrent, avec des clauses qui les soumettaient aux rigueurs de la justice s'ils manquaient à leur engagement.

On trouve ces clauses dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut reçu à traiter. Ce seigneur était fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi; il avait été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang. *Il consentait, s'il faussait sa foi, qu'on lui fît son procès pour les crimes mêmes qu'on voulait bien tacitement lui pardonner. Il convint qu'il ne pourrait se prévaloir, ni user du droit de pair, et qu'il serait jugé comme personne privée; qu'alors ses terres et seigneuries pourraient être confisquées, et irrévocablement réunies au domaine de la couronne; qu'enfin tous ses officiers civils et militaires jureraient de ne plus lui obéir, dès qu'il s'écarterait lui-même de l'obéissance qu'il devait à son souverain.* On reconnaît ici les principes des lois qui ont désormais assu-

jetti les grands à l'obéissance comme les autres sujets; ce qui a fait dire : *Que Louis XI avait mis les rois hors de page*. Le duc de Guienne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la ville de Lectoure, qui à la vérité était une forteresse. Il est à remarquer que, quand le duché de Guienne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent comme d'un secours qui leur arrivait contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestait quelquefois. Ils en devinrent plus fiers, et lui fournirent des prétextes pour les attaquer; et, quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étaient promise, ils la trouvèrent nulle par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne le plaça pas en Guienne pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourrait le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnaître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servait à ce prince pour arriver à ses fins. On ne soupçonnerait pas quelle relation il pouvait y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne : Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Étoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'était avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau sous l'invocation de saint Michel. Il ne devait être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts ils s'engageaient *à obéir au chef de l'ordre, qui devait toujours être le roi de France, à ne contracter aucune liaison entre*

eux, ni avec l'étranger sans son aveu, et à se soumettre sans réserve à la correction des confrères, à la dégradation et autres peines en cas de contravention à la règle. Tous ces articles étaient, comme on voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations inquiétantes pour certains récipiendaires. C'était, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les serments et la résignation absolue qu'on venait d'exiger des seigneurs gascons.

Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec les statuts. S'il le recevait, il s'engageait envers Louis par de nouveaux serments dont on lui demanderait en temps et lieu l'exécution: s'il le refusait, ce serait un affront dont le monarque aurait droit de se venger. François, très-étonné, demande le temps de discuter les statuts qui accompagnaient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglais se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et reclame les secours du duc de Guienne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié, ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'était tout ce que désirait le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers, et signent un accommodement, dont le principal article était que le duc renonçait à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume.* Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garants de la fidélité de leur duc. C'était les lier eux-

mêmes par cette clause générale et ambiguë de renoncement à tout ce qui *pouvait troubler la tranquillité du royaume;* le souverain se préparait ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha le vicomte de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant, trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne, prévoyant les périls que l'engagement qu'il venait de prendre pouvait lui faire courir, conclut à Étampes avec le duc de Bourgogne un autre traité qui n'était rien moins qu'une ligue offensive et défensive contre le roi. Louis le sut, et ne s'en mit pas en peine, parce qu'il savait aussi que le duc n'agirait que selon la volonté de Lescun, son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse dont lui-même dirigeait tous les conseils.

Il avait plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avait fait mine de vouloir secourir le comte d'Armagnac: la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'était procurés par le traité de Péronne l'avait retenu; mais il sentait la conséquence de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avaient été contraints de jurer. Il ne prévoyait pas moins les suites dangereuses des obligations récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeait bien que toutes ces précautions avaient pour but d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi ferait contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur étaient communes, des tentatives dont l'objet ne pouvait se dissimuler.

Charles lui-même venait d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du

ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglais, les officiers royaux avaient compris et sommé des vassaux du duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Péronne; ils devaient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avait menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître, et faisant avec lui cause commune; union au reste que le roi ne pouvait blâmer, puisqu'il l'avait lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne était une erreur à laquelle il remédierait; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même: *Quel tort lui ai-je fait? Je lui ai envoyé le collier de mon ordre: il s'en est alarmé sans raison. Il se trouvait dans le traité d'Ancenis quelque chose qui ne lui convenait pas, il en a demandé un autre. J'y ai consenti, et tout a été réglé de gré à gré sans violence.* Ils ajoutèrent: Vous réclamez le traité de Conflans; vous savez d'abord que le roi a protesté contre cet accord, qu'il l'a déclaré nul et abusif, comme étant l'ouvrage de la violence et de la rébellion. Si vous y avez, le duc de Bretagne et vous, contracté l'obligation de vous secourir mutuellement, n'y avez-vous pas aussi juré fidélité et obéissance au roi, votre souverain; et lequel des deux serments, celui-ci de droit, le premier de pure convention, doit l'emporter? *Que la reconnaissance vous y engage d'ailleurs*,

en songeant vous-même, duc de Bourgogne, que vous êtes du sang de France, et que cette puissance à laquelle vous êtes parvenu, vous la tenez tout entière des monarques français.

Le bailli de Charolais, qui tenait la place de chancelier, répondait longuement à ces diverses imputations, quand le duc impatienté prit brusquement la parole : « Le roi, dit-il, allègue qu'il a protesté contre « le traité de Conflans, comme si de vaines formalités « pouvaient annuler la foi des traités. Il a donc oublié « cette précieuse maxime d'un de nos ancêtres, que, « *si la foi était bannie du reste du monde, elle de-* « *vrait se trouver dans le cœur des rois.* Sans doute « je lui dois loyauté et fidélité; mais les titres dont il « se pare lui donnent-ils le droit de soulever mes su- « jets? de prendre sous sa protection tous les malfai- « teurs de mes états et tous mes ennemis? Oserait-il « nier qu'il ait reçu les perfides Liégeois, et qu'il les « ait établis sur mes frontières comme pour me bra- « ver? Tout le comté de Rethel n'en est-il pas couvert? « Qu'il n'espère donc plus me tromper par des paroles « pleines d'artifice : le duc de Bretagne est mon allié; « je le défendrai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, continuèrent entre les deux princes; n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'Yorck et de Lancastre, qui déchirait l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge*, et ils fournirent aux deux factions des troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent

des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridiction, empiétements sur les territoires contigus, droits d'appel, et désignation des cours qui devaient en connaître. Sur ces matières, le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivraient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques-uns de ses vassaux qui se soumirent à cet arrêt. Alors le roi, qui avait gardé jusque-là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avait eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *états de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que dans ce traité arraché au roi, qui était retenu en prison contre la foi des serments, les droits de la couronne avaient été évidemment violés : on y déclara que le duc avait comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard de marchands français, dont il avait fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avait reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étaient constants, mais Louis ne disait pas qu'ils étaient une représaille de la protection qu'il accordait à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenait alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y rentrer bientôt en maître, se maintenait sur mer par ses

courses contre le commerce anglais et bourguignon, et trouvait refuge dans les ports français, où plusieurs armateurs secondaient ses opérations, et partageaient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparaître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâchât bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyait pas être attaqué avant le printemps, venait de licencier ses troupes. Il est à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parce qu'il se croyait dans les états du duc des intelligences dont il était instruit par le comte de Saint-Pol, ou par des gens apostés par lui : intelligences qui n'avaient aucune réalité, mais par lesquelles Louis était la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connaître, et que le comte avait espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant, et du duc de Bourgogne dont il était né sujet, et du roi, qu'il s'était choisi depuis pour maître.

Par la naissance du dauphin, qui a été depuis Charles VIII, les intérêts du duc de Guienne avaient bien changé; la considération dont il avait joui jusqu'alors ne pouvait plus se soutenir que par une grande alliance. C'est ce que lui faisaient entendre quelques intrigants qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéraient,

en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenait très-important, disait Lescun, qui l'était allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avait, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse de Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtait l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisait au roi autant que la princesse bourguignonne, parce que le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédait le pays de Bigorre et la principauté de Béarn; que ses enfants étaient héritiers du royaume de Navarre, et qu'une de ses filles était déjà mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyait que, si le duc de Guienne épousait l'une ou l'autre, il pouvait se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même qu'il avait beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang; les uns persuadés de l'intention existante chez le monarque de les asservir, les autres seulement, parce que son ambition connue leur donnait de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés quand ils se trouveraient en force.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci était le comte de Saint-Pol, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du duc de Bourgogne, et comblé par lui de biens, ainsi que toute sa famille, dont la

majeure partie était au service du duc. C'était à la recommandation de ce prince que le roi lui avait donné l'épée de connétable de France : il possédait de belles terres et plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que, s'il réussissait à procurer la main de Marie au duc de Guienne, il pourrait, lorsque Charles de France posséderait ce duché après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince généreux et facile des domaines qui augmenteraient ceux qu'il possédait déjà, et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se souciait pas de marier sitôt sa fille ; mais Saint-Pol imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guienne un grand désir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen serait de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyait bien que le monarque méditait, et qui ne pouvait pas tarder à éclater ; qu'alors le duc de Bourgogne, se voyant pressé, aurait besoin d'une paix dont le jeune prince serait médiateur, et qu'ainsi il se ferait accorder cette riche héritière par le concours même du roi, qui se trouverait avoir contribué sans le savoir à l'établissement de son frère qu'il redoutait.

Quant à la guerre qui devait s'élever entre le monarque et le duc, Saint-Pol en parlait à coup sûr, parce qu'il l'attisait lui-même. Par des délations et des rapports insidieux il fomenta la haine des deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guienne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer

contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du but de l'armement, et persuadé que ce mariage devait être avantageux à lui-même, et en définitif au duc, en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain, envoya Lescun, son favori, à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchait peu, mais que la présence de son frère attirait. Saint-Pol et Chabannes commandaient les troupes du roi; le premier s'empara de Saint-Quentin par intelligence, et le second d'Amiens, par la même voie.

Cependant le duc de Bourgogne, ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Péquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venaient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvaient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il courait des risques majeurs, si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseillaient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc que la famine commençait à miner. Cette tactique lui réussit, et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guienne, qui voulait conserver ses bonnes grâces, lui dépêcha un message secret avec ces mots écrits de sa main, et enveloppés dans une balle de cire : *Ne vous souciez, car vous trouverez des amis.* Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessait de lui faire passer Saint-Pol, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il n'y avait de salut

pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porterait pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi, et lui demanda une trêve. Comme celui-ci la mettait à trop haut prix, il lui insinua qu'il était surpris qu'un prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignorait les motifs; et, après lui avoir donné quelques éclaircissements, il finissait par ces mots : *Voulez-vous me pousser à bout?* On s'expliqua; le monarque instruit crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une trêve de trois mois. Le duc était dans une disposition si dangereuse, que ceux qui ignoraient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisaient honneur ni à ses lumières, ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appella *roi couard;* il ne savait pas que Louis avait acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné, comme il l'était, d'ennemis qui peut-être se seraient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La trêve ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avaient formé; et ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui ci feignait de se prêter à leur désir pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guienne, se croyant déjà assuré du succès, fit demander une dispense au pape, et se retira dans sa

province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connaissance par un hasard singulier. Un de ces agents secrets qu'il envoyait dans les cours, nommé *Olivier Le Roux*, avait ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venait de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé *Henri Milet*, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre, Le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques-uns par désœuvrement; mais frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux, et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême, qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Édouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venaient de replacer sur le trône, devait descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettait la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devait le joindre par la Picardie; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne; et le duc de Guienne, ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétrerait par la Touraine. Tout était prêt. On lisait dans ces dépêches : *Anglais, Bourguignons, Bretons et Gascons vont lui courir sus, et on lui mettra tant de levriers à la queue, qu'il ne saura de quel côté fuir.*

Entre les personnages désignés se trouvaient des seigneurs dont le roi ne se serait pas douté, surtout son frère, avec lequel il se croyait parfaitement récon-

Digitized by Google

cilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agents pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône, où lui, Charles, pouvait encore s'asseoir un jour. Ils devaient lui faire observer surtout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie et de ses poursuivants. Dans le même temps le roi députait d'autres envoyés à Rome pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de Bourgogne lui-même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme; et, pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayait de l'endormir et d'obtenir une prolongation de la trêve, il faisait filer ses troupes sur la frontière de la Guienne, où déjà tout était en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis ne fût très-inquiétante; mais le ciel ou l'enfer le secourut : le ciel, si la mort du duc de Guienne fut naturelle; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angély, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës : la dame en mourut promptement; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très-sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistait lui-même. A cette occasion il institua l'*Angelus*, qui était une prière à la sainte Vierge, qu'on était obligé de réciter à genoux au son de la cloche de midi.

Mais le chagrin ne lui faisait pas négliger ses intérêts : il bordait les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisait régulièrement instruire de l'état du malade. C'était l'abbé qui lui en envoyait des nouvelles par des exprès. Il les faisait passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, lui écrivait-il, que monsieur de Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait, et me le fait savoir par un de ses plus privés, qu'il ait près de lui : c'est le moine qui dit ses heures avec lui, et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici; dont je me suis fort esbahi, et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds. »

Pendant les longueurs de la maladie de son frère, il faisait continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme, que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît, de son côté, de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de Bretagne, mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable, qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à

votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas. Je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guienne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean-d'Angély et un nommé *Henri de la Roche*, écuyer de la bouche, son complice, furent mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeaient le roi indirectement. Lescun, qui était auprès du duc au moment de sa mort, craignant que, dans le trouble où la Guienne allait se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons : « Je remets entre vos mains ces traîtres qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son âme demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagements! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne où étaient les prévenus du crime. Jusque là ils avaient été tranquilles dans leur prison; mais à peine les pro-

cédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas, et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage, accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de la Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avait été signé, le duc de Bourgogne s'était efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyait pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il voulait tromper lui-même, le duc lança un sanglant manifeste contre le roi, qu'il déclarait coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disait en propres termes que le dessein du monarque était de faire périr tous les princes de la maison de France; qu'après s'être défait de son frère *par poisons, maléfices, sortiléges*

et invocations diaboliques, il venait de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avait donné asile chez lui quand leur crime avait été découvert. Le roi répondait que la cause de l'évasion de ces jeunes seigneurs était l'affreuse débauche qui régnait dans cette cour et la corruption du duc qui l'autorisait de son exemple. Telle était l'opinion que ces princes ne rougissaient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitants de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts au pied de leurs murailles. Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de Jeanne Hachette, qui avait enlevé à l'ennemi un drapeau déjà planté sur la muraille, le roi ordonna que chaque année, le 10 juillet, il y aurait une procession solennelle, dans laquelle les femmes auraient la préséance sur les hommes. Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différents endroits, y commettaient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devaient se mettre à *la queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés, n'ayant plus l'étendard du frère du roi

pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guienne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trêve; et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges et le gouvernement de Guienne. Le Terrible lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi pour lui et ses alliés une trêve dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI, s'était allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avait secondé la ligue pour ses propres intérêts.

Le roi jouissait depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Rousillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, qui en était la capitale. Les Français se maintinrent dans la citadelle. Après la trêve signée, Louis publie qu'il va faire un pèlerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandait pas lui-même, mais il la dirigeait. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le con-

seil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y renferma. Il rassembla les habitants dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui devait se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandait le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettait de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure; et de son côté, sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux, ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin, les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'était qu'engagiste, sût se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entrerait bientôt dans les

Digitized by Google

droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cents écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservait ses droits sur le Roussillon avait été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI s'étant fait une règle, en montant sur le trône, de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnaissants de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardents contre le roi dans la *guerre du bien public*, et depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient bien partagés, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc était en marché avec le Bourguignon, pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; et, d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparait de la Guienne après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'était emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien fortifiée et bien munies dans laquelle il comptait braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres,

Google

ne soupçonnant pas que ses intrigues étaient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importants, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattait, et demande à capituler; il trouve dans le commandant des assiégeants toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paraisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité était signé, on commençait même à l'exécuter. Les gardes se faisaient négligemment; un corps de troupes royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte, on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumants de cette malheureuse cité, un autre à Rodez; un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur en multipliant et faisant connaître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille, non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traite-

ments cruels ou honteux qu'on ne lui fit subir. Son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchait que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'était plus en état d'en jouir : son esprit s'était aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François I, et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très-mécontents du traité de l'Aragonais, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs : mais ils se rendaient peu redoutables; le premier était trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse; le second, de son ambition qui le faisait travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avait besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourraient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause; espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffirait pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étaient possédées par Arnould d'Egmond, prince faible et inap-

pliqué. Il avait un fils, appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver lorsqu'il était près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace pour le mener dans une tour, où il l'enferma. Du fond de son cachot le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe était de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparaître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or dont il était membre, et que le duc avait établis juges. Il menait son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non-seulement d'incapacité, mais encore de crime honteux. « Il a régné plus de quarante ans, disait-il, c'est trop : il est temps qu'il cède sa place à un autre. » Ce vieillard indigné jeta son gant, et la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'aurait fait, et aurait combattu contre son père si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avait espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de pension. Mais loin d'être reconnaissant d'une faveur dont il était si peu digne : *J'aimerais mieux*, s'écria le fils, *jeter mon père dans un puits, et m'y précipiter avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes états.*

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé

à son tour. Arnould, rétabli dans Gueldre et Zutphen, n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison-d'Or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avait donné pour la forme un avocat au fils retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitants de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi pour peu de chose maître du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferrette et au landgraviat d'Alsace, agrandissaient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptait s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venait de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur était d'autant plus sensible que sa succession n'était point réglée. Après une mûre délibération les Lorrains jugèrent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passait, fit avancer des troupes, et enlever aussi un

seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchait le Lorrain. Il savait que le duc se trouvait avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étaient le consentement qu'il poursuivait auprès de l'empereur pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de *roi de la Gaule belgique* et de *vicaire de l'empire.*

Afin d'obtenir ces dignités, il avait promis sa fille Marie à Maximilien, fils de Frédéric. Tout était convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avait dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptait recevoir du chef de l'empire. Une contestation, qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre aurait pu aisément terminer, empêcha la cérémonie. Le duc voulait être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avaient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs allemands qui l'accompagnaient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire s'il y était admis. Un cortége brillant dont il s'était entouré, afin de donner plus de splendeur à son couronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons

allèrent si loin que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnait le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il mariait les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres : Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui était contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

Le procès du duc d'Alençon se suivait au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grâce, parce que ce duc était son parrain; mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdait pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restaient encore : c'étaient Jean d'Armagnac, duc de Nemours. et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avait eue à l'intrigue qui avait excité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agents qui conférèrent à Bovines, de se venger en commun. Le roi devait livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devait lui livrer le connétable, s'il pouvait

s'en saisir. Saint-Pol, ayant eu quelque connaissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête, en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avait chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avait remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptait faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visait. Il prétendait que ce n'était que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avait pratiqué des intelligences, qu'il s'en était assuré lui-même; et le roi, qui redoutait qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offrait alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton de suppliant qui ne touchait ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchait à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparait, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté, qui fit que le connétable eut honte de paraître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se mêla avec les courtisans, et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'était pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compagnie la promesse de sûreté qui avait précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne ferait croire que ces princes étaient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisait écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisait avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui tendait à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient aidé Édouard à remonter sur le trône. Le monarque français, au contraire, avait favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Édouard aurait volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun : mais ils l'en firent ressouvenir; et, comme ils ne trouvaient pas en lui pour la vengeance qu'ils méditaient tout l'empressement qu'ils auraient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les Français, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisaient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettaient de concourir, chacun selon leurs forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en por-

tât désormais la couronne, dont Édouard serait reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avait déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordaient la Somme en la remontant au delà de celles du connétable, que l'on comprenait dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, voulait bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Edouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assurait le Poitou et un corps de trois mille Anglais qui seraient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour le Breton s'engageait à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rébellion; il se flattait de faire plus par ce moyen contre le monarque français en trois mois, que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandait que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendrait au profit de la ligue. Le connétable y avait été aussi admis, et on lui donnait pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province était secrètement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptait sur la jonction du roi d'Aragon, qui était en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

Cependant Charles-le-Téméraire, oubliant en

quelque manière ses engagements avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à la fois à plusieurs entreprises, tournait ses forces contre l'Allemagne, dont il espérait toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montrait en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignait d'avance une partie. A cette proposition Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs qui partagent la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelque temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses qui, négligés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles, dont ils n'étaient que trop convaincus par leur propre expérience, il les réconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Ferrette; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comité, les quatre-vingt mille florins qu'il avait reçus lorsqu'il l'avait engagé au duc. Celui-ci ne s'attendait pas à être si tôt sommé de le rendre et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilité avec les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins

du Rhin, partageables entre les cantons, qui n'étaient alors qu'au nombre de huit. On convint que les Suisses qui entreraient au service de France toucheraient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quatre florins et demi par mois; qu'ils jouiraient de tous les droits de régnicoles; que, quand ils demanderaient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvait leur fournir des troupes, leur donnerait vingt mille florins par quartier outre la pension; et que réciproquement eux et la France ne feraient guerre, paix ni trêve, avec le duc ou autre ennemi que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très-utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avait appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

Les habitants de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus long-temps que le Bourguignon ne l'avait prévu; et, pendant qu'il se morfondait devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet, qui lui roulait toujours dans la tête, d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avait fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits, et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées que l'Aragonais, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étaient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans

toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre les passe-ports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais, en arrivant à Lyon, le gouverneur les arrête. Leurs passe-ports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes : le pays est plein de troupes françaises; il appréhenderait qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les Français avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de faibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitants se défendent courageusement; mais privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui était devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonaises s'enfuirent devant les Français, bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitants qui ne se rendirent pas de bonne grâce, furent

ruinés méthodiquement selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Albi, qui commandait une partie de l'armée : « Prenez pour vous les bénéfices qui vous conviendront; s'il y en a quelques mauvais, promettez-les aux gens du pays, et n'en tenez rien; s'ils murmurent, laissez-moi faire; quand je viendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disait, et de sa propre main, les griefs, ou caractère de chacun, et les traitements qu'il fallait leur faire. *Ortossa, très-mauvais; Vine, grand traître; Maure, conspirateur.* Louis mandait à Boufile, son général : « Je vous donne la dépouille de tous ces révoltés; et, afin que d'ici à vingt ans il n'en retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir; il écrivit au roi que, si son intention avait été de faire de la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grâce pour les habitants de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trêve de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvements. Se défiant d'un de ses généraux nommé *Yvon Dufau*, il écrivait à celui qu'il envoyait pour le remplacer : « Monsieur du Bouchage, mon ami, messire Yvon est un des plus malicieux traîtres de ce royaume; considérez qu'il vous faut être plus malicieux que lui. Endormez les mécontents de paroles le mieux que vous pourrez. Faites-y tous appointements que vous pourrez, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver; et si j'ai quelque trêve et que j'y puisse aller,

et si Dieu me soutient, et madame et monsieur Saint-Martin, je irai en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutait deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtrait devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglais qui avaient débarqué à Calais. Édouard fut très-étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendait à une belle armée qui, jointe à la sienne, devait lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il était embarrassé par où il y entrerait. Son intérêt était de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglais seraient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin que Saint-Pol possédait, et qu'il offrait de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglais avancent et se présentent; mais le connétable, qui venait de changer de résolution, leur ferme les portes, et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvait tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Édouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne, de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles piqué quitta les Anglais, et partit pour aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avait eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés, embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désirait fort les renvoyer dans leur île. Le

plus tôt lui paraissait le meilleur; mais il hésitait à faire auprès d'eux les avances pour une trêve ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion favorable que tout autre moins attentif que lui aurait laissé échapper, l'amena à son but. Les lord Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier français qu'on renvoyait suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant, et peut-être par plaisanterie : « Recommandez-nous à la bonne grâce du roi si vous pouvez lui parler. » Fier de sa mission, il demanda à entretenir le roi lui-même. On le refuse; il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savait, par le héraut qui l'était venu défier de la part d'Édouard, héraut qu'il avait généreusement reçu, et avec lequel il s'était avec intention long-temps entretenu, que les deux lords, qui avaient beaucoup de crédit sur Édouard, n'approuvaient pas l'expédition, et qu'on pourrait s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avaient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il était distrait, rêveur, dit Commines, son historien; qui l'auraient connu l'auraient jugé mal sage. » Ce Commines était un seigneur qui avait passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-t-il, et me dit à l'oreille : Découvrez-moi le laquais de Mérichon, maire de La Rochelle; faites-le dîner avec vous, et disposez-le à se rendre au camp anglais en qualité de héraut. » Il se nommait

Mérindot; le roi ne lui avait parlé qu'une seule fois, lui avait trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Commines, ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et « fait plus, dit Commines, en une parole que je n'a- « vais fait en cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglais, de peur d'être reconnu par des Français, qui auraient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvait éveiller les soupçons des confédérés et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très-bien la leçon que le roi lui avait faite; il dit « que, si Louis a secouru Henri IV dans le temps, ce n'était pas par haine contre Édouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avait appelé les Anglais en France que pour les faire servir à son ambition. » A ce sujet Mérindot fait remarquer au roi anglais la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. L'hiver qui

s'approche, ajoute le hérant, va forcer vos Anglais de regagner leur île. Ils y rentreront mécontents. Il ne serait pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile; que le duc lui-même ne la fomentât pour légitimer en quelque manière, par la révolte des seigneurs anglais, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous être chère après tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est prêt à entrer en négociation. Le laquais, travesti en hérant, parla si bien, qu'Édouard nomma trois plénipotentiaires auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travaillaient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très-convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs, c'était l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations pour un besoin, disait-il, très-pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi; mais à un financier nommé *Jacques Erlan*, qui s'engagea à acquitter, à ses propres risques, et cette somme, et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Edouard. Tout cela arriva à temps, et aida à conclure une trêve de neuf ans, à laquelle il serait libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner*, était son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula, dans le traité, *roi des Français*, et s'engagea à payer à Édouard, *roi d'Angleterre, de France, et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasserait immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux paiements égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étaient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Édouard; et enfin, la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle d'Henri VI, son époux. Cette générosité ferait honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisaient soupçonner qu'elle était intéressée.

On ne parle pas des présents considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglais, libéralités que les manières gracieuses du roi relevaient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigny une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Commines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le Français invita l'An-

glais à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies femmes, lui dit-il, et s'il s'y passe quelque chose qui ne soit pas tout-à-fait dans la règle, je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bourbon qui ne vous refusera pas l'absolution. » Édouard goûta la plaisanterie. *Il savait que le cardinal était bon compagnon.* Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit, et en éloigna l'effet dans la crainte, dit-il lui-même à Commines, que l'Anglais, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engagerait à y revenir. *Je le veux bien*, ajouta-t-il, *pour frère et ami; mais la compagnie n'en vaut rien. Il est bon que la mer nous sépare.*

Toute l'armée anglaise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il était, tous les Anglais sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand, qu'il donna de l'inquiétude à Commines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance, en faisant cesser brusquement ses effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entraient. Il y invita des officiers anglais. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats dont ils étaient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étaient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards. A l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des grati-

fications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin, tout ce qui pouvait leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé *Bretailles*, tint un propos qui faisait voir qu'il pénétrait la politique de Louis. *Je m'imagine*, dit-il à Commines, *que les Français vont bien rire à nos dépens*. Il trouvait la conduite d'Édouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. *Et combien donc*, demanda Commines, *a-t-il gagné de batailles? Neuf*, répondit Bretailles, *où il s'est trouvé en personne. — Et combien en a-t-il perdu? —Une seule, celle que vous venez de lui enlever; mais je trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes yeux la gloire des neuf victoires. C'est un dangereux babillard*, dit le roi, à qui on rapporta cette conversation, *il faut lui fermer la bouche*. Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères qui étaient en France. Lui-même plaisantait de la facilité qu'il éprouvait à chasser les Anglais de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces moments de gaieté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connaissait pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut? L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vins, établi à Londres, et qu'il désirait obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain qu'il allait manquer, et mille

francs pour faire revenir sa femme et ses enfants d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. *Ainsi*, dit l'historien, *il se condamna lui-même à l'amende en punition de son indiscrétion.*

Quand il fallut quitter Édouard, avant que de se séparer, il lui dit : Quelle conduite tiendriez-vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne, si ces princes n'acceptaient pas la trêve, comme le droit leur en a été réservé par le traité ? Édouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardait comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se séparerait de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration qui, à son avis, semblait réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Pol n'en jugea pas ainsi. Il avait compté que Français, Anglais, Bretons, Bourguignons allaient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendrait à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversait tous ses projets, et il sentait qu'il n'en fallait qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur parole, jouissait de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenait volontiers avec lui. Pendant une de leurs

conversations il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venait de la part de Saint-Pol offrir au roi ses services pour chasser les Anglais du royaume, dans le temps qu'il leur faisait passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offrait aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenaient. Louis connaissait Creville pour un jovial, et plaisantait quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidents qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Commines derrière un paravent, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportements du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trêve, ses jurements, ses trépignements de pieds; il affirme que, pour peu que le connétable eût consenti de l'aider, dans sa colère, Charles aurait coupé les Anglais et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disait en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outrait encore le ridicule : aussi le roi en riait-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disait au conteur : *Approchez, répétez, je suis devenu un peu sourd.* Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. *Cela suffit*, lui dit Louis, *j'enverrai devers mon frère le connétable, et je lui ferai savoir de mes nouvelles ;* et il le congédie. Contai sort de derrière le paravent, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il était traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir

des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Pol avait appris que la trêve était conclue, il s'était empressé d'écrire au roi pour le féliciter ; mais ses vrais sentiments éclataient dans une lettre à Édouard. Il n'y épargnait pas les reproches sur ce qu'il s'était laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendrait certainement pas quand le péril serait passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche, homme déshonoré, un pauvre sire.* Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusait. En réponse à des offres de services qu'il réitérait, il lui fit dire que le traité de *trêve* l'avait entièrement réconcilié avec Édouard, qu'il était parfaitement tranquille de ce côté; mais qu'il était accablé de mille autres affaires, *pour lesquelles il aurait grand besoin d'une bonne tête comme la sienne :* équivoque sanglante dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéraient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venait d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglais en France, Louis avait communiqué à Édouard les offres que lui faisait contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet ; mais Édouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avait reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trêve, était parti de Luxembourg en grande hâte, et s'était rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Édouard étonné lui demande ce qui l'amène, et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc répond en lui demandant à son tour s'il était vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Édouard déclare

Digitized by Google

qu'il a conclu en effet une trêve de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avait pas appelé les Anglais pour obtenir une trêve, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes : qu'il avait cru Édouard digne d'une haute entreprise; mais que, puisqu'il s'en montrait si peu capable, il pouvait partir quand bon lui semblerait, et que, pour lui prouver qu'il n'avait aucun besoin de son secours, il ne ferait ni paix ni trêve avec le roi de France que trois mois après que l'Anglais serait rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une trêve de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi s'il était le premier à se saisir de sa personne. Pour cela Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine René, qu'il avait mis aux mains avec Charles; et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérents.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras

ensemble pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditait. Prorogation pour un an de la trêve conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire près de Senlis. Les contractants s'y engageaient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourrait leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglais, et engagement de servir contre eux s'ils revenaient en France; du reste, le généreux Louis décorait son vassal du titre de lieutenant-général du royaume, qu'il ne lui demandait pas, et qui lui imposait, bien plus que n'avait fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différents traités étaient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venait de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, était une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne sur le jeune René de Vaudemont, que Louis avait engagé à des démarches téméraires contre Charles-le-Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. *Bon*, s'écria Louis, *si je croyais ce que vous me dites, j'irais en personne défendre la Lorraine.* Après ce premier

élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances, mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avait troublé Charles dans ses projets, celui-ci aurait pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, commençait à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui comme telle était une sauvegarde, venait de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, était prisonnier au pouvoir du roi, et son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyaient et prenaient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui offre ses villes s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avait au dedans. Saint-Pol est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et

la honte de livrer un suppliant. Il assiégeait alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avait sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les Français. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. Saint-Pol des mains d'Aimeries était passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne à qui la garde en était confiée. Le connétable l'avait insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et au moment que le huitième finit il livre son prisonnier. Trois heures après le contre-ordre arrive; mais il était déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoire. Comme il ignorait que ses lettres et autres documents qui pouvaient fournir contre lui des preuves authentiques, étaient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclarait *crimineux du crime de lèse-majesté, comme tel condamné à perdre la tête dans la place de Grève*. Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : *Dieu soit loué : veezci bien dure sentence : je lui supplie et requière qu'il me donne la grâce de bien le connaître aujourd'hui*. Il rendit le collier de l'ordre au chancelier qui le demanda. On lui donna, pour l'assister, quatre doc-

teurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paraître troublé, se mit à genoux tourné vers l'église de Notre-Dame, resta quelques moments dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison, et l'avait destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée : le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie; savoir : les terres que le connétable possédait en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine, et moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables, obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles-le-Téméraire entra triomphant dans Nancy, et déclara qu'il en ferait sa capitale.

Ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros; mais ses projets le feraient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Épire, qui voulait se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine qu'il venait d'envahir son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avait refusé une couronne; de là chez les Suisses qu'il prétendait subjuguer, comme l'Épirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette

conquête qui, grace à son esprit romanesque, ne pouvait pas long-temps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou qui, très-piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas long-temps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunit contre les illusions de son rêve; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator qui, à la différence du Romain, le minait sans le menacer.

Il y avait eu quelques mouvements dans le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, dont les habitants désiraient rentrer sous la dénomination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc serait forcé dans ces provinces, alarmeraient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireraient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptait, quand l'affaire serait entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avait fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pèlerinage au Puy-en-Velay,

se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avait enlevée, et attend tranquillement les événements.

Selon son plan, Charles-le-Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de *Téméraire*, devait commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devint une querelle très-animée. On en vint aux mains. Le prince maltraité implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens et pose ainsi la question : « Le roi, après la trêve qu'il a conclue avec le duc de Bourgogne à Soleure, peut-il sans offenser Dieu et sa conscience souffrir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés qui ont ou qui peuvent avoir querelle contre le duc, lui fassent la guerre et lui portent dommage, et jusqu'à quel point peut-il les seconder? » Non, répondent les sévères casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces que-

relleurs à la guerre, ni leur donner du secours; mais, vu la conduite du duc de Bourgogne depuis son traité, il peut les laisser agir, et même « leur faire entendre que, s'ils veulent faire la guerre au duc, il ne s'y opposera pas. » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision qui le dispensait de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses, et de se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à gagner avec nous, lui dirent-ils? Pays stérile, villes pauvres; toutes nos richesses rassemblées ne valent pas les brides de vos chevaux, ni les éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles-le-Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée *Granson*. Les habitants, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restaient le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neuchâtel. Les Suisses accouraient en nombreux bataillons au secours de leurs infortunés compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répond-il; et, au lieu de les attendre dans la plaine où il suffisait des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux à la tête de sa cavalerie dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps où il combattait en

personne est renversé, et, se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptait pas combattre, et n'était même pas rangé en bataille, s'épouvante. La déroute devient générale. Le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui courait avec lui, lui criait : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.*

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avaient vu de pareils. Ils vendaient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiraient pas, pour tout ce qu'on voulait leur donner. Ils prenaient l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin; le prêtre le vendit un écu. Depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamants de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'était pas sans raison que le roi avait, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimait pas son neveu. Ils étaient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandait à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auraient dû partager, dont René jouissait seul, et dont Louis revendiquait la restitution comme fils et héritier de Marie; plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avait hérité, cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre,

dont Louis s'était fait honneur dans les temps comme d'une pure générosité; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avait refusé sa fille pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'était emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations. Le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : *S'il continue, qu'on le lie dans un sac et qu'on le jette dans la rivière.* C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeait les procédures.

Ces vexations avaient outré le bon roi René ; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonnerait toutes les possessions contestées. Le marché était conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'était bien malgré lui, disait-il : il se serait bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle, qu'il aimait tendrement, s'il n'y était déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager ses scrupules il écrivit au parlement de Paris, dont il désirait avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissait certainement pas, le tendre neveu désirait bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disait. « La matière longuement débat-

tue, répondirent les magistrats, la cour pense qu'on peut en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais, eu égard à la parenté, à son grand âge, à la répugnance du roi pour les voies de rigueur, le susdit René sera ajourné à comparaître en personne devant le roi, sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes; mais, comme il n'avait plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur et juré sur les saints évangiles qu'il n'aurait désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou qu'il avait saisis. Celui-ci cependant devait être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permettait pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il était aux prises avec les Suisses; mais il pouvait, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre *que, s'ils voulaient faire la guerre, il ne s'y opposerait pas.* C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avaient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il était à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles-le-Téméraire tranquille. Louis reçut très-bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de

toutes sortes d'ordres qui se répandirent dans les cantons, et les excitèrent à ne pas rendre par l'inaction leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agents secrets dans les cours des seigneurs du Haut-Rhin pour ranimer le zèle germanique; et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avait déjà donné des preuves de valeur, et très-intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états que le duc de Bourgogne avait envahis presqu'en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avait plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit qui le rendaient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complétement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent les Suisses élevèrent un monument connu long-temps sous le nom de *l'Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798 après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine était à ce combat. Il s'y comporta très-vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermait, une partie considérable de l'artillerie et des munitions. Les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles-le-Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettait à

la gloire militaire, et de la honte mortifiante qu'il attachait aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisit au désespoir. Il s'enferma dans son appartement et n'y voulut recevoir personne : à peine ses domestiques les plus nécessaires avaient-ils la permission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'était assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avait séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève : mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs, et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connaître le lieu de sa détention. C'était le château de Rouvres près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paraître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche, en la saluant de

ces paroles : « Soyez la bien-venue, madame la Bourguignonne. — Non, sire, répondit-elle, je suis bonne Française, et prête à obéir à votre majesté. » Et, en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'était ménagée de ce côté.

Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avait déjà mis un frein, sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François-le-Bon par de nouveaux serments, de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgrâces qu'il venait d'essuyer lui rendaient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguait, parmi les aventuriers qui la dirigeaient, un nommé *Campobasso*, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connaissait pour un traître, qui s'était offert de lui livrer Charles; soit de bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui était donné que pour le priver d'un excellent capitaine : il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avait pris Nancy, dont Charles-le-Téméraire comptait faire la capitale de son futur

royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès de délire dont il avait déjà donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux; il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitants se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier au milieu d'un tourbillon de neige, poussé par un vent glacial, Charles-le-Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, et composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, dit-il, que parce qu'ils se sont tenus dans des lieux inaccessibles à mes braves chevaliers; mais aujourd'hui que nous combattrons en plaine, c'est la valeur qui décidera la victoire, et jamais d'ailleurs on ne me déterminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançait, Campobasso, qui l'avait fort excité à combattre, se détache avec sa troupe pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière

les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute ferait tomber entre ses mains.

Elle n'était pas difficile à prévoir. Les chevaux, vacillant sur une terre glacée, tombaient et froissaient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces, ne pouvaient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le duc René rentra dans Nancy aux acclamations des habitants. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossements des chevaux, ânes, chiens, chats dont on s'était nourri pendant le siége : « Spectacle, dit un historien, le plus horrible et le plus attendrissant qu'aucun peuple ait jamais donné à son souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit commun fut d'abord qu'il s'était sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avait vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Mont-l'Héri; et à la longueur de ses ongles qu'il avait laissé croître depuis ses disgrâces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista, portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens preux lorsqu'ils avaient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps était étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du

mort, et dit : *Beau cousin, vos âmes ait Dieu ; vous nous avez fait moult maux et douleurs.*

A la nouvelle de cet événement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle par des lettres circulaires aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-lès-Tours, où il était, il partit pour un pèlerinage d'action de grâces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de saint Martin de Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance. Elle marqua le terme de ce monstrueux gouvernement qui, pour le malheur des peuples, avait trop longtemps égalé des sujets au monarque, mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy était le prince Antoine, connu sous le nom de *Grand Bâtard de Bourgogne.* C'était un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très-propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avait pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché pour faire sa cour au monarque; mais il fut bien étonné quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restait à la princesse mineure un

autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui aurait été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix; il était fils de Guillaume qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avait été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avait confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu : et, sûr alors de ne trouver que de molles difficultés ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditait.

Marie avait pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avaient joint à leur apanage le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avaient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins qui, faute d'hoirs mâles, devaient être réunis à la couronne; mais, à ce titre, il n'avait de droits réels qu'au duché. La Franche-Comté était un fief féminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune

princesse ne pouvait empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui était selon les lois; mais elle leur écrivit : *Retenez en vos couraiges la foi de Bourgogne, quand orres vous seriez contraints d'autrement parler.* Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paraissait désirer. Il avait sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, et Georges de la Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avaient compté sur une résistance qui leur donnerait moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvaient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur répondit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que du surplus vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des Allemands; et, s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne, qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avait pas les mêmes droits, fut moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui

ayant pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes, et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et à l'aide des seigneurs du pays il repoussa les Français, les battit près Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie; en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvait fort embarrassée entre le conseil que son père avait établi, et auquel elle devait sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre qui voulait la gouverner. Elle envoya au roi, qui était son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étaient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il aurait à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendrait par leur canal. La lettre dont elle les chargea était presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui roulait toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence comme s'il attendait autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutaient rien, il leur dit que son intention était de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse: en conséquence de prendre soin des provinces qui formaient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étaient réversibles à la couronne, il les gouvernerait en son nom; que des autres il n'en voulait que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devait. Les ambassadeurs fort étonnés se regardaient sans rien dire. Il ajouta: « J'aime ma filleule, je la dé-

fendrai envers et contre tous; mais je suis obligé avant tout de maintenir le droit de ma couronne. Si l'on s'obstine à les méconnaître, j'ai des forces suffisantes pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensait pas. Il ne voulait, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre, et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditait. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidents, à Jean de Daillon, seigneur de Lude, et à Philippe de Commines. Le premier était un courtisan souple et rusé, fécond en expédients; le roi l'appelait, en plaisantant, *Maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrâce (une espèce d'exil), de peur d'être importuné par ses remontrances: le prince l'envoya dans une province éloignée sous prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *Maître Jean des habiletés* lui dit: « Comment abandonnez-vous le roi à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tombent entre les mains, dont il peut avantager et enrichir ceux qu'il aime? Au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre, et de m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissait ceux qu'il voulait faire servir d'instruments aux entreprises dont il sentait lui-même l'injustice. Il lui fallait dans ces occasions des hommes complaisants et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquait pas, même dans la noblesse; mais,

au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvait facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimait à s'entourer. Entre eux se distinguait Olivier le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il était d'un village de Flandre, en savait la langue, et avait vécu quelque temps à Gand, ville mutine où se tenaient les états. La grande faveur dont il jouissait auprès du roi attirait les Flamands qui venaient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'était fait des amis par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville, où demeurait la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade était de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avait de se confier entièrement au roi; mais le vrai but était de séduire les Gantois, qu'il croyait les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte, en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus, vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison était ouverte à tout le monde. Il ne se pressait pas de demander audience : mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel de ville où la princesse l'attendait, Olivier montre ses lettres de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond

qu'il ne peut le confier qu'à la princesse dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistants. Quelques-uns parlaient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur : il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avait véritablement dessein de marier le dauphin, son fils, à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avait moins de dangers à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain, que de l'exposer à une guerre dans laquelle sans armée et sans finances son autorité, encore peu affermie, pouvait éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité par lequel ils abandonnaient au roi la garde de l'Artois qu'il avait déjà presque conquis, *à condition*, dirent-ils, *qu'il défendra les états de sa filleule comme il gouverne sa bonne ville de Paris.*

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitaient avec le roi, elle tenait à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avait conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle était attaquée ; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi sous le nom et l'autorisation de la prin-

cesse. Ils demandèrent la confirmation de la trêve de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne voulait, disaient-ils, désormais se conduire que par les conseils des trois états.

« Des trois états! reprit froidement Louis; vous ignorez donc qu'elle s'est formé un conseil secret de gens qui vous désavoueront? » Les ambassadeurs très-surpris offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie sous l'autorité du conseil de régence: « Et moi, repart le monarque, je puis vous montrer une lettre dont vous connaîtrez l'écriture, et qui vous apprendra que Marie n'a donné sa confiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se conduit que par leur conseil. » Non-seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparaître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation, et d'avoir exposé par ses menées sourdes et par ses lettres les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portait la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond, et lui dit: *Lisez.* Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur; Hugonet et Imbercourt, qui étaient présents, s'efforcent de faire entendre leurs raisons; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence

de cet asile. Après une brusque procédure ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse avertie court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençaient déjà à s'émouvoir; mais les magistrats avaient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple. Le signal est donné et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étaient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avait causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient par un supplice injuste les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis, n'ayant eu intention que de faire naître des troubles, sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitait. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux; et pendant leurs démêlés il s'empara, presque sans coup férir, du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle était divisée en ville et en cité. Il y avait entre les habitants des deux parties une animosité qui ne leur permettait pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses privilèges. La ville

suivit un moment son exemple; mais sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois que le monarque les amusait pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, leur dit froidement le roi, c'est à vous à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergents qui les ramènent. Ils tremblaient en marchant, et se croyaient perdus, mais ils trouvent une table bien servie qui les attendait. Ils s'y asseyent, boivent et mangent tranquillement. Tout à coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire, les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auraient pu obtenir la grâce qu'on leur offrait, s'ils avaient voulu seulement crier *vive le roi!* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'était le sentiment le plus général des bourgeois. Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom

de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie*. Mais ce nouveau nom fut oublié, du vivant même de celui qui l'avait imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenait le roi, par l'extension toujours croissante de ses envahissements, eût dû par une alliance franche et loyale se concilier un prince qui pouvait devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessait de représenter à Édouard le danger qu'il courrait lui-même s'il permettait que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance était Landais, favori du duc. Il était fils d'un tailleur, en avait exercé lui-même la profession, et s'était élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avait fait maître de la garde-robe et grand-trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisait, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé *Chauvin*, était chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fait paraître Chauvin, et lui dit : « Chancelier, devinez-vous les raisons pour

lesquelles je vous ai fait arrêter? Il serait difficile à des hommes innocents, répondit-il, de deviner pareille chose. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous supplie de me les confier, afin que je vous en fasse voir la fausseté. Ne m'avez-vous pas assuré, dit le roi, que mon neveu de Bretagne n'avait aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? Oui, sire, réplique le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. C'est trop vous avancer, reprit le roi; et, si je vous fais voir évidemment le contraire, qu'avez-vous à répondre? Sire, je croirai ce que je verrai et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc et dix du roi d'Angleterre. « Reconnaissez-vous l'écriture? » dit le roi. Le chancelier interdit proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni vous, ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler. Il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guenguen qui conduisent cette marchandise, et par ce vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par-devers beau neveu de Bretagne. Portez-lui ses lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par-devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre. »

L'embarras fut à la cour du duc de savoir comment

ces lettres étaient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que, ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer, il les confiait à un jeune homme nommé *Maurice Gourmel*, dont il avait éprouvé la fidélité, et qui les remettait dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il était en route chargé d'un paquet pour cette destination. *Faites courir après*, dit vivement le duc, *votre tête en répondra*. Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux et lui remet les copies si bien imitées, que ni en Bretagne, ni en Angleterre, on ne s'était jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais justifié ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure le duc s'attendait à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avait garde d'abandonner la conquête de l'Artois dont il s'occupait alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudrait peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédait dans le cœur de la France, comme le duché d'Étampes qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avait épousé sa sœur (1) : moyen souvent

(1) Ce même vicomte de Narbonne était beau-frère de Louis XII, dont il avait épousé la sœur, et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne au sein de son triomphe.

employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire près Senlis. Ces sortes de pèlerinages couvraient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avait perdues en France; et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus : « Quand le roi serait en guerre, tant par terre que par mer, de le servir, secourir et aider de tout son pouvoir, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, à la défense de sa personne et de son royaume, et à la conservation des droits de la couronne de France. » Par un article séparé, le duc était dispensé de servir le roi de *sa personne* si la guerre se faisait hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment qui pourrait être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers*; on sait les craintes qui lui faisaient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui était de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposait de si dures conditions au duc de Bretagne, il laissait enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avait pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles-le-Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'é-

taient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaraient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états : *Il nous faut un mari et non pas un enfant*. Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissait dans les prisons. Il était petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendait par le second fils du connétable Bernard, comte de Pardiac, qui avait épousé Éléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avait apporté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avait été confisqué à la mort de Charles-le-Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglais; mais Charles VII, en 1461, l'avait rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenait son titre. Pour lui, il avait épousé Louise ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi, en sorte que la princesse était cousine germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'était trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille en 1473, il s'était encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne pour rappeler les Anglais sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Pol qui l'avait séduit fut celui qui par son interrogatoire révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se

retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissants de discorde, il s'en dédommageait en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avait mis son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours découragé se rendit sous la condition qu'on lui conserverait la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer parce qu'il avait voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi pardevant la cour des pairs. Il lui fut répondu que, dans des lettres de grâce, obtenues huit ans auparavant pour ses autres révoltes, il s'était soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour s'il retombait dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne, et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avait épousé la cousine germaine. Elle était morte en couche de saisissement quand son mari fut arrêté, et lui laissait trois fils

en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avait que douze ans. L'infortuné père insistait principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfants. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquait tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvait le sire de Beaujeu, son cousin, qui à la vérité ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant de mourir, la spoliation entière de ses enfants, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation; au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ses jeunes orphelins, ses parents, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Était-ce haine ou vengeance, ou désir de faire connaître par ce terrible exemple qu'en cas de crime d'état il n'épargnerait pas même sa propre famille?

Pendant le cours du procès le roi avait changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : *Je pensais, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et y devez votre loyauté, que vous ne voulussiez approuver que l'on fît si bon marché de ma peau, et parce que je vois par vos lettres que si faites, je connais clairement qu'il y en a encore qui volontiers seraient machineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine*

qui y est : par quoi sera bon que je mette remède à deux choses ; la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois en ai fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de crimes de lèse-majesté. Un des principaux motifs de l'indulgence désirée par plusieurs juges, avait été que les plus graves dépositions ne chargeaient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existait pas de lois capitales en ce genre. Louis XI en fit une qui soumit aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté ceux qui auront eu connaissance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avaient montrée pour le malheureux ; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

Presque aussitôt après son mariage Maximilien avait envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trêve indéterminée qui durerait quatre jours après que l'une des deux puissances aurait envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçait. Les contractants travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parts le roi d'Angleterre, dont l'alliance devait être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyait être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques, et si

avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Édouard se défia de leur sincérité. Il n'avait pas tort. Elles n'étaient faites que pour prévenir celles de l'Autrichien, et tenir l'Anglais en suspens; bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendraient nécessaire.

En attendant il rendit plus ferme l'alliance qu'il avait avec les Suisses par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des Cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine, et gagna par des dons de terres titrées plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie aurait dû le connaître assez pour croire qu'il n'était pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguait que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume. « Il avait, di« sait-il, besoin de nouveaux subsides, dans la circon« stance des efforts auxquels il était contraint, pour « récupérer les provinces autrefois appartenantes à la « France, que Marie et Maximilien d'Autriche, son « époux, retenaient injustement. » Tout le monde n'était pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avait cependant des exemples dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédait en Normandie avaient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avaient pas été achevées, Charles V après sa mort le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même Louis XI fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles-le-Téméraire pour crime de félonie; il offrit des sauf-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celles de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avait inondé la France de sang, les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglais; l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du bien public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur les états de son fils et de sa belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambrai, dont il avait fait arracher l'aigle pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'était emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y tenait garnison française. En général Louis prenait volontiers ce qui était à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeaient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambrai : les

plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diète de l'empire était prête à ouvrir ses séances, et que les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il était à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras; il fit donc sortir sa garnison de Cambrai. Elle s'était conduite avec une discipline qui lui avait concilié l'estime et l'amitié des habitants. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles-le-Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Édouard paraissait prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité, d'abord en lui payant très-exactement sa pension et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du Dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trêve conclue entre eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'était que suspendu par des conditions provisoires, laissaient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa nièce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse V son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avait fait de ce royaume après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage qui lui conservait sur ces deux

provinces des droits éventuels qu'il pourrait faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces; et, ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui par son alliance avec Isabelle se trouvait en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendait aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'était déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenait d'ailleurs faiblement. Il offrait alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de trêve, à condition qu'il garderait les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances, et que dans le cas où l'on consentirait par la suite à les lui céder, il en deviendrait détenteur définitif moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que ferait à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula qu'il n'y aurait jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : *Mon fils, vous ne connaissez pas le roi de France ; dès qu'on entre en traité avec lui, il faut se tenir pour vaincu. Le seul moyen de lui résister, c'est de lui faire face, et ne le jamais écouter.*

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne.

Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions dont ils ne pénétraient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que *quelque accommodement qu'ils pussent faire avec le duc d'Autriche à cause de mademoiselle de Bourgogne, ils protestaient de nullité de tout ce qu'ils passeraient ou accepteraient de contraire ou préjudiciable aux droits du roi.* Cette raideur mécontenta le monarque et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornait pas à son voisinage : il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (*François de Rovère*) avait excommuniés, et contre lesquels il avait armé Ferdinand, roi de Naples, parce que dans le tumulte d'une émeute ils avaient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national, qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuait la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

Digitized by Google

Toutes ces négociations n'étaient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avait cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avaient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avaient été créées par Charles VII comme corps privilégiés. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordaient à leurs gendarmes, plus présente aux yeux du soldat que celle du monarque, les attachait à leurs chefs plus qu'à lui; ce qui avait été dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ses capitaines pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva; mais il supprima une grande partie de cette cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins dont les phalanges suisses lui faisaient connaître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisait des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trêve fût annoncée, il surprit Cambrai, que le roi, en retirant sa garnison, avait laissé à la garde des habitants. Si l'Autrichien n'avait pas commis cette agression, peut-être le Français l'aurait-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'était pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié,

laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeait Thérouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche au-devant des Français. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé *Guinegate*. Les gendarmes français culbutent la cavalerie allemande et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les Français perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importants.

Il paraît que cette avidité à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des Français. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. *S'il ne veut pas faire par beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses prisonniers, et les mettez au butin comme les autres; et de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés.* Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère

qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devaient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourrait avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seraient pas libres de traiter, parce qu'il serait possible que le roi les retînt, leur vaudraient beaucoup moins. *C'est ce que je demande*, dit-il, *afin qu'ils tuent une autrefois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers ni chevaux ni bagages, et jamais nous ne perdrons de bataille. Au reste*, continua-t-il au sénéchal, *si Saint-André fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez par force les prisonniers, et je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules.*

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet avec cent soixante Gascons arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve ; mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfants de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardait, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grâce se trouvait un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avait attiré sous les drapeaux de Maximilien.

Digitized by Google

La défaite de Guinegate, qui avait fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étaient mandées pour une expédition, ne connaissaient entre elles ni rang ni subordination. Il se passait du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumait aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile qui, à la mort du duc de Bourgogne, était passé de son service à celui du roi. Il avait éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate où il commandait, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissaient emporter par leur courage, et rendaient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avait utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avait fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui était peu exact puisque la dépense excédait de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes le maréchal se lève brusquement, et dit :

Sire, avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hesdin, de Boulogne : rendez-moi mes villes, et je vous rendrai votre argent. Vraiment, maréchal, répondit le roi, *il vaut encore mieux laisser le moustier où il est;* et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Édouard était si délié qu'à chaque instant il pouvait se rompre, il s'étudiait toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet, il embarrassa l'Anglais dans une guerre avec l'Écosse. Une autre crainte qui l'agitait venait de l'intérêt qu'avait toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthièvre, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse, et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avait sur la Bretagne. Il se promettait de cette mesure, que, si le duc n'était pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oserait du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venait d'acquérir. Mais vaine précaution! elle ne servit qu'à engager les souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétude perpétuelle Maximilien était déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité, et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et inso-

lent, que le roi lui-même n'estimait pas, mais qu'il croyait nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eût l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et désira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devaient comparaître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avait essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

Dans ce temps, le monarque enrichissait la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchait à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avait fait intenter le roi, son neveu, il avait cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais il avait encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'était chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenait depuis qu'il avait rompu ses liens, en avait été payé par la cession que celle-ci lui avait faite de ses droits. Il prétendait donc à quelque partie de l'héritage. Il avait pour concurrents Charles, comte du Maine, frère de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René, par Yolande, sa mère. Louis demanda le Barrois, mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eût pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de

René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite.* Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin germain, qui n'avait point d'enfants et dont il comptait hériter. René avait penché quelque temps pour son petit-fils, mais le refus du jeune duc de changer son nom de *Lorraine* pour celui *d'Anjou* lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avait pris un autre moyen de l'écarter : c'était de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avait faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avait donnés contre Charles-le-Téméraire. Il soutenait que la Lorraine était un fief féminin, puisque Yolande en avait hérité, et que lui même René n'y avait de prétentions que par les femmes. Il ajoutait qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devait être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer *ce bon mot* qu'il cherchait. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui était faite; et, pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avait envoyé en Angleterre pour

prolonger la trêve cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continuerait la pension qu'elle faisait au roi d'Angleterre. Maximilien tenait aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisaient des offres très-séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Édouard; mais, en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et le duc de Bretagne, que le roi voulait exclure de la trêve, y fussent compris, et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement comme ayant outre-passé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait, mais il fit voir qu'il y avait été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvait mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendrait quand il voudrait. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Édouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avait le feu duc de Bourgogne lorsqu'il offrait la main de Marie aux princes qu'il voulait gagner.

Un événement qui intéressait toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir

l'église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de la Rovère, son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité, et celle des personnes qui l'approchaient. Par ce moyen, il sut qu'il était excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant le paraître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu dans toute les villes de son passage avec une grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au-devant de lui des seigneurs distingués, et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lès-Tours, avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité, et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières il prit l'air et le ton de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret.

Quelle peine, disait-il, ne ressentait-il pas de l'état d'anxiété où se trouvait le saint père! Il aurait volé à son secours, s'il n'était retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux choses entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie son épouse, sœur d'Édouard, qui ne cessait de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière était encore jeune. Peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur cet objet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux

villes, elles étaient très-lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre; de sorte que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque aurait désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellents catholiques, haïssaient mortellement le conseil de Maximilien. *Vous devez donc*, ajoutait-il, *leur signifier la charge que vous avez de notre saint père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint siége apostolique, et les biens qui en viennent, d'obéir à l'église, et les maux pareillement de ceux qui y sont désobéissants.*

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contracter avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome : à la demande de La Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès serait fait à Rome, et qu'il serait puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geofroy, évêque de Coutances, qui était retenu en prison pour

avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trêve de quatre mois. Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les infidèles resteraient en Italie, et une année au delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires; le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans une de ces trois villes: Arras, Aire ou Thérouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires; *Arras serait exposée à surprise; Aire est trop près de Calais. Vous me mandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rupture? Ne leur accordez rien pour peur de rupture. Vous êtes bien bêtes si vous cuidés* (croyez) *qu'à cette grande assemblée ils entendent à chose raisonnable; car la douairière y est, qui n'y est pour autre chose que pour détourbe* (empêchement). *Vous avez belle excuse d'accorder la ville de Thérouenne. Vos fourriers vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manières d'être courrouciers que vous n'y pouvez aller.* Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire; les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. *Sanglantes bêtes*

que vous êtes, écrivait Louis à ses envoyés, *n'ajoutez foi qu'à ce que vous verrez. Ils vous mentent bien, mentez bien aussi.* Cependant la trêve allait expirer, Maximilien n'était pas prêt pour rentrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne pour susciter des ennemis au roi, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trêve pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissait, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il était de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvait sans violence changer l'état des choses.

La spéculation d'Édouard sur l'affaiblissement du roi était fondée. Dans un pèlerinage, près de Chinon, ayant fait ses dévotions, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu; il y perdit tout-à-fait connaissance. Heureusement un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connaissance lui revint. Les symptômes les plus alarmants de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il voulait voir les lettres qui arrivaient à chaque heure, se les faisait lire, feignait de les lire lui-même, *combien qu'il n'en eut aucune connaissance, disait quelques mots, et faisait signe des réponses qu'il voulait qui fussent faites.* Quoiqu'il n'entendit presque pas, il faisait tenir le conseil en sa présence, et d'un signe de tête ou de main indiquait son acquiescement ou son improba-

tion. Il s'informa de ceux qui lui avaient donné les premiers secours imprudents, et comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia.

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-lès-Tours, où il menait déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeait ses serviteurs, les éloignait, les rappelait, donnait des ordres bizarres afin que leur singularité fit penser à lui, et fit croire que c'était toujours lui qui gouvernait. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausses-trapes afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets, commis aux soins de son horrible compère le prévôt Tristan. Personne ne trouvait au château que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée était un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'était admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parents ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couraient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affaiblissait, l'esprit ne perdait rien de sa vigueur. On lui doit dans ces moments de langueur plusieurs règlements utiles sur la disci-

pline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances; l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci sans souffrir que les privilèges de l'autre fussent trop affaiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savants, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) roulait sur la métaphysique, matière inépuisable qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit*. Deux sectes partageaient l'attention publique : *les réalistes* et *les nominaux*. Les premiers prétendaient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendants de la pensée et des mots; les seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avait écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avait gagné aux réalistes, n'avait trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux : expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie était à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva vers les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'était plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur. Les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux! René d'Alençon,

comte du Perche, fils du duc mort en prison, après une condamnation capitale, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portés au roi et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitaient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; *il y fut renfermé dans une cage de fer d'un pas et demi de long, d'où on ne le tirait qu'une fois par semaine pour faire un repas. Le reste du temps, on lui donnait à manger à travers les barreaux avec une fourche.* Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclame la cour des pairs. On lui répondit qu'il avait renoncé à ce privilége dans les lettres de grâce qu'on lui avait données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardait comme une preuve incontestable du crime de félonie, était une lettre que René avait écrite au duc de Bretagne, pour lui annoncer qu'il allait chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disait qu'il n'avait d'autre dessein que de se mettre à l'abri de

la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. *Or, le dessein du comte*, disait Louis, *a été, ainsi qu'il le déclare, de ravoir le sien. Il ne le pouvait avoir par le duc, non plus que par un ménétrier. Il s'en allait donc tout droit en Angleterre.* Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction, et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grâce, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche, et y mit garnison. C'était peut-être tout ce qu'il désirait. Avec moins de peine et sans vexations il venait de réunir à la couronne le comté de Provence, dont, à la mort du roi René, avait hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa par testament au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il était le dernier mâle, avait sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avait couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense, et cependant il envoya des ambassadeurs au roi sous prétexte de régler, une fois pour toutes, les droits, prétentions de juridictions, limites de terres, et autres affaires de semblable nature, qui pourraient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission était de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendaient; et, après avoir discuté leurs demandes, il

leur accorda la majeure partie de ces misères, et, sans qu'il pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employait volontiers ces mesures dilatoires quand il craignait de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laissaient point de moyens évasifs.

Malgré sa maladie, qui lui causait des accidents qu'on traitait d'épilepsie, il s'occupait de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirènt son intention : il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens que d'après les répertoires, formules et documents qu'on pourrait trouver, afin d'en former, s'il était possible, un code général. C'était un ordre que son père avait déjà donné. Le commerce attirait son attention. Il y encouragea les roturiers par des privilèges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feraient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichit pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paraît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritaient pas une grande estime. On a cependant du bon roi René, et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables; le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI; il commanda qu'elle ornât son tombeau,

dont il donna lui-même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; et il permit aux particuliers de se servir, pour leurs correspondances, des courriers qu'il envoyait tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état: ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travaillait avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne qui avaient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfants au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée *Marguerite*. Les liaisons que le roi avait toujours entretenues par ses agents avec les Flamands, surtout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion; ceux-ci avaient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières, et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portait que Marguerite épouserait le dauphin quand

elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et de plus des comtés d'Auxerrois et de Charolais. Dans cette négociation le roi se montra très-complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyait aucun de ses voisins capable de l'inquiéter. Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc de Sforce, dit *le Noir*, ou *le More*, administrateur de

Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il était tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentait d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédaient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservait des droits acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuraient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avait quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offrirent à Louis leur souveraineté. Il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et mal séante dans sa bouche : *Vous vous donnez à moi*, leur répondit-il, *et moi, je vous donne au diable*. Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien, son fils, Louis tenait pour ainsi dire en lesse les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il aurait lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu autrefois découpler contre lui. De même il avait la ressource du roi d'Écosse contre l'Angleterre, sitôt qu'il aurait fait mine de menacer la France : mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout-à-fait par la mort d'Édouard. Joué long-temps par Louis XI, il s'était plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisait le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avait résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé *Richard*, dont l'ambition présageait à

Digitized by Google

l'Angleterre des troubles qui devaient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étaient destinées, était solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que dans un nombreux cortége il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardissaient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avait causés au sien. On dit que par la même raison il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui fallait d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare nescit regnare* « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes intitulé *le Rosier des guerres*, et un abrégé de l'Histoire de France.

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, aspirez, mon fils, à leur ressembler; leur exemple suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, et le mien ce que vous devez éviter. »

Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avaient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mons-fils, qu'à mon premier avénement au trône, ayant déposé de leurs charges les officiers qui avaient dignement servi l'état et le roi mon père, cette démarche inconsidérée a fait couler des torrents de larmes et de sang, et a rempli mes jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que je vous fais ici doit vous rendre sage. Le feu n'est pas encore tellement éteint qu'il ne puisse se rallumer, si, par une conduite plus juste et plus réfléchie que celle que je tins alors, vous ne rassurez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil, de ne destituer aucun de ceux-ci s'il n'était convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlements qu'il ferait pour la régence. Les deux serments furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lès-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses faiblesses.

On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyait propres à suspendre le coup fatal. Dans cet es-

poir, il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maître Pierre, mon ami, je vous prie « tant que je puis, que vous priez incessamment Notre-« Dame de Sales pour moi, à ce qu'il lui plaise de « m'envoyer la fièvre quarte, car j'ai une maladie dont « les physiciens disent que je ne puis être guéri sans « l'avoir; et, quand je l'aurai, je vous le ferai savoir « incontinent. » Une autre fois se faisant dire une oraison à saint Eutrope, comme le chapelain priait selon la formule ordinaire pour la santé de l'âme et du corps : *Priez seulement pour la santé du corps*, lui dit-il; *il ne faut pas demander tant de choses à la fois.*

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montrait pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avait pu, les traces de sa maladie. Il affectait de l'application aux affaires, envoyait des ordres singuliers, faisait des changements subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandait la raison, il répondait : *Nature se plaît à diversité*; mais le vrai motif était de faire connaître au loin, comme auprès, qu'il gouvernait toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivait, faisait croire qu'il se passait des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il était important de dérober à la connaissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassemblait des enfants que l'on saignait, et dont on lui faisait boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et *autres terribles et merveilleuses méde-*

Digitized by Google

cines qu'on faisait sur lui, dit une chronique ancienne.

Ne pouvant faire lui-même des pèlerinages, il en faisait faire aux autres, mettait en voyage les ermites, les moines, les dévots et dévotes, jusqu'aux religieuses qu'il envoyait aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvrait de reliques, s'en faisait apporter non-seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. Le pape lui envoya, dit *Comines, le corporal sur lequel chantait monseigneur Saint-Pierre*, et lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la Sainte-Ampoule, que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard était si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il voulait retenir en France Zizim son frère, qui lui avait disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avaient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé *François de Paule*, du nom de la ville où il était né. Le pieux solitaire refusait de quitter sa retraite, et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds, et lui dit : *Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir.* Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération

presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Commines rend au pieux ermite ce témoignage, *qu'il n'a jamais vu un homme vivant de si sainte vie, ni où il semblait mieux que le Saint-Esprit parlât par sa bouche. Cependant il n'était ni clerc ni lettré.* Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avait recommandé à ses officiers, quand ils le verraient désespéré, de l'avertir; mais sans prononcer le mot de *mort* qu'il ne pouvait souffrir. *Il suffira*, leur dit-il, *de me dire : Parlez peu; j'entendrai ce que cela signifie.* Il fut prononcé, ce terrible avis : aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avait confié la tutelle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison : *Allez trouver le roi*, leur dit-il, *et servez-le fidèlement.* Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacrements avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : *Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi.*

Louis XI était âgé de soixante ans. Il en avait régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfants, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII et deux princesses : l'aînée, Anne,

Digitized by Google

mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; la seconde Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. Charlotte, dit un historien contemporain, eut beaucoup à souffrir des bizarreries de son époux. *Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne, la laissant toujours bien petitement accompagnée et mal accoutrée, la plupart du temps en quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, où il l'allait voir quelquefois, plus par désir d'avoir des enfants que pour plaisir qu'il prît avec elle. Aussi, pour la grande crainte qu'elle avait de lui, et par autres rudesses qu'il lui faisait souvent, il est bien à croire qu'elle n'avait pas grandes voluptés et grands passe-temps de sa compagnie.* Pendant qu'il la traitait avec cette indifférence, il prodiguait ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, desquelles il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléri. Cet homme, qui pâlissait d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placerait à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avait envoyé au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avait réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habillait plus que simplement, même dans les moments de représentation. A son chapeau était attachée une petite médaille de plomb, représentant la sainte Vierge, qu'il baisait souvent, et sur laquelle il faisait ses serments.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Commines avait été attaché d'enfance, et par habitude de famille à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles-le-Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais, s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Commines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets et toute sa conduite politique et sociale, et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très-judicieuses dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI, balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses conditions soient assez connues par ce que j'en ai touché dans l'histoire de son règne, néanmoins je ne laisserai pas de dire ici qu'il en avait de bonnes et mauvaises, tant naturelles qu'acquises avec tant de mélange de bien et de mal, qu'il n'en avait aucune bonne à perfection, ni mauvaise en l'extrémité. A raison de quoi aussi, il ne faisait guère d'actions louables (si elles étaient d'importance), qu'il n'y eût quel-

que chose à blâmer, ni de blâmable; que la louange n'y eût quelque part.

« Sa magnificence envers les princes étrangers, ajoute Dupleix, et sa libéralité et sa courtoisie envers leurs ambassadeurs, ne tendant qu'à les décevoir eux ou leurs maîtres, néanmoins pour le bien de son état, pouvait en divers sens et à divers respects recevoir et louange et blâme. La même considération se peut remarquer en toutes les actions les plus illustres de sa vie; les meilleures desquelles étaient fondées en apparence sur la piété, sur la justice ou sur la magnificence royales; et, en effet, ce n'était que superstition, vengeance et vanité ou tricherie; et les plus blâmables, comme la dissimulation, la perfidie et le parjure, étaient couvertes du bien de l'état ou de la prudence humaine, qui permet (selon l'historien) de prévenir la malice des ennemis par leurs mêmes artifices, ou bien de leur rendre leur change en manquant de foi et de promesse à ceux qui en ont manqué les premiers pour en tirer avantage. »

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse qu'il aimait beaucoup. Son entretien était gai; il se plaisait à railler, et ne se fâchait pas quand on le raillait lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, que jamais prince n'ayant été plus ambitieux, ni plus jaloux de son autorité que celui-ci; néanmoins il fut grandement familier aux siens, et ne mangea jamais qu'il n'eût pour le moins sept ou huit personnes à sa table. Passant un jour par sa cuisine, il vit un petit garçon, nommé *Étienne*, qui tournait

la broche. *Combien gagnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi*, répondit le jeune homme, qui ne le connaissait pas. *Autant que le roi*, repartit le prince étonné. *Eh! combien donc gagne le roi? Ses dépenses*, reprit Étienne, *comme moi les miennes.* Le roi, sur cette réponse ingénieuse, lui jugeant de l'esprit, l'employa et lui fit de grands biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier qui *chacun ne gagnent que leurs dépenses ou leur vie*, rend très-philosophique la réponse d'Étienne si elle fut réfléchie.

Louis XI faisait lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutait ses dépêches, dressait ses édits, donnait de fréquentes audiences, entrait dans le plus grand détail pour ce qui concernait les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissait sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été depuis long-temps sous ses prédécesseurs. *Tranquilles! oui, mais*, dit à la vérité l'historien Duclos, *comme les galériens sous le fouet du comite.*

Il réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté

par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination, et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain : dans les mêmes vües, il favorisa les communes, et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie*.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE STÉRÉOTYPE DE LAURENS AINÉ,
RUE DU POT-DE-FER, N° 14.

598857
SBN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

